





Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

A P O L O G I E
D E L A
C O N D U I T E
E T D E L A
D O C T R I N E
D U

Sr. PAUL MATY,

MINISTRE DU ST. EVAN-
GILE , ET DOCTEUR
EN PHILOSOPHIE.

INTRODUCTION A L'OUVRAGE.



Un Chrétien ne se résout à publier des
Ecrits de l'ordre de celui ci qu'à la
dernière extrémité. Une défense
suppose une attaque, & une juste dé-
fense suppose une injuste attaque.
Pour exposer son innocence au jour, on est
engagé bien souvent à représenter dans le mê-
me portrait ce qu'il y a d'irrégulier dans la
conduite de ceux qui l'ont opprimée. De
A quel-

quelque côté que soit le tort, le monde en est scandalisé : Sur tout lors que la faute regarde des personnes, qui par le poste qu'ils occupent dans l'Eglise devroient être des objets d'édification par dessus tous les autres. J'aurois épargné aux bonnes ames un scandale pareil, si trois raisons de la dernière importance ne m'eussent forcé à prendre la plume pour me défendre.

La première est l'énormité des accusations intentées contre moi. Ceux qui savent ce que c'est que de charger un Pasteur de ces hérésies que l'on m'a imputées contre toute sorte de fondement, n'ignorent pas que l'on ne feroit lui faire, ni un affront plus sensible, ni un tort plus irréparable. C'est mettre une tache dans sa réputation, qui l'expose à l'horreur de toute la Société des Chrétiens. L'horreur seroit moindre, & ne seroit pas si universelle, si on lui pouvoit reprocher quelque grand crime. On le rend incapable de procurer quelque édification à l'Eglise. On le fait regarder comme un homme pestiféré, banni de la Société de tout le reste des hommes. On le met même hors d'état de trouver quelque retraite & quelque moyen de subsister, en aucun lieu que ce soit. Ceux qui envisageront cet état, où les fausses accusations de mes ennemis sont capables de me réduire, conviendront qu'il n'y eut jamais de défense plus permise, plus nécessaire, & plus indispensable, que celle dont on me force d'user.

La seconde raison qui m'oblige à faire cette Apologie, est l'intérêt de la vérité. Les ac-
cu-

cusations mal fondées , dont en travaille à me flétrir ont pour but de décrier & d'anéantir une doctrine , laquelle , selon la persuasion que j'en ai , est non seulement fondée sur la parole de Dieu , mais de plus extrêmement importante. Des gens qui ne veulent , ni voir la lumière , ni permettre que d'autres la voyent , mettent , selon l'étendue de leur pouvoir , les mêmes moyens en usage pour empêcher que le peuple vienne à l'appercevoir , que les Catholiques Romains ont accoutumé d'employer pour le même effet. Ils n'ont pas assez d'autorité pour interdire la lecture d'un certain Livre. Et comme ils craignent que les raisons qui y sont contenues ne paroissent plus fortes que tout ce qu'ils y pourroient opposer , ils croient avoir trouvé un moyen bien plus aisé & bien plus infallible que toutes leurs refutations , d'empêcher qu'on ne lise ce Livre , & qu'on ne le lise avec approbation. Il n'y a qu'à le faire envisager au Public , comme étant un Composé de toutes les plus affreuses hérésies qui soient jamais sorties du fond des Enfers. Je dois défendre la vérité calomniée. Je dois plaider pour la lumière , que l'on veut rendre inutile par les faux préjugés dont on tâche d'aveugler les esprits , afin qu'on ne puisse , ou qu'on ne veuille pas se servir de ses propres yeux , & consulter son propre jugement. Je suppose que je me trompe moi même dans ma supposition , & que ce qui me paroît être une vérité révélée soit une véritable erreur. Si l'on entreprend de combattre cette erreur véritable ou prétendue , non

avec les armes de la vérité, mais avec celles du mensonge & de l'imposture, je suis dans l'obligation de prendre le parti de cette erreur même, non entant que c'est une erreur, mais entant qu'on la veut faire passer pour être pire qu'elle ne l'est. Si l'on calomnie un Juif, un Mahométan, un Payen, si l'on impute à quelqu'un de ces gens là des opinions absurdes qu'il n'a pas, je dois défendre ce Juif, ce Mahométan, ce Payen, entant qu'il est calomnié. Ce sont là mes principes. Plusieurs s'en moqueront, ou en feront scandalisez. Il n'en faut pas être surpris. Dans toutes les Sociétez on voit un grand nombre de gens qui regardent comme des moyens légitimes & pieux, tous ceux qui peuvent être utiles pour le maintien d'une cause qui leur paroît juste. En conséquence de cette fausse & pernicieuse maxime, ils font passer pour des impies, & pour des ennemis de la vérité ceux qui condamnent les moyens injustes & frauduleux dont on se sert pour en soutenir les intérêts. Mais j'aurai de mon parti tous ceux qui ont, je ne dirai pas quelque idée du Christianisme, mais quelque idée de l'équité naturelle, & à qui le titre d'honnête homme peut être appliqué, dans le sens que ce titre peut être donné à des Payens même.

La troisième raison qui m'engage indispensablement à me défendre, c'est qu'en me défendant, je défens la cause de la Réformation. Que l'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit pas ici d'une vérité de pure spéculation. Il s'agit de savoir si nos Pères ont eu raison ou tort de
se

se séparer de l'Eglise Romaine, & si cette dernière a eu raison de nous condamner. Quand on demande avec instance aux Conducteurs de l'Eglise qu'ils examinent si une doctrine proposée & que l'on prétend être contenuë dans l'Ecriture, y est contenuë en éfet, ils refusent cet examen, en alléguant pour toute raison que c'est une doctrine qui n'est pas reçue dans l'Eglise. Quand on demande des raisons, ils n'en donnent aucune. Quand on soutient son sentiment par des raisons, ils opposent l'autorité aux raisons. Aucun d'eux ne dit, on tâchera de desabuser l'Auteur de ce sentiment, on tâchera de lui montrer qu'il est dans l'erreur. On employera pour le convaincre la force & l'évidence des preuves. On les accompagnera de toutes les marques d'un esprit de douceur & de charité. Ce seroit là le vrai langage de Chrétiens & de Reformez. Mais on en tient un autre qui est tout différent de celui là. On dit d'une commune voix ; l'Auteur n'a qu'à se tenir bien caché. Si on le découvre, on lui fera le traitement le plus rigoureux. Mais il demandera que l'on examine ses raisons. Abus. Ce n'est pas l'usage, que les Compagnies Ecclésiastiques entrent en dispute avec ceux qui sont de leur ressort. Elles ne sont pas établies pour disputer, mais pour décider. Il ne leur est pas même permis de former leur décisions qu'en conformité avec les sentimens reçûs. Je somme ceux qui liront cet Article de dire, si ce n'est pas de cette manière que l'on a entendu s'expliquer, & les Conducteurs de l'Eglise, & les particu-

liers, dans le tems que les premiers se sont conduits à mon égard de la manière que l'on verra exposée dans cet Ecrit. Or si cela est, nôtre langage & nôtre conduite est parfaitement conforme aux principes de l'Eglise de Rome, & à sa pratique. Il n'y a que cette seule différence. Celle ci suit les maximes, & nous agissons directement contre les nôtres. Si cela a lieu, l'Ecriture n'est plus la règle de nôtre foi : C'est la tradition & l'autorité de l'Eglise. A ce compte, l'Ecriture est un Livre inutile, & même dangereux à lire. Qu'est ce que l'on gagneroit en le lisant ? Qu'on se contente de lire nos Confessions de foi ; car il ne nous est pas permis d'en savoir davantage. Sur toutes choses, malheur à quiconque trouvera dans l'Ecriture quelque chose à quoi les autres n'ont pas pensé. Il est perdu sans ressource, s'il croit que sa conscience l'engage à faire part au Public de sa nouvelle lumière.

Voilà donc sur quel pié nôtre Reformation se trouvera reduite ? Voilà les égards que l'on aura pour l'autorité de Dieu & de Jesus Christ ? Nôtre Eglise fera une Eglise Papiste. Si elle ne l'est pas à l'égard des superstitions & de l'idolatrie, elle le sera à l'égard du gouvernement tyrannique que celle de Rome exerce sur ses membres. La nôtre voudra imiter celle ci, en imposant aux consciences des hommes le joug d'une soumission aveugle, & en y élevant son autorité au dessus de celle de Dieu. C'est ainsi que ceux qui font sonner si haut nos Confessions de foi, & qui n'y veulent pas di-

distinguer ce qui est effenciel de ce qui ne l'est pas, ne se font pas un scrupule de violer & de fouler aux piez un des Articles les plus fondamentaux de ces Confessions, c'est celui qui reconnoit l'Écriture pour la regle unique de nôtre foi, & qui élève l'autorité de l'Écriture au dessus de celle de tous les Docteurs de l'Église, & au dessus de tous les Conciles, anciens & modernes.

Voici ce que porte la Confession de foi des Eglises Reformées des Pais-bas; Article VII.

„ Nous croyons que cette Écriture Sainte
 „ contient parfaitement la volonté Divine, &
 „ que tout ce que l'homme doit croire pour
 „ être sauvé y est suffisamment contenu. Car
 „ puisque toute la manière de service que
 „ Dieu requiert de nous, y est très au long
 „ décrite, les hommes, voire fussent-ils Apô-
 „ tres, ne doivent enseigner autrement, que
 „ déjà nous a été enseigné par les Saintes É-
 „ critures, encore même que ce fût un An-
 „ ge du Ciel, comme dit St. Paul. Car
 „ puisqu'il est défendu d'ajouter ni diminuer
 „ à la parole de Dieu, cela démontre bien
 „ que la doctrine est très parfaite, & accom-
 „ plie en toutes sortes. Aussi ne faut com-
 „ parer les Ecrits des hommes, quelques
 „ Saints qu'ils ayent été, aux Ecrits divins,
 „ ni la Coûtume à la Vérité de Dieu (car la
 „ Vérité est par dessus tout) NI LE GRAND
 „ NOMBRE, NI L'ANCIENNETE, NI LA SUC-
 „ CÉSSION DES TEMS, NI DES PERSONNES,
 „ NI LES CONCILES, DECRETS, ET AR-
 „ RETS. Car tous hommes d'eux mêmes
 „ font

„ font menteurs , & plus vains que la vanité
 „ même. Pourtant nous rejettons de tout nô-
 „ tre cœur tout ce qui ne s'accorde à cette
 „ règle infallible , comme nous sommes en-
 „ seignez par les Apôtres , disans , *Eprouvez*
 „ *les esprits , s'ils sont de Dieu.* Item , *Si au-*
 „ *cun vient à vous , & n'apporte point cette do-*
 „ *ctrine , ne le recevez point en vôtre maison.*

Ce même Article se trouve en substance dans toutes les autres Confessions de foi qui sont reçûes parmi les Reformez.

C'est pour maintenir cet Article de nos Confessions de foi , duquel dépend toute la Réformation , & dans lequel Dieu est si fortement intéressé , que je souffre toutes les persécutions auxquelles on me voit exposé. Je me croirois indigne du nom de Chrétien , & de celui de Ministre de Jesus Christ , si je n'étois pas prêt de sacrifier ma vie pour le maintien d'une cause si juste.

Ce sont là les motifs qui m'engagent à publier cet Ecrit. La première partie sera l'Apologie de ma Conduite , & la seconde sera l'Apologie de ma Doctrine.

PREMIERE PARTIE.

APOLOGIE DE LA CONDUITE
DE L'AUTEUR.

C H A P I T R E I.

Soins que l'Auteur de l'Apologie a pris de recueillir les avis de plusieurs Théologiens, au sujet d'un nouveau Système de la Trinité. Resultat de ces Consultations.

Toutes les persécutions que l'on m'a fait essuyer, & toutes les accusations injustes par où l'on a tâché de m'exposer à la haine publique, ont eu pour occasion un petit Livre, qui a commencé de paroître depuis le mois de Mars de l'année passée, & qui est intitulé, *Lettre d'un Théologien à un autre Théologien sur le mystère de la Trinité.* J'ai lû ce petit Ouvrage avec toute l'attention que pouvoit demander un sujet aussi important que celui qui y est traité. Les raisons prises de l'Écriture, sur lesquelles l'Auteur anonyme fonde son sentiment m'ont semblé solides & convaincantes. J'ai fait tous mes efforts pour découvrir s'il n'y auroit point dans cette même Écriture quelque texte qui fut contraire à ce Système. Non seulement il ne s'est offert à moi rien de pareil, mais j'ai crû avoir démonstration par devers moi, qu'il étoit impossible de renverser ce Système par l'Écriture,

re, non plus que par la raison. J'ai consulté les Ecrits de nos plus fameux Théologiens, de qui j'ai espéré de pouvoir tirer quelque lumière sur ce sujet, & j'ai cherché inutilement si j'en'y trouverois rien qui pût détruire les raisonnemens du Livre en question. Après avoir tourné cette matière de tous les côtez dont j'étois capable de l'envisager, & m'être fait à moi même toutes les objections possibles; après même bien des prières que j'ai faites à Dieu, afin qu'il lui plût de me bien diriger sur un point de cette conséquence, il a résulté de toutes ces recherches une conviction aussi forte qu'aucune conviction puisse être, que le Systême de ce Livre étoit solidement démontré, & que c'étoit là ce que l'Ecriture nous avoit enseigné touchant la Trinité. Voilà donc quelle a été mon impiété capitale. C'est d'avoir consulté l'Ecriture sur un point de doctrine, touchant lequel il n'y avoit que l'Ecriture qui pût nous instruire, & d'avoir fondé ma foi sur l'évidence avec laquelle il m'a paru que cette vérité y étoit contenue. Il falloit que je prisse ce parti, ou que je prisse celui de douter de ce qui me paroît le plus évident, & le plus solidement démontré dans la Religion.

Je ne m'en suis pas rapporté de telle manière à mon propre jugement, que j'aye négligé de prendre tous les soins possibles pour profiter des lumières des autres Théologiens. J'ai consulté moi même ceux que j'ai eus à ma portée, & à qui j'ai crû me pouvoir ouvrir avec quelque liberté. Je les ai priez de con-
sul-

fulter tous les Théologiens de leur connoissance, & de me communiquer leurs avis. J'ai fait le même demande à quelques autres personnes éclairées, qui sans être Théologiens de profession, étoient capables de juger des matières de Théologie. Tous ceux que j'ai consultez sur cette matière peuvent me rendre témoignage, s'ils veulent parler selon leur conscience, que je les ai sollicités & sommés de la manière la plus pressante, de me dire sans déguisement, & après un mûr examen, tout ce qu'ils pourroient découvrir dans cette doctrine, qui fût contraire à la raison ou à l'Écriture, & tout ce qu'ils croiroient qu'on pût répondre de solide aux preuves qui établissent le Systême. Au reste je ne demandois pas des décisions pures & simples. Je demandois des raisons que je pûsse comparer avec celles du *Livre*. Il me semble en effet que quelque habile que soit un homme que l'on consulte sur la Religion, on est fondé à lui dire ce qu'Aristote disoit à son Médecin: Ne traitez pas ma maladie comme vous feriez celle de quelque Laboureur: mais faites moi part des raisons pourquoi vous me prescrivez de tels remèdes.

Ce sont là les moyens que j'ai mis en usage pour m'assurer si je m'étois trompé dans mon jugement, ou pour me désabuser de mon erreur, au cas que je me fusse trompé. Le public va apprendre quel a été le succès de tous ces moyens.

Presque tous les Théologiens & autres gens éclairés que j'ai consultez dans le commencement;

ment, m'ont témoigné être, ou entièrement persuadés, ou extrêmement ébranlés par les raisons du Système: Ces mêmes personnes m'ont assuré que plusieurs autres Théologiens, & diverses autres personnes de poids, avoient fait un jugement très avantageux de ce Système. Quelques uns, à la vérité, m'ont proposé quelques objections contre cette doctrine. Mais I. il n'y a eu personne qui ait touché à aucun des argumens qui l'établissent. II. Les objections que l'on m'a faites n'ont porté presque toutes que sur des circonstances du Système, lesquelles étant omises, le Système ne laissoit pas de se maintenir en tout ce qu'il avoit d'essenciel. III. Aucun de ceux qui ont examiné ce Système, jusqu'au jour que j'en ai parlé à Mr. de la Chapelle, n'a eu les yeux assez pénétrants pour y appercevoir une seule de ces hérésies monstrueuses, dont ce dernier & ses Confrères ont trouvé à propos de le charger. Il ne leur étoit point venu dans la pensée, qu'il y eut dans ce sentiment aucune négation de la Trinité, ou de la Divinité éternelle du Fils, ni l'Adoration relative de quelque Créature. IV. Ils ont tous bonnement crû, que ce Système étoit exprimé d'une manière fort claire & fort intelligible, & ils n'ont pas eu la vuë assez bonne pour appercevoir qu'il fut plein d'équivoques & de contradictions. V. Un seul de tous les Théologiens que j'avois consultez y avoit crû remarquer une contradiction; encore reconnoissoit il que cette contradiction étoit commune à ce Système, & à celui de nos Eglises.

ses. Sa difficulté étoit que la même Divinité est regardée comme existant toute pûre dans la personne du Père, & comme étant en même tems unie à deux autres Etres, dans les Personnes du Fils & du St. Esprit. Mais après avoir poussé sa difficulté, & examiné ma réponse, il est convenu que ce n'étoit là qu'un mal-entendu, qui procedoit de ce qu'il n'avoit pas bien compris la pensée de ce Systême, par la raison qu'il avoit confondu ses idées avec celles de l'Auteur. Après donc y avoir réfléchi, il est tombé d'accord qu'il n'y trouvoit aucune contradiction; & il m'a assuré, que d'autres Théologiens de ses amis, qui s'étoient donné le soin d'examiner ce Systême avec lui, n'y avoient trouvé rien de contradictoire; & qu'au contraire ce sentiment leur avoit paru bien appuyé. VI. Quelques uns m'ont dit cette raison, pourquoi ils ne donnoient pas entierement leur suffrage à ce Systême. C'est qu'il laissoit subsister les difficultez du dogme de l'Incarnation, quoi qu'ils reconnussent qu'il levoit plusieurs difficultez considérables qui accompagnent le dogme de la Trinité. Mais cette raison ne me sembloit pas devoir m'empêcher d'approuver ce Systême. 1. Parce que je suis fortement persuadé que ce dogme de l'Incarnation est véritable, & que si on ne l'admet pas, on rend l'Écriture absolument inintelligible. 2. Parce que quand il seroit vrai que le dogme de l'Incarnation renfermât une véritable difficulté, de la même espèce que celles qui se rencontrent dans la doctrine commune touchant la Trinité,

té, un Systême qui n'auroit que cette seule difficulté me paroîtroit préférable de beaucoup à un Systême chargé de cette même difficulté, & outre cela de plusieurs autres. 3. Parce que je n'ai jamais regardé les difficultez qui accompagnent le dogme de l'Incarnation, comme étant comparables à celles qui accompagnent la doctrine que l'on enseigne parmi nous touchant la Trinité. Il me semble que si on eut voulu s'attacher à exprimer en des termes intelligibles les idées que l'Ecriture nous donne de l'Incarnation, (ce qui est toujours possible, selon mon jugement) on n'auroit trouvé rien dans ce dogme qui eut dû nous le faire regarder comme quelque chose d'incroyable. VII. Enfin tous ceux que j'ai consultez dans ces commencemens sont convenus avec moi, que tout ce qu'il y a d'essentiel dans le sentiment reçu se rencontre dans ce nouveau Systême. Il ont opiné, à la vérité, que l'Auteur avoit fait prudemment de ne se pas nommer. Ils n'ont pas laissé de reconnoître, que quand bien il se feroit nommé, on ne pouvoit point lui susciter une affaire fâcheuse à cause de son Livre, sans une injustice très criante. Je connois entr'autres un Théologien, qui s'est expliqué sur ce sujet en ces termes, en présence d'un de mes amis digne de foi : *Que ce Systême lui paroissoit, non seulement très bien démontré, mais très ortho-*
do-

C H A P I T R E II.

Entretiens que l'Auteur de l'Apologie a eus avec Mrs. Huet & Chaiz, à l'occasion du Système susdit.

Si j'ai eu recours aux lumières des Théologiens de différens endroits, je n'ai pas négligé celles que je devois raisonnablement attendre des Pasteurs de l'Eglise Wallonne de la Haye, de laquelle Eglise j'étois membre dans le tems que toutes ces choses se sont passées. De quatre qu'ils sont, je me suis adressé à trois, à Mrs. Huet, Chaiz, & de la Chapelle. Je les place ici selon l'ordre des tems que je les ai consultez. J'exposerai dans ce Chapitre ce qui s'est passé dans les entretiens que j'ai eus avec les deux premiers. Je réserve pour Chapitre suivant ce qui s'est fait entre ce dernier & moi.

Au reste, je suis obligé, pour ma justification, de rapporter quelques conversations, dont il n'y a eu que Dieu qui ait été le témoin, outre ma Partie & moi. Si quelque autre personne a été présente à plusieurs de ces conversations, les relations que j'ai avec cette personne m'empêchent de me prévaloir de son témoignage. Je sai que le mien paroîtra suspect en cette rencontre, & chacun en formera le jugement qu'il lui plaira. Mais dans ces sortes de cas, si l'on ne convient pas des faits, le serment doit être reçu comme la décision du différent. Je prens donc ici Dieu à

té-

moins sur mon ame, de la sincérité avec laquelle j'expose tous les faits que l'on trouvera rapportez dans cette Apologie. Quand mes Adversaires ont tâché d'arracher de ma bouche des paroles dont ils se vouloient servir pour me perdre, il m'auroit été facile de rompre leurs mesures, & de me mettre à couvert de leurs injustes poursuites, par une dissimulation forcée. Plusieurs Casuistes, dont les principes, à cet égard, sont différens des miens, soutiennent qu'il est permis de déguiser ses sentimens, dans une circonstance pareille. Si j'ai mieux aimé suivre les règles d'une exacte droiture, bien que j'en envisageasse les suites, je ne serai pas assés contraire à moi même, pour recourir à des mensonges & à des parjures, à quoi rien ne m'oblige, & dont je n'ai pas une grande utilité à me promettre.

Peu de tems après que l'Ecrit en question eut été rendu public, j'allai chez Mr. Huet, pour le prier de vouloir bien me communiquer ce qu'il en pensoit. Je supposois qu'il lui fût connu, aussi bien qu'à moi. Il me dit qu'il n'en avoit point encore de connoissance: mais que sur l'idée avantageuse que je lui en donnois, il l'examineroit, & qu'il m'en diroit son sentiment. Peu de jours après, m'étant venu voir, il me dit qu'il avoit parcouru ce Livre, mais qu'il ne l'avoit pas eu assés longtems entre les mains, pour en pouvoir bien juger. Que ce qu'il avoit trouvé dans ce Livre, c'est qu'il étoit écrit avec beaucoup de génie. Que cependant, comme il s'éloignoit de la doctrine reçûe à l'égard de quelques chefs,

chefs, il y a avoit apparence que l'on feroit des affaires à l'Auteur, s'il ne se tenoit pas bien caché. Il me promit de lire cet Ouvrage plus à loisir, & de me faire part de toutes ses observations. On verra comment il m'a tenu parole. Je ne me souviens pas de toutes les autres particularitez de cet Entretien. Ce que je sai de certain, c'est qu'il ne me dit rien qui ne tendit à l'avantage du petit Livre : mais sans rien particularizer.

Depuis cette conversation, il se passa plus d'un mois avant que je pûsse me rencontrer avec lui. Mais pendant cet intervalle de tems, j'ai sù d'un de mes amis, que j'estime être digne de foi, & qui est capable de juger de ces matières, que Mr. Huet lui avoit parlé de ce Livre en des termes fort avantageux, & qui donnoient à connoître qu'il l'approuvoit. Selon ce que me disoit cet Ami, Mr. Huet ne trouvoit point d'autre défaut dans le Livre, sinon que ce Livre ne lui paroissoit pas être assés clair pour toutes sortes de gens ; quoique, par rapport à lui, il l'entendit fort bien. C'est pourquoi Mr. Huet étoit d'avis que l'Auteur devoit donner au Public ce Traité plus étendu dont il avoit fait mention dans la Préface de sa *Lettre*. Pour ne rien dissimuler, dans une autre occasion le même Mr. Huet parla à cet Ami dans un Style tout différent de celui là. Il n'avoit pas encore pris la première fois, non plus que ses Collègues, les idées & le langage de Mr. de la Chapelle.

Enfin Mr. Huet me vint voir, pour satis
B
faire

faire à ce que je lui avois demandé; & qu'il m'avoit fait attendre si longtems. Il avoit pris un affés long terme pour examiner à fond la matière d'un si petit Traité, & pour en raisonner pertinemment. Mais je fus bien loin de mon compte. Il ne me dit rien de ce que je lui avois demandé, & il me dit ce que je ne lui demandois pas, & qui ne faisoit rien à la question. J'entens qu'il ne me dit pas un seul mot qui pût me faire entre voir s'il approuvoit ce Systême, ou s'il le désapprouvoit, tant s'en faut qu'il me communiquât une seule des raisons qui pût le lui faire désapprouver. Tout ce qu'il me dit sur le sujet de ce Livre se reduisoit à deux chefs. L'un, qu'il étoit composé avec esprit. L'autre qu'il attireroit bien des chagrins à son Auteur. Ce fut sur ce dernier sujet qu'il s'étendit principalement. Il me dit donc, que dans la disposition où il voyoit nos Théologiens, ils ne s'attacheroient pas à répondre à l'Auteur de ce Livre de la manière qu'il les avoit tous invitez à lui répondre. Qu'ils ne prendroient pas à tâche d'examiner ses raisons, & d'y opposer les leurs. Mais qu'ils disputeroient suivant leur méthode ordinaire, que étoit celle de décider, sans entrer en raisonnement. Qu'ils condanneroient le Livre, comme étant contraire aux sentimens reçûs, sans autre forme de procès, & qu'ils poursuivroient l'Auteur selon toute l'étendue de leur pouvoir, pour le punir de l'audace qu'il avoit eüe de les avoir accusez d'erreur. Au reste Mr. Huet ne me parloit pas de cette manière de procéder comme d'une manière qu'il aprou-

prouvât. Il demeura d'accord avec moi qu'un semblable procédé seroit injuste, & contraire aux principes de la Religion Reformée. Je lui représentai, & il en convint, que si l'on en usoit ainsi avec l'Auteur de ce Systême, celui ci ne seroit point tenu d'acquiescer à un jugement pareil. Qu'il seroit, au contraire, fondé à en appeller à l'Ecriture, comme nos Pères en appellerent à ce même Tribunal, quand l'Eglise de Rome les voulut condamner par un jugement d'autorité sans examen. A cette occasion nous fîmes lui & moi plusieurs autres réflexions qui tendoient à désapprouver l'autorité exorbitante que l'on exerce dans certaines Eglises Reformées, & qui n'est nullement fondée sur l'Ecriture. Je me souviens qu'entr'autres choses il me dit sur ce sujet, Nos Théologiens reconnoissent que l'Eglise n'est pas infaillible, quand au droit; c'est-à-dire, ils reconnoissent qu'elle se peut tromper. Cependant ils prétendent qu'on la tienne infaillible quant au fait; c'est-à-dire ils veulent que l'on bâtit sur ce fondement, qu'il est impossible qu'elle se soit trompée. Je tâchai de lui montrer qu'il étoit du devoir de tout membre de ces sortes d'Assemblées qui se conduisent selon de telles maximes, de s'opposer à l'oppression & à la tyrannie que ses Confrères voudroient exercer; & que l'on s'en rend complice, quand on ne s'y oppose pas avec vigueur & avec fermeté. Il me répondit que ce que je disois étoit fort équitable: mais que l'on s'exposeroit au risque d'être jeté hors de la Synagogue. Ce furent là ses pro-

pres paroles. Je ne fis pas attention au préjudice qu'elles me devoient causer. On ne sauroit m'ôter de l'esprit que cette raison n'ait été la plus forte de toutes celles qu'on a mis en usage pour faire changer de sentiment à plusieurs, qui avoient été portez pour ce Systême. Il y a bien peu de gens dans le monde, qui n'aiment mieux faire des injustices que d'en souffrir, & qui ne se rangent plus volontiers du côté des Persécuteurs, que de celui des Persécutez. Pour embrasser le parti de ces derniers, il faudroit être quelque chose de plus que ne sont le commun des hommes, il faudroit être Chrétien. Mais il y a beaucoup d'hommes dans l'Eglise que nous voyons, & il y a fort peu de Chrétiens.

De Mr. Huet je passe à Mr. Chaiz. Je lui fis la même question que j'avois faite à son Collègue touchant le susdit Livre; & dans ces premières conversations que j'eus avec lui, je trouvai en lui une plus grande franchise qu'en Mr. Huet. Il me dit qu'il avoit lû ce Livre, & qu'il en avoit aussi entendu parler à diverses personnes qui en faisoient un jugement avantageux. Il en avoit aussi rencontré d'autres, à ce qu'il me disoit, qui n'approuvoient pas ce Systême, & qui le taxoient, les uns de demi-Arianisme, les autres de Sabellianisme. Pour lui il en jugeoit plus favorablement. Il ne trouvoit pas ces accusations bien fondées, & il ne les envisageoit que comme des préjuges de gens qui ne comprenoient pas assés ce Systême. Je le priai de l'examiner avec plus d'attention, & de me faire part de toutes les

dis-

difficultez qu'il y auroit trouvées. J'ajoutai qu'il me feroit plaisir de me communiquer toutes les remarques qu'il entendroit faire aux personnes intelligentes avec qu'il auroit occasion de s'entretenir sur cette matière. Il me le promit.

Dans une ~~visite~~ suivante, pour s'acquiter de sa promesse, il me proposa trois objections contre ce Systême, qu'il me dit être les seules, qui lui eussent paru être de quelque poids. Il ne me les proposa cependant que comme des objections légères, qui n'étoient pas toutes de lui: mais d'une personne de considération avec qui il avoit eu quelques entretiens sur le sujet du susdit Livre. Cette personne, à ce que me disoit Mr. Chaiz, lui avoit paru, sinon déterminée, du moins extrêmement ébranlée en faveur du nouveau sentiment. De ces trois objections, il y en a une que je ne puis pas me rappeler. Je me souviens des deux autres. Ce qui faisoit de la peine à Mr. Chaiz dans l'une, c'étoit l'alternative que le Systême posoit dans l'article de la Génération éternelle du Fils. Il auroit trouvé à propos que l'Auteur du Systême eut embrassé définitivement le second parti, qui est celui qui nie que cette Génération soit éternelle, à proprement parler. Il convenoit avec moi que les Textes sur lesquels on prétendoit établir l'éternité de cette Génération ne l'établissent nullement. Mais il ne concevoit pas qu'on pût laisser en doute s'il y a de la possibilité qu'un Etre fini soit créé de toute éternité. C'étoit-là, uniquement, surquoi rouloit sa

difficulté. Je lui fis sentir que les argumens que l'on prétend avoir contre cette possibilité ne sont pas aussi concluans qu'on se l'imagine, & qu'ainsi la chose pouvoit bien être laissée en suspens comme une chose que nous ignorons. Je me souviens parfaitement bien, qu'après avoir raisonné avec lui, & sur cette difficulté, & sur les deux autres, il me dit enfin qu'il étoit satisfait de mes réponses, qu'il n'avoit point d'autre difficulté contre ce Système, & que si dans la suite il en découvroit quelque-une, il ne manqueroit pas de me la communiquer. En se retirant, il me fit cette déclaration formelle : *Qu'il trouvoit ceci d'avantageux dans ce Système, que l'on n'y pouvoit objecter rien, ni du côté de la Philosophie, ni du côté de la Théologie.*

De tout ce que je viens d'exposer, le Lecteur recueillera s'il lui plait ; I. Que dans toute cette affaire je me suis conduit comme un homme qui cherche sincèrement la vérité. II. Que je me suis adressé, autant qu'il a dépendu de moi, aux personnes capables de me donner des lumières. III. Que j'ai pesé mûrement tous les avis qui m'ont été donnez. Que quelque Théologien témoigne, s'il l'ose, si j'ai jamais refusé de l'écouter ; si j'ai jamais fui l'occasion d'avoir quelque éclaircissement avec lui. IV. Que tous les avis que l'on m'a donnez n'ont pas dû me faire changer de sentiment : mais, au contraire, que tout a dû me persuader de plus en plus la vérité de ce nouveau Système. Ceux qui daignoient s'expliquer à moi, pouvoient-ils me convaincre que

mon sentiment fut mal-fondé , puis qu'ils me paroissent être d'un avis, ou conforme au mien, ou de moins fort approchant. Le silence & la reserve que quelques uns observoient, en refusant de me faire connoître de quel côté ils panchoient, n'étoit pas moins propre à confirmer mon sentiment, que l'approbation que les autres faisoient paroître en faveur du Systême. S'ils eussent été d'un avis différent du mien, aucune raison ne les pouvoit engager à me le cacher. Avoient-ils peur de me détromper ? Craignoient-ils de perdre leurs postes, en se déclarant pour le sentiment reçu ? S'ils ne se sont pas voulu expliquer, je n'ai pu attribuer leur silence qu'à cette seule raison, c'est qu'ils avoient pour le Systême nouveau des sentimens avantageux, qu'ils n'osoient pas faire éclater. La crainte d'être jettez hors de la Synagogue les empêchoit apparemment de dire ce qu'ils pensoient. Que chacun examine en sa conscience, si, en ma place, il n'auroit pas jugé de ce silence de même que moi.

C H A P I T R E III.

Lettres qui ont été écrites entre Mr. de la Chapelle, & l'Auteur de cette Apologie sur le sujet du susdit Systême.

A R T I C L E I.

Réflexions pour servir à l'intelligence du sujet.

Me voici venu à la source de tout ce qui s'est dit dans le monde de plus diffamant contre la doctrine du Systême, & par conséquent contre la mienne: Voici en même tems le commencement & l'origine de toutes les persécutions que j'ai souffertes à cette occasion. Jusqu'à cette Epoque, il étoit permis à chacun de dire librement ce qu'il pensoit. Il pouvoit y avoir différence d'avis. Mais cette différence d'avis n'étoit pas capable d'altérer la tranquillité de l'Etat, ni celle de l'Eglise, puis qu'il ne s'agissoit pas d'un point essentiel à la Religion. Il s'agissoit uniquement d'une différente manière d'expliquer un mystère, sur le fond duquel on étoit du même sentiment de part & d'autre. Il n'y avoit aucun trouble à appréhender, à moins qu'il n'y eut un parti qui prétendit de donner la Loi à l'autre parti, & en assujettir la croyance à la sienne. Il n'est pas difficile de deviner quel étoit le parti qui pouvoit former de pareilles prétentions, & qui, par conséquent, doit être regardé comme l'unique Auteur de tous les troubles. On

vit en paix dans une Société, tout autant de tems qu'une partie de cette Société n'empiète pas sur les droits de l'autre partie, & ne tâche pas de la dépouiller de quelqu'un de ces avantages dont chacun est en droit de se maintenir la possession. Mais si l'une des parties de la Société en vient à cet injuste excès, contre l'autre partie, elle met cette autre partie dans la nécessité de se défendre contre la violence, ou de succomber à l'oppression. Ce desordre produit ou une guerre, ou un brigandage. Dans ces circonstances le parti qui opprime, ne manque jamais d'accuser le parti qui est opprimé d'être la cause de tous les troubles. C'est là une nouvelle oppression qu'il ajoute à toutes les autres. Une dispute modérée, dans laquelle chacun expose ses raisons, n'est ni une guerre, ni un sujet légitime de guerre ni de troubles. Mais des accusations qui déguisent & qui falsifient les sentimens de ceux que l'on veut rendre odieux, des accusations que l'on soutient par des menaces, non par des raisons, des accusations que l'on a trouvé moyen d'armer d'une autorité qui impose silence à ceux que l'on veut condamner sans leur permettre de se justifier, ce sont là les sources qui ont produit de tout tems un si grand nombre de troubles, de guerres, & de schismes dans l'Eglise Chrétienne. Les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets, tant qu'il y aura des hommes assez violens & assez autoritez pour tenir une conduite pareille, & pour la tenir sans opposition. Depuis la première Lettre que je reçûs de

Mr. de la Chapelle, ou plutôt depuis que lui & ses Collègues se sont unis & concertez ensemble, dans le dessein pieux & pacifique d'étouffer, à quelque prix que ce fût, un sentiment qui commençoit à s'insinuer dans les esprits de quelques personnes, il n'y a eu de la liberté que pour attaquer ce sentiment. La crainte & la politique ont fermé la bouche à ceux qui auroient pû le défendre. Un grand nombre de gens qui n'avoient jamais lû le Livre, & qui ne le connoissoient que par la peinture peu fidèle qu'on leur en avoit faite, ont été les plus ardens à se déchaîner contre ce Livre, & contre celui qui en étoit l'Auteur. C'étoit à ces marques que chacun prétendoit signaler à l'envi son zèle pour la Religion. Pour mieux atterrer l'autre parti, l'on s'est servi de plusieurs de ces argumens que Mr. le Clerc appelle* *Argumens de Théologiens*. On a fait courir le bruit, à différentes reprises, que les Puissances prenoient cette affaire à cœur, & que c'étoit une affaire d'Etat. On a répandu dans le monde, & cela s'est renouvelé plusieurs fois, que nos frères de l'Eglise Flamande se plaignoient hautement de ce Livre, & qu'ils en avoient fait demander la condamnation à nos Eglises Françaises, &c. On méritoit de passer pour un séditieux, & pour un perturbateur de l'Eglise, lors qu'on représentoit à ceux qui condamnoient un Livre qu'ils n'avoient jamais lû, que ce Livre n'étoit pas tel qu'ils se le figuroient, & qu'avant

que

* *Argumentum Theologicum ab invidiâ ductum.*

que de le condanner, il étoit juste qu'on le lût. En éfet je trouve que l'on a quelque raison. C'est être perturbateur de l'Eglise; que de s'opposer aux vûes de ceux qui veulent y dominer absolument. Ceux ci prétendent que l'on condanne un Livre afin qu'on ne le lise pas, & que ce Livre soit entièrement supprimé. On veut au contraire persuader aux gens, qu'avant que de condanner ce Livre, il faut que l'on commence par le lire. N'est-ce pas être ennemi de la paix, & perturbateur de repos de l'Eglise; que de donner un semblable conseil? Et ne mérite-t-on pas d'être dévoué à tous les anathêmes, pour porter la peine de cette témérité?

Ceci n'est pas une digression inutile. C'est une clé nécessaire pour pénétrer dans l'esprit des Lettres dont j'ai à faire mention, & qui, sans cette clé, seroient de véritables énigmes.

A R T I C L E II.

Conversations avec Mr. de la Chapelle, qui ont donné occasion à ces Lettres.

Après donc avoir tiré de Mrs. Huet & Chaiz toutes les lumières que j'en avois pu tirer, j'espérois que Mr. de la Chapelle, dont j'estimois le savoir & la capacité, ne me refuseroit pas de me communiquer les siennes. J'ignorois absolument de quel avis il étoit touchant ce Livre. Mais quel que fût son avis à cet égard, je faisois mon compte que son entretien me fourniroit des ouvertures qui
me

me seroient d'une grande utilité. Ce fut dans cette simplicité d'esprit, & dans la vûë sincère de profiter de tout ce qu'il me diroit, autant qu'un homme qui a de la raison doit profiter des avis d'un autre homme, qu'étant allé chez lui en visite je lui fis touchant le Systême en question les mêmes demandes que j'avois faites à plusieurs autres. Il me répondit qu'il n'avoit pas lû cet Ecrit, qu'il n'avoit fait qu'y jeter les yeux en passant. Qu'ainsi il ne pouvoit pas en juger. Mais il me promit de le lire avec attention, & de me communiquer sa pensée après l'avoir lû.

Je reçûs sa visite le 25. Juin. Sa conversation fût la même en substance que les *Réflexions* manuscrites qu'il me donna. Mes réponses furent aussi à peu près les mêmes que ce qui est contenu dans la première Lettre que je lui écrivis en réponse à ses *Réflexions*. On comprendra par là que ses paroles ne furent pas assaisonnées de beaucoup de douceur. Le but à quoi tendoit son discours, c'est qu'il falloit que l'Auteur du Livre en retirât incessamment tous les exemplaires, & que personne ne parlât plus de ce Systême: Ou qu'autrement cet Auteur devoit s'attendre à être exposé à mille chagrins. A peine lui faisois-je quelque réponse, ou lui demandois-je quelque éclaircissement, qu'il m'interrompoit brusquement, en me disant qu'il ne vouloit pas disputer. Enfin il me remit un papier contenant les *Réflexions* qu'il avoit faites contre ce Systême, en me disant que s'il connoissoit l'Auteur, il les lui donneroit à lui même. Je lui dis que je les

exa-

examinerois à loisir, & que je lui envoyerois ma réponse par écrit.

Dans cette conversation, il se passa une chose qui mérite d'être rapportée. Mr de la Chapelle pressoit cette objection qui est contenue dans ses Réflexions, dans sa Lettre suivante, & dans son dernier ouvrage. L'Incarnation, disoit-il, n'a pas multiplié le nombre des Personnes selon le sentiment reçu, donc ce Systême nouveau ne peut pas être fondé sur l'Incarnation. Je lui dis que son argument ne rouloit que sur l'équivoque du terme de *Personne*. Que si l'on prenoit ce terme pour signifier un Etre qui pense, selon la distinction que le Systême en donne quand il l'applique aux trois Personnes de la Trinité, on ne pouvoit pas dire qu'en ce sens l'Incarnation n'a pas multiplié le nombre des Personnes, puisque l'Incarnation a produit, selon le sentiment reçu, un Etre qui pense, lequel n'étoit pas auparavant, savoir la nature humaine de Jesus Christ, laquelle est une Etre qui pense, distinct de la nature Divine, laquelle est un autre Etre qui pense. Mais que quand nos Théologiens disent qu'il n'y a en Jesus Christ qu'une seule Personne, ils n'entendent pas qu'il n'y a en lui qu'un seul Etre qui pense, puisque chacune de ces deux natures qui le composent est un Etre qui pense. Là dessus Mr. de la Chapelle me soutint fortement & d'un ton décisif, qu'il n'y a en Jesus Christ Dieu & homme qu'un Etre qui pense. Encore que je lui représentasse que c'étoit là établir l'hérésie des Eutychiens, qui confondent les deux

natures en une, il ne voulut, ni démordre de sa thèse, ni m'en donner aucune explication, & répondre à mon instance. Mon Père, qui étoit présent à toute cette conversation, choqué aussi bien que moi d'une proposition pareille, lui dit; Il est pourtant certain qu'il y a deux volontez en Jesus Christ; il faut donc aussi qu'il y ait en lui deux principes de pensée. Mr. de la Chapelle nia encore formellement cette seconde proposition, qu'il y eut deux volontez en Jesus Christ. Il demeura ferme dans sa négation, quoi que nous lui représentassions que c'étoit là l'hérésie des Monothélites. Nous étions à la porte pour nous séparer, quand ces dernières paroles se sont dites.

A R T I C L E III.

Extrait de la première Lettre de Mr. de la Chapelle.

L'Écrit que M. D. L. C. me mit en main dans la conversation dont je viens de faire le récit, fit naître quatre autres Ecrits. 1. Une Lettre que je lui envoyai en réponse à ce premier Écrit. 2. Une réponse à ma Lettre. 3. Une réplique à cette réponse. 4. Une Lettre finale de M. D. L. C. dans laquelle il rompt la dispute. Je donnerai peut être un jour tous ces Ecrits au Public dans toute leur étendue; car ils sont ma justification. Ici je me contenterai d'en donner un

Extrait. Je commencerai par les *Réflexions*, qui sont le premier Ecrit.

A la tête de ces *Réflexions*, l'Auteur déclare le dessein qu'il s'est proposé. Ce dessein se borne à examiner si le Systême dont il s'agit a toute l'utilité que l'Auteur du Systême prétend y trouver, qui est de pouvoir lever toutes les difficultez, tant du côté de l'écriture, que du côté de la raison, auxquelles tous les autres Systêmes sont sujets, & de pouvoir contribuer à ôter le scandale qui peut empêcher les Juifs, les Mahométans, les Payens, les Athées d'embrasser nôtre Religion, & à réunir à nôtre Eglise diverses Sectes qui se sont séparées de nous. Le but donc de M. D. L. C. étoit de montrer que le nouveau Systême n'a pas cette utilité qu'il s'attribuë. Voilà un début bien simple, & qui répond fort imparfaitement à ce qu'on lui demandoit. Mais qu'on se donne patience; ce n'est là qu'un trait oratoire, qui fera trouver au Lecteur beaucoup davantage qu'on ne lui fait attendre.

Pour remplir son plan, l'Auteur des *Réflexions* réduit tout le Systême qu'il se propose d'examiner, à ces trois propositions, qui, selon lui, dévelopent tout le Systême.

I. *Il n'y a réellement dans l'Essence Divine qu'une seule Personne.*

II. *Le Père est cette Personne unique qu'il y a réellement dans l'Essence Divine.*

III. *La solution du dogme de la Trinité, selon le nouveau Systême, consiste donc uniquement à nier la Trinité des Personnes Divines.*

Quand on a fait le lecture de ces trois Propositions.

sitions, on a l'idée complete de tout le Systême. Ce seroit perdre son tems que de s'amuser à lire le Livre où ce Systême est contenu. On n'y trouveroit rien de plus qui ce qu'on vient de voir. On n'a qu'à se fier à un Extrait si exact & si fidèle.

De cette description du Systême, Mr. de la Chapelle conclut fort naturellement, que *ce n'est qu'un tissu de contradictions & d'inconsistences grossières; que c'est un Systême qui n'a rien de Systématique, & qui a tous les défauts qu'un Systême peut avoir; que c'est une pure négative du dogme de la Trinité, produite d'une manière-embarrassée & qui n'est nullement, ni Philosophique, ni Théologique.* Peut-on après cela donner un meilleur conseil à l'Auteur du Systême, que *d'en retirer incessamment tous les exemplaires, & de porter ses amis à n'en plus parler?* C'est aussi par ce conseil d'ami qu'il termine ses Réflexions moderées & pacifiques. Mais avant que d'en venir là, afin de donner plus de poids à son exhortation, il la fait précéder d'une menace, dont il compte que l'on tâchera de détourner le terrible éfet, à quelque prix que ce soit. *Ce Systême, dit-il, bouleverse tout dans le langage de l'Écriture: comme il me sera facile de le montrer, si l'Auteur ne se rend pas aux Réflexions générales que je viens de faire sur son Livre. Qu'il ait la bonté de ne se point allarmer de cette espèce de menace qu'il vient de lire &c.*

ARTICLE. IV.

Extrait de la 1^e. Réponse.

Ma Réponse à ses Réflexions lui fut envoyée le 28. Juin. J'entre en matière en lui demandant, selon l'usage des gens qui disputent & qui veulent s'entendre, la définition de deux ou trois de ses termes, qui étant ambigus rendoient toutes ses propositions ambiguës. Je lui demande en quel sens il affirme que l'Auteur du Systême nie la Trinité? Si c'est dans le sens des Orthodoxes, ou dans celui des Ariens, ou dans celui des Trithéites, ou enfin dans quelque autre sens? Je lui demande ce qu'il entend par *Personne dans l'Essence Divine*, & quelle différence il met entre *Personne*, & *Personne Divine*? Je lui dis que je mets bien aussi une différence entre ces deux choses, mais que je souhaiterois de savoir si son idée s'accorde avec la mienne.

En attendant sa réponse, je lui donne cette explication du mot de *Personne Divine*, selon l'idée que l'on attache à ce mot dans le Systême en question. „ Il n'y a qu'un seul Esprit infini & indépendant; mais à cet Esprit infini & indépendant, qui est une Personne, c'est-à-dire, (selon la définition de l'Auteur du Systême) un Etre qui pense, il ajoute deux Esprits finis & dépendans, auxquels la Divinité est jointe. En qualité de deux Esprits finis & dépendans, ils sont deux autres Personnes, c'est-à-dire deux autres Etres qui pensent. En voilà trois, si je sai

C

„ bien

„ bien compter. L'union qu'ils ont avec la
 „ Divinité n'est pas ce qui les fait être deux
 „ Personnes, ni ce qui les empêche de l'être.
 „ Car cette union ne leur ôte pas la qualité
 „ d'être deux Etres qui pensent, distincts de
 „ la Divinité, & distincts l'un de l'autre.
 Cette union leur ajoûte seulement la quali-
 té d'être des *Personnes Divines*, c'est-à-dire des
 Etres finis auxquels la Divinité est étroitement
 unie, & dans lesquels elle se rend présente à
 nous de cette présence singulière que l'Écritu-
 re appelle, *la vuë de Dieu*: en sorte qu'on peut
 dire de chacune d'elles, ce que Jesus Christ
 disoit de lui même; * *Celui qui m'a vu, a vu
 mon Père: ne crois-tu pas que je suis en mon Pé-
 re, & que le Père est en moi?*

Dans un autre endroit de cette même Let-
 tre, je lui donne la même explication de ce
 que, dans le Systême, l'on entend par
Personne Divine. M. D. L. C. avoit avan-
 cé dans ses *Réflexions*; *En s'unissant de la sor-
 te, le Père n'a point produit de nouvelles Per-
 sonnes Divines*. Je lui répons, „ Le Père en
 „ s'unissant avec elles, ne les a pas fait être
 „ des *Personnes* selon le sens vulgaire de ce
 „ mot: mais il les a fait être des *Personnes*,
 „ entant que ce mot se prend pour un *Tout*
 „ composé de deux Etres qui pensent. Il y a
 „ une autre équivoque dans le mot *Divines*.
 „ L'union du Père les a fait être *Divines*,
 „ non en les changeant en Dieux, mais en
 „ faisant que le *Tout* composé de ces deux
 „ Etres qui pensent, dont l'un est Dieu,
 „ puisse

* *Jeau. 14: 9, 10.*

„ puisse être appelle *Dieu*, du nom de l'une
 „ des parties qui entrent en cette union. De
 „ la même manière que Jesus Christ peut être
 „ appelé *Dieu*, & peut aussi être appelé
 „ *homme*.

J'ai rapporté ces deux endroits de ma Lettre, afin que le Lecteur puisse remarquer, en les lisant, que dans cette dispute, j'ai pris tout le soin possible de bien définir les termes, & d'ôter toute équivoque. De plus cette définition suffit seule, à mon avis, pour répondre à tous les argumens de M. D. L. C. Elle suffit en même tems pour disculper le Système en question de toutes les accusations odieuses dont on l'a voulu charger. Tous ces argumens, & toutes ces accusations ne roulent en effet que sur une équivoque perpétuelle du terme de *Personne*, & de celui de *Divine*. Et tous ces argumens & toutes ces accusations tombent par la définition de ces termes laquelle je viens de rapporter. Ce qui me paroît incontestable, c'est que l'état de la question est réduit à des termes si clairs, que chacun est capable d'en former son jugement, & de décider la question, ou par la raison, ou par l'Écriture, ou par les principes même de notre Théologie reçûe. Par la raison, chacun est en état de juger si cette idée que je viens de donner du terme de *Personne Divine* renferme quelque contradiction. Par l'Écriture chacun est en état de juger si ce sens dans lequel on conçoit dans le Système que la Divinité convient au Fils & au St. Esprit, est un sens qui satisfasse aux Textes où la Divini-

té est attribuée à ces deux Personnes. Par les Principes de nôtre Théologie, chacun qui entend ces Principes, & qui a quelque connoissance de la Doctrine de nos Eglises touchant l'Incarnation, est en état de juger si ce Systême n'est pas entièrement appuyé sur les idées prises de cette doctrine: De sorte que cette doctrine de l'Incarnation étant reçûe & admise, ce Systême n'a rien qui ne doive être reçû & admis sur des fondemens tout-pareils.

Dans tout le reste de ma Lettre dont je fais ici l'extrait, j'ai répondu de suite à toutes les Objections de M. D. L. C. contenuës dans son premier Ecrit. Il avoit donné à l'Auteur du Systême un conseil d'ami de retirer incessamment tous les exemplaires de son Livre: & il lui avoit fait *une espèce de menace* (pour me servir de ses termes) *de lui montrer, au cas qu'il ne se rendit pas à ses Réflexions, que son Systême bouleverse tout dans le langage de l'Ecriture.* Je lui répons ainsi à ces deux Articles en finissant ma Lettre: „ Le meilleur „ remède que je vois à ceci (c'est-à-dire „ pour arrêter le cours du Systême, & pour „ empêcher qu'il n'en soit plus fait mention) „ c'est que ceux qui, comme vous, regardent ce Systême comme quelque chose de „ pernicieux, l'arrêtaient par une bonne réfutation, à laquelle l'Auteur ne puisse repliquer rien de solide. Il me paroît être de „ si bonne foi, à en juger par son Ecrit, qu'il „ se rendra si on lui donne de bonnes raisons, & qu'il remerciera même ceux qui „ l'auront désabusé. Par rapport à moi, je „ vous

„ vous promets que si vous pouvez éfacer de
 „ mon esprit certaines impressions que ce Sy-
 „ stême y a produites, & me ranger de vô-
 „ tre sentiment par des preuves éfectives, je
 „ me joindrai à vous pour combattre ce Sy-
 „ stême de toutes mes forces. Pour cet éfet
 „ j'attens de vous comme un plaisir fort sen-
 „ sible que vous me ferez, & comme une obliga-
 „ tion que je vous aurai, les preuves par les-
 „ quelles vous vous faites fort de montrer
 „ que ce Systême bouleverse l'écriture. Ayez
 „ la bonté d'y joindre quelque antidote con-
 „ tre les raisons & les argumens par lesquels
 „ l'Auteur a prétendu appuyer son Systême,
 „ & qu'il appelle *invincibles*. Je ne me sens
 „ pas assés fort pour les vaincre, mais avec
 „ vôtre aide, peut être en viendrai-je à bout :
 „ car, à vous dire le vrai, plus je les envi-
 „ sage, moins je vois ce qu'on y peut repli-
 „ quer de satisfaisant. Mais vous avez plus
 „ de lumières que moi, c'est ce qui m'a fait
 „ avoir recours à vous.

A R T I C L E V.

Extrait de la 2^e. Lettre de M. D. L. C.

Je reçûs le lendemain, de la part de M. D.
 L. C. une réponse à ma Lettre. Je lûs
 avec une surprise extrême ces paroles par où
 elle commence : „ Je ne comprends pas ce qui
 „ a pû vous faire penser que dans mes Réfle-
 „ xions générales j'avois eu dessein de com-
 „ battre & de refuter le nouveau Systême sur

„ la Trinité. Mon bût unique a été d'exa-
 „ miner si ce que l'Auteur donne pour une
 „ *solution* du Dogme, en est véritablement u-
 „ ne *solution*, & je m'en suis tenu là. Il m'a
 „ paru que cette prétendue *solution* n'est autre
 „ chose qu'une *négation*. Et je crois l'avoir
 „ démontré.

Où étoit l'esprit de M. D. L. C. quand il
 écrivoit ces lignes ? Avoit-il oublié ce que
 je lui avois demandé, & qu'il m'avoit promis,
 avant qu'il me donnât ces Réflexions ? Avoit-
 il perdu absolument la mémoire de ce qu'il
 venoit lui même d'écrire ? Dire à un Auteur,
 & le menacer même que s'il ne se rend pas on
 lui montrera qu'il bouleverse tout dans le lan-
 gage de l'écriture, n'est-ce pas s'engager à
 effectuër sa menace ; sur tout quand on en est
 expressément requis ? Il dira peut-être que cet-
 te menace n'étoit destinée que pour faire peur,
 & qu'on n'avoit pas eu dessein de la mettre
 en exécution. Je parle ici, comme on voit,
 selon le style de M. D. L. C. style dont il
 n'y a point de Chrétien qui veuille se servir,
 supposé que ce Chrétien pense sérieusement à
 éclairer & à édifier son prochain. Quoi un
 homme qui aime sincèrement la vérité, & qui
 la cherche, aura-t-il peur qu'on ne la lui mon-
 tre ? Sera-ce une menace capable de l'*allar-*
mer, que de lui dire qu'on est en état de lui
 faire voir que son sentiment est opposé à l'E-
 criture ? Et fera-t-il la moindre démarche pour
 éviter qu'on ne l'instruise, & qu'on ne lui
 fasse appercevoir, s'il est possible, en quoi son
 er-

erreur consiste? Quelles idées les hommes sont-ils capables de se former!

Après un pareil début, il ne falloit pas s'attendre de voir paroître, dans toute cette controverse, aucun de ces passages de l'Écriture que l'on avoit prétendu être bouleversés par ce Système. Ainsi n'en est-il plus fait aucune mention. S'il s'est dispensé de remplir son engagement, il n'a pas eu plus d'égard à la demande que je lui faisois de me montrer que les raisons qui établissent la doctrine du Système fussent mal fondées. Il se borne à son premier dessein, qui est de montrer que le Système se contredit, & qu'il nie ce qu'il prétend établir. Or quand on entreprend de prouver une chose qui n'est pas, on ne sauroit y réussir qu'en embrouillant la question par des expressions équivoques, & qu'en évitant avec soin toute sorte d'éclaircissement.

M. D. L. C. étoit trop habile dans la dispute, pour n'avoir pas mis cet art en pratique, dans une occasion où il lui étoit si nécessaire. Il me refuse tout net l'explication des termes ambigus que je l'avois prié de définir, & cela sous un prétexte dont on ne se feroit jamais douté. „ Vous voulez, dit il; que je définisse ces termes, & que je vous dise quelle idée j'y attache selon mon vraisentiment. „ Vous voulez même que je vous apprenne si je suis Orthodoxe ou non. Dispensez moi de vous donner tous ces éclaircissements; ils sont inutiles pour le dessein que je me propose. Et comme je ne suis pas plus obligé que vous d'être Orthodoxe, il m'est permis

40
„ de faire indifféremment le personnage d'un
„ Hérétique, & même celui d'un Juif, d'un
„ Mahométan, d'un Payen, pour examiner si
„ un Systême qui promet de lever toutes les
„ difficultez que font toutes ces gens là, est
„ véritablement une solution qui en leve au-
„ cune.

Un homme, & sur tout un Pasteur d'une Eglise Orthodoxe est bien à plaindre, quand il ne peut pas se rendre intelligible à celui à qui il parle, sans lui découvrir s'il est Orthodoxe ou non, c'est-à-dire, s'il est dans les sentimens qu'il a signez & jurez solennellement, & sans quoi on ne lui auroit pas confié la conduite d'une Eglise. Un pareil Pasteur qui aime mieux tenir un langage auquel on n'entend rien, que de faire connoître les sentimens qu'il a dans l'ame, doit être réduit à une extrémité bien fâcheuse. Il n'y a guère de véritable Orthodoxe, que je sache, qui s'avisât d'avoir un scrupule tel que celui là, & qui se fit la moindre difficulté de montrer qu'il est parfaitement Orthodoxe.

Il veut donner le change, quand il dit, pour fonder son refus, qu'il lui est libre, dans cette controverse, de faire indifféremment le personnage d'un Hérétique, d'un Juif, d'un Mahométan, &c. Si j'avois à défendre ce Systême contre quelqu'un de ces gens là, il faudroit d'avance que nous convinssions du sens des termes qui devoient entrer dans nôtre dispute: afin que de part & d'autre on donnât le même sens aux mêmes expressions. Pour cet effet, en cas d'équivoque, il faudroit que le
Juif,

Juif, par exemple, reçût ma définition, ou qu'il m'en donnât une que j'admisse, & qui n'eût rien d'équivoque. A moins que de cela, avec qui que l'on dispute, en disputera sans s'entendre, & on perdra misérablement son tems, sans s'éclaircir de rien. J'ajouterais que si j'avois à disputer, touchant ce Systême, avec quelqu'un qui fût d'une toute autre Secte que celle des Orthodoxes, nous ne nous saurions jamais accorder, ni nous persuader rien l'un à l'autre, à moins que nous ne convinssions entre nous de certains principes communs, que nous admettions lui & moi. Le moyen que l'on s'accorde à l'égard des conclusions, tandis qu'on est en différent à l'égard des principes mêmes d'où l'on prétend tirer ces conclusions? Si j'avois une pareille dispute avec un Payen, ne faudroit-il pas que je supposasse avec lui la Divinité de l'Écriture Sainte comme une chose que l'on admet des deux côtez? La dispute entre lui & moi se réduiroit à savoir si un tel Systême est contenu dans l'Écriture, laquelle nous regardons comme un Livre divin. N'y auroit-il pas du ridicule à dire que ce Systême est insoutenable, à cause qu'un Payen peut contester la Divinité de l'Écriture sur laquelle on prétend l'appuyer? Le cas est ici tout pareil. Je suis en dispute avec M. D. L. C. touchant ce Systême. Je consens qu'il fasse dans cette dispute tel personnage vrai ou faux qu'il lui plaira. Il me permettra pourtant de n'entrer dans cette dispute avec lui, qu'après être convenus bien expressément de ce Principe, que le dogme de

l'Incarnation, tel qu'on l'enseigne dans nos Eglises, est contenu dans l'Écriture; & que ce dogme n'a rien de contradictoire; & que nous pouvons faire de ce dogme un des principes sur lesquels il nous sera permis de fonder nos raisonnemens. Autrement nous serions obligés à commencer la dispute par terminer ce différent. Je soutiendrois le parti des Orthodoxes. Je me servirois de tous les argumens de ceux de mon parti. Il soutiendrait de son côté le parti des Hérétiques; & je tâcherois de le faire entrer dans mon sentiment. Si je n'y pouvois pas réussir, il est clair que la dispute demeureroit accrochée.

Je n'ai pas entrepris de passer en revue tous les Sophismes contenus dans ses Lettres. Mais je me suis attaché à éclaircir celui là, parce qu'il revient en plus d'une occasion, & qu'un de ses Collègues a entrepris de me persuader que ce Système nioit la Divinité du Fils, en se servant d'un Sophisme qui est tout-pareil. On le pourra voir dans le récit de l'entretien que j'eus avec Mr. Chion, qu'on trouvera presque à la fin de cette première partie de mon Apologie.

Au défaut de ses définitions, il devoit au moins adopter les miennes, ou me dire ce qu'il y trouvoit de défectueux. Mais il se seroit éloigné de son but, qui étoit de se tenir perpétuellement dans l'obscurité & dans l'équivoque. Il rend toutes mes définitions inutiles, il se dispense d'en admettre aucune, non pas en m'en contestant quelque une en particulier, & en soutenant qu'en tel & tel endroit je m'é-

tois

sois écarté de la pensée de l'Auteur du Système. Il auroit fallu m'en alléguer des preuves, & je les aurois réfutées fort aisément. Il évite habilement cet embarras, en parlant d'une manière vague & indéterminée, qui ne caractérise rien. „ Quand l'Auteur, dit-il, „ aura raccommo­dé son Système, pour en „ faire une *solution* seulement apparente, je „ verrai ce que j'aurai à faire. En attendant, „ permettez moi de croire que vous ne l'en­ „ tendez pas mieux que je le fais, & que ce „ n'est ni à vous, ni à moi, d'expliquer sa „ pensée autrement qu'il ne l'explique lui mê­ „ me. S'il m'eut marqué quel étoit l'en­ „ droit de ce Livre auquel je donnois une ex­ „ plication qui ne fût pas tirée du Livre même, j'aurois pû lui répondre. Mais il n'avoit pas dessein de rien particulariser, parce que ce n'étoit pas son intention que l'on lui répon­ dit.

Après m'avoir refusé les définitions que je lui demandois, il trouve à propos ensuite de m'en donner quelques unes : mais il a bien eu soin d'empêcher que ses définitions ne levas­ sent aucune équivoque.

Il définit *Personne*, un Etre intelligent dis­ tinct d'un autre. Fort bien. Mais il auroit dû ajoûter que ce mot reçoit encore une si­ gnification dans le Système, lors qu'il s'appli­ que aux deux Natures unies pour composer une *Personne*. Comme l'Auteur du Système a suivi en cela les idées des Orthodoxes, quand ils veulent expliquer l'Incarnation, il a crû devoir aussi se servir de leur terme consacré
pour

pour exprimer l'union des deux natures. M. D. L. C. me soutenoit dans sa Lettre qu'il n'y avoit point de trace de cette seconde signification du terme de Personne dans le Livre de l'Auteur. Mais dans ma réponse à sa Lettre, je lui ai fait toucher au doigt que sa mémoire lui a été infidèle dans cette rencontre. Et il n'a rien eu à y repliquer.

Il définit *Personne Divine*, un *Etre intelligent qui est Dieu*. C'est-à-dire qu'à un terme équivoque il en substitué un autre qui ne l'est pas moins. J'avois ôté l'équivoque par ma définition que j'ai rapportée ci-dessus. Mais il ne lui a pas plû d'en tenir compte.

Il m'apprend qu'*Essence Divine* c'est *Dieu lui même*. Je lui suis fort redevable de son éclaircissement : mais ce n'est pas celui que je lui avois demandé. Je n'étois pas en peine de savoir ce qu'il entendoit par le mot d'*Essence*. Mais je voulois qu'il m'expliquât le sens de toute cette expression complexe, *Personne dans l'Essence Divine*, parce que cette expression fait partie de cette première proposition, qui selon lui est une de celles du Système; *Il n'y a réellement dans l'Essence Divine qu'une seule Personne*. Si au lieu d'*Essence Divine* il eut mis *Divinité*, ou *Dieu même*, l'équivoque auroit demeuré, & je lui aurois demandé ni plus ni moins ce qu'il entend par cette expression, *une Personne dans Dieu même*. Ainsi le mot d'*Essence* ne faisoit rien là.

On devine assés l'usage que M. D. L. C. a voulu faire de ces définitions si nettes & si précises. C'est d'exprimer le Système qu'il nous veut

veut dépeindre sous des expressions qui le fassent paroître tout rempli d'absurditez que personne n'y avoit encore apperçûës. L'Auteur du Systême ne devoit pas avoir la moindre étincelle de sens cômman; sur la peinture que M. D. L. C. nous fait de sa production. „ Cet Auteur (dit-il) fait profession de croire qu'il y a trois Personnes Divines, c'est-à-dire trois Intelligentes distinctes; qui sont une Essence une, indivisible, infinie. La solution qu'il cherche doit être de savoir comment trois Intelligences distinctes peuvent être une Essence; une, indivisible, infinie. Et sa solution consiste à nier qu'il y ait une Essence, une, indivisible, infinie. C'est-à-dire, l'Auteur du Systême cherche une contradiction, & il a trouvé ce qu'il cherche. Mais peut être que ceux qui se donneront la peine de lire le Systême, & de le confronter avec le portrait que M. D. L. C. a eu la bonté d'en faire, ne seront pas tous persuadez que le Systême soit aussi ridicule que le portrait le fait envisager. Il y en aura peut être qui jugeront que M. D. L. C. n'a pas été, en cette regcontre, un Peintre assés exact, ou assés fidèle.

Il finit sa Lettre d'une manière à me donner à entendre qu'il souhaiteroit fort que la dispute en demeurât là. „ Puis que je persiste dans mon sentiment (dit il) vous jugez bien que je me crois tout-dispensé d'entrer plus avant dans cette querelle. Ensuite pour donner plus de poids à ses Ecrits, il me fait connoître que je ne dois pas les regarder
comme

comme une production qui soit émanée uniquement de son chef : mais comme un ouvrage concerté entre lui & ses Collègues. „ Je „ ne doute point, dit il, que Mrs. Chion, „ Huët, & Chaiz, Pasteurs comme moi de „ l'Eglise Wallonne de la Haye, n'avoient „ ma démarche, & qu'ils ne l'eussent même „ faite, si je ne les eusse prévenus. Mr. Chion, dans la visite qu'il me fit quelque tems après avec Mrs. Huet & Chaiz me confirma la même chose. Quand je leur témoignai le peu de satisfaction que les Lettres de M. D. L. C. m'avoient donnée, Mr. Chion, qui vouloit sans doute que je parlasse de ces Lettres avec plus de respect, me dit que je ne devois pas penser que M. D. L. C. les eut faites de son chef, mais qu'il les avoit écrites de concert avec eux tous.

Sur la fin il témoigne son bon naturel, & la compassion qu'il a pour l'Auteur du Système, à cause des maux qu'il prévoit que celui ci aura à essuyer. Mais il assure qu'il n'y contribuera en rien. „ Je vous assure, me dit il, „ que ce ne sera point de ma part que lui vien- „ dront les chagrins que je prévois qu'il s'at- „ tireroit, s'il ne demeueroit pas anonyme. Je „ ne suis pas persécuteur, Dieu merci, & „ j'ose espérer que je ne le serai de ma vie. Il a supposé dans cette Lettre, aussi bien que dans la précédente, que l'Auteur du Système & moi nous étions la même personne : & les chagrins qu'il a prédits à cet Auteur, il a bien crû me les prédire. Mais il n'a été Prophète qu'à demi. Il ne devinoit pas qu'il alloit

alloit devenir bien tôt le plus violent & le plus acharné de tous mes *persecuteurs*. Il ne doit pas s'offencer de ce nom. C'est lui même, comme on vient de voir, qui s'en sert pour qualifier les personnes de la part de qui l'Auteur du Système devoit recevoir tous ces chagrins qu'il lui présageoit. Ceux que l'on m'a fait souffrir sont assés connus. Je me suis vû échaffaudé en Conversations, en Chaire, dans des Livres imprimez. On m'a fait passer pour un hérétique des plus abominables; pire que les *Servets* & que les *Tolands*. On m'impute des sentimens que je n'ai pas, que je désavouë & que je déteste. Quatre Pasteurs d'une Eglise ont répandu & continuent à répandre toutes ces accusations contre moi, sans avoir voulu entrer avec moi dans aucun éclaircissement, pour que je pûsse me justifier de ce dont ils m'accusent à faux. On m'a rendu l'objet de la haine & de l'horreur de la Société, non seulement dans ce pais, mais dans les pais étrangers. Toute voye m'est fermée pour obtenir justice & réparation de tous les outrages que l'on m'a faits, & auxquels on en ajoute continuellement de nouveaux. On m'a forcé de quitter mon établissement, qui me donnoit de quoi entretenir ma famille. On me force à prendre le parti de quitter le pais où j'avois passé toute ma vie. On me force de m'arracher à ma chère famille, sans savoir où je pourrai trouver quelque retraite, & quelque protection contre les vexations continuelles de mes ennemis. En même tems que par un Ecrit
des

des plus Satyriques on m'a fait passer pour le dernier des hommes, on tâche encore d'animer les Puissances contre moi; on tâche à me lier les mains, & à me priver du seul moyen que j'ai de faire connoître au Public, & mon innocence, & la pureté de ma doctrine. Voilà la prédiction de M. D. L. C. accomplie de point en point, ou j'ignore quels sont les chagrins, quelles sont les persécutions, différentes de ce que je viens de marquer, dont il a menacé l'Auteur du Systême. Or il n'y-a personne qui connoisse mieux que M. D. L. C. qui est celui qui par ses fausses accusations, a contribué le plus efficacement à me faire recevoir tous ces chagrins là. Mais Dieu, qui fait pourquoi je les souffre, me fera trouver auprès de lui la protection & la délivrance; que les hommes m'ont refusée jusques ici.

A R T I C L E VI.

Extrait de la 2e. Réponse.

Le 7. Juillet, j'envoyai une réponse à cette lettre. J'avois expérimenté que ce seroit en vain que je demanderois à l'avenir à M. D. L. C. l'explication d'aucun de ses termes. C'est pourquoi, voulant tâcher par quelque autre voye de faire en sorte que nous nous entendissions, & que nous ne disputassions pas perpétuellement, sans savoir sur quoi nous disputions, je lui donnai moi même deux nouvelles définitions, afin de fixer le sens de deux expres-

expressions, qui, par leur équivoque, caufoient l'illusion qui regne dans tous les argumens de mon Antagoniste. Je pris soin d'appuyer mes définitions sur des passages exprès du Livre qui étoit le sujet de notre dispute; afin que celui à qui j'avois à faire n'eut aucun prétexte de me contester ces définitions, comme il m'avoit contesté les autres. Après cela je lui dis; „ Si vous prenez la peine d'insérer „ mes deux Définitions dans tous vos Ar- „ gumens; dans les endroits où elles doivent „ être placées, je n'ai pas besoin de rien dire „ de plus à un bon Logicien comme vous ê- „ tes, pour lui faire sentir qu'il n'y a aucun „ de ses Argumens qui concluë.

S'il eut eu le moins du monde à cœur, ou de m'éclaircir, ou de s'éclaircir lui même, il lui auroit été facile de faire la revue de ses argumens. S'il y en eut eu quelqu'un qui subsistât en sa force, nonobstant mes deux définitions, il n'avoit qu'à me marquer quel c'étoit. La dispute eut été reduite par là à un point à être bien tôt terminée. Mais il ne vouloit ni entendre, ni être entendu; comme il paroîtra par sa dernière Lettre.

Dans la suite de la 2^e. Lettre dont je parle, j'ai répondu directement à ses principaux Argumens, & particulièrement à celui qui est pris de l'Incarnation. Les termes dont on se sert parmi nous pour exprimer ce qui est la créance de nos Eglises, sont extrêmement susceptibles d'équivoque. Le terme de *Personne*, que l'on y employe, est un de ceux qui peuvent le plus embarrasser une dispute. Aussi

est-ce celui sur lequel mon Adversaire triom-
phe, à la faveur de son ambiguïté. J'ai donc
tâché à ôter l'équivoque, & à exprimer la do-
ctrine de nos Eglises sur ce point, laquelle est
aussi ma doctrine, aussi clairement que j'ai pû.
Si j'eusse posé quelque faux principe; ou que
j'en eusse tiré quelque conséquence erronée,
il m'auroit fait plaisir de me le marquer. J'au-
rois profité de ses avis, s'ils m'eussent paru
bien fondez. Il a mieux aimé prendre un au-
tre parti, c'est de me dire qu'il ne m'enten-
doit point; & qu'il ne vouloit plus disputer.
Il resulte de tout cela, que j'ai fait autant
d'efforts pour développer ma pensée, qu'il en
a fait pour enveloper la sienne. Je me suis
autant étudié à faire en sorte que lui & tout
autre pût pénétrer dans *mes vrais sentimens*,
qu'il a pris à tâche d'empêcher qu'on ne pût
pénétrer dans les siens.

Enfin pour reduire la question agitée entre
lui & moi, à des termes si clairs & si précis,
qu'il n'y pût plus avoir de chicane, ni de sub-
terfuge, & qu'il ne fallut que deux mots pour
s'entendre, voici de quelle manière j'ai fini
ma Lettre.

„ Mais si tout ce que je viens de dire n'est
„ pas suffisant pour mettre la vérité au jour,
„ voici, je l'espère, un moyen qui produira
„ cet effet.

„ Nous sommes en différent, vous & moi,
„ sur une question qui est purement Philoso-
„ phique. Un Chinois qui auroit du bon
„ sens, à qui les faits seroient simplement ex-
„ posez, seroit en état de décider ce différent;

„ aussi

„ aussi bien que quelque Théologien des plus
 „ habiles : puis qu'il est question de savoir,
 „ non pas si le fufdit Systême est conforme,
 „ ou contraire à l'Ecriture, mais seulement si
 „ un tel Systême renferme des contradictions
 „ qui, par leur grossièreté, ne sauroient man-
 „ quer d'être apperçûes par tout homme qui
 „ auroit seulement une once de bon sens. Un
 „ Systême qui est tel, doit renfermer au moins
 „ une seule proposition, dans laquelle, au
 „ même égard, on affirme le pour & le con-
 „ tre, comme qui diroit, qu'une même chose
 „ est, & n'est pas en même tems.

„ L'Auteur dont nous parlons a cherché un
 „ Systême, qui pût concilier les textes de l'E-
 „ criture à l'égard de quatre différens chefs :
 „ 1. L'Unité de Dieu. 2. La Distinction
 „ des trois Personnes. 3. Leur Divinité.
 „ 4. Leur Subordination. C'est là-dessus que
 „ roule tout son Systême.

„ Pour satisfaire à son premier but, il a
 „ voulu faire un Systême dans lequel l'*Unité*
 „ *numérique de Dieu* fût clairement établie.

„ Pour satisfaire au second, il a voulu que,
 „ dans son Systême, le Père, le Fils, & le
 „ St. Esprit fussent *trois Etres intelligens di-*
 „ *stincts*.

„ Pour satisfaire au troisième, il a voulu
 „ que, dans son Systême, ces trois Personnes
 „ pussent, à juste titre, être appellées *Divi-*
 „ *nes*, & que chacune des trois pût être ap-
 „ pellée *Dieu*. C'est-à-dire que la première
 „ Personne, qui est le Père, pût être appelle
 „ *le Dieu*, tant qu'il est le même Etre que

" Dieu même. Et que les deux autres Intel-
 " ligences pûssent être appellées Dieu, par leur
 " union personnelle avec Dieu; de la même
 " manière & dans le même sens que les Or-
 " thodoxes disent que celui qui est né de Ma-
 " rie est Dieu, par son union personnelle a-
 " vec Dieu.

" Pour satisfaire à son quatrième but, il a
 " voulu que, dans son Système, les deux In-
 " telligences finies (savoir celle du Fils &
 " celle du St. Esprit) pûssent être Subordon-
 " nées à celle du Père, & que l'Intelligence
 " finie du St. Esprit pût être Subordonnée à l'In-
 " telligence finie du Fils.

" Si donc il y a quelque contradiction dans
 " ce Système, & à plus forte raison, si ce
 " Système est un tissu de contradictions de cet-
 " te nature, il faut pouvoir montrer par le
 " Livre même de l'Auteur qu'il a avancé *au*
 " *même égard* le pour & le contre dans l'un
 " des quatre chefs que je viens de marquer.
 " Je vous prie donc, Monsieur, de me di-
 " re.

" I. Par quels endroits de ce Livre vous
 " prouveriez que l'Auteur du Système a sou-
 " tenu, *au même égard*, qu'il y a un seul Dieu
 " en nombre, & qu'il y a trois Dieux en nom-
 " bre?

" II. Par quels endroits du Livre vous prou-
 " veriez que l'Auteur a soutenu, *au même é-*
 " *gard*, que le Père, le Fils, & le St. Esprit
 " sont trois Etres intelligens, & un seul Etre
 " intelligent?

" III. Par quels endroits du Livre vous
 " prou-

" prouveriez que l'Auteur a soutenu, *au même*
 " *égard*, que le Père, le Fils, & le St.
 " Esprit sont Dieu, & ne sont pas Dieu? C'est-
 " à-dire que, *au même égard*, le Père est Dieu
 " & n'est pas Dieu en lui même, & par sa
 " propre nature; & que, *au même égard*, l'In-
 " telligence finie du Fils, & celle du St. Es-
 " prit sont Dieu, & ne sont pas Dieu, de la
 " même manière que les Orthodoxes disent
 " que celui qui est né de Marie est Dieu, par
 " son union personnelle avec Dieu?

" IV. Par quels endroits du Livre vous
 " prouveriez que l'Auteur a soutenu, *au même*
 " *égard*, que l'Intelligence finie du Fils &
 " celle du St. Esprit, sont & ne sont pas sub-
 " ordonnées au Père; & que, *au même égard*,
 " l'Intelligence finie du St. Esprit, est & n'est
 " pas subordonnée à l'Intelligence finie du
 " Fils?

" Si dans un seul de ces quatre chefs, qui
 " contiennent tout le Systême, vous êtes en
 " état de satisfaire à ma question, je vous
 " donne gain de cause en plein, & je vous
 " abandonne le Systême.

" Si vous n'êtes pas en état de me faire u-
 " ne réponse catégorique sur aucune de ces
 " quatre questions, & que vous reconnoissiez
 " par là qu'il n'y a point de contradiction, ni
 " grossière ni délicate, dans le Systême, à
 " l'égard d'un seul de ces quatre chefs qui
 " contiennent tout le Systême, vous êtes obli-
 " gé de convenir de bonne foi que le Systême
 " n'en renferme aucune, & que tous les ar-
 " gumens par lesquels vous ciû y en décou-

" virir , ne sauroient être que des *paralogif-*
 " *mes.*

A R T I C L E V I I .

Extrait de la 3^e. Lettre de M. D. L. C.

Le 21. Juillet, je reçûs la dernière Lettre de M. D. L. C. Le commencement étoit tel. " Quelques occupations qui me sont sur-
 " venues sont cause que je vous ai fait atten-
 " tendre si longtems ma réponse. A cela près,
 " elle pouvoit être bientôt faite. Car que di-
 " rois-je à présent? Vous me parlez comme si
 " vous ne m'entendiez pas, & je vous avouë
 " que je ne vous entens plus du tout. En
 " voilà plus qu'il n'en faut, entre honnêtes
 " gens, pour ne plus disputer.

Voilà comment il a sù se tirer d'une controverse, dont il ne pouvoit guère sortir à son honneur, qu'en avouant ingénûment qu'il s'étoit trompé, & qu'il avoit mal conçu la chose. Mais afin que sa fuite ressemblât au moins à la fuite d'un Lion, il tire avantage contre ce Systême, de ce que les distinctions qui rendent nuls tous les argumens de M. D. L. C. le mettent hors d'état d'y trouver quelque contradiction. Il veut qu'un Systême *ne soit plus soutenable*, dès lors qu'on *ne peut plus le soutenir qu'à la faveur des distinctions, & sous la diversité des égards*. Il ne se met pas autrement en peine des conséquences que l'on peut tirer du Principe, sur quoi il raisonne. Pourvû qu'il vienne à bout de dé-
 crier

crier ce Systême, à quelque prix que ce soit, il s'embarasse peu s'il renverse de fonds en comble, & la Trinité, & l'Incarnation, & toutes les autres doctrines reçues & enseignées dans nos Eglises. Il est permis de sapper les fondemens de la Religion, pourvû que l'on ait le nom d'en être le défenseur. Apparemment que s'il nous donne jamais une Logique de sa façon, il cassera aux gages toutes les Distinctions, & qu'il obligera celui qui tient la place de *Défendant* de s'avouer vaincu, s'il ne peut point répondre à un Argument, qu'en faisant une Distinction.

Ce n'est pas encore assés. Il veut, quoi qu'il n'ait pû rien prouver contre ce Systême, le laisser chargé des plus noires hérésies. Selon les règles de sa nouvelle Logique, rien au monde n'est plus aisé. „ Ce Systême, dit il, „ ne peut plus se soutenir qu'à la faveur des „ Distinctions, qui le font tour à tour Trithé- „ ite, Arien, Sabellien, & même Orthodo- „ xe, ce qui est la chose du monde dont il „ semble qu'on ait voulu le plus s'éloigner.

„ Il est Trithéite, lors qu'il admet trois In- „ telligences Divines distinctes, si par Intel- „ ligence Divine il entend une Personne qui „ est Dieu.

„ Il est Arien, lors qu'il admet trois Per- „ sonnès, dont l'une est la Divinité toute „ pure, & les deux autres sont des Intelli- „ gences finies.

„ Il est Sabellien, lors qu'il admet une Tri- „ nité, où le nombre des trois Personnes Di- „ vines n'est produit que par les Modifications,

„ ou

” ou par les différentes manières d'exister &
 ” d'agir d'une seule Personne Divine.

” Il est enfin Orthodoxe, lors qu'il admet
 ” qu'un peut être trois, & que trois peuvent
 ” être un, par le moyen des distinctions, &
 ” selon la diversité des égards.

Voilà comment un homme, qui n'a pas pu répondre à aucune des questions qu'on lui a faites, & auxquelles il étoit obligé de répondre, ou de se confesser vaincu, se donne la liberté de quitter le champ de bataille, avec le même air triomphant, que s'il l'avoit fait quitter à sa Partie. Il demande quartier, & il brave. Il déclare dans sa Lettre que ce Systême est *un Protée qu'il ne sauroit saisir*, que c'est *un Labyrinthe où il ne voit goutte*. C'est à dire, s'il eut voulu laisser la figure, & parler naturellement, que c'est une doctrine qu'il n'entend point, & contre laquelle il ne peut rien prouver. Si cela est, il étoit obligé de s'en taire, jusqu'à ce qu'il l'entendit mieux, & qu'il pût y faire des objections qui eussent quelque fondement, & telles qu'on ne pût pas les anéantir avec une Distinction. Cependant il ose soutenir que ce Systême est Trithéite, Arien, Sabellien. Après avoir avancé une accusation de cette conséquence, il imite la conduite d'un homme qui tire un coup de pistolet à un autre, & prend la fuite tout incontinent. De même nôtre généreux Champion, qui vient d'accuser son Adversaire de tout ce qu'on peut concevoir de plus atroce, pense qu'il lui est permis de dire de sang froid; Je ne veux plus disputer. Je ne veux point entendre ce qu'on
 pourra

pourra me répondre. Je ne veux point m'engager à soutenir & à prouver mon accusation.

CHAPITRE IV.

Observations sur les vuës de M. D. L. C. & de ses Collègues.

ARTICLE I.

Dessin dans lequel les Lettres de M. D. L. C. ont été écrites.

Pour mettre le Lecteur au fait touchant les Lettres dont je viens d'exposer le précis, il est à propos que je tâche de développer les vuës, que M. D. L. C. & ses Collègues ont euës, quand il a écrit ces Lettres de concert avec eux.

A considérer les choses selon la première vuë qui s'offre naturellement, on diroit qu'il n'y a aucun mystère la dedans. Un Pasteur demande à un autre son sentiment touchant un certain Livre. Cet autre Pasteur lui donne son sentiment par écrit. Cela est dans l'ordre.

On en jugera tout autrement, si l'on se rappelle ce que j'ai remarqué dans le Chap. précédent, touchant le contenu de ces Lettres. On n'y voit rien qui ressemble à la conduite de quelqu'un qui cherche à en désabuser un autre. On n'y découvre que l'embarras d'un homme qui après avoir avancé des choses qu'il n'est pas en état de soutenir, tâche

de se tirer le moins mal qu'il peut, à la faveur de plusieurs équivoques, d'une dispute qui ne tourne point à son avantage. Ce n'est pas en se conduisant de la sorte, qu'on peut espérer de convaincre quelqu'un que ses opinions sont fausses.

Le but donc de M. D. L. C. & de ses Collègues étoit de m'intimider par l'appréhension des chagrins dont l'Auteur du Systême étoit menacé s'il venoit à être découvert. Ces chagrins ne devoient pas être médiocres, puisqu'ils devoient être proportionnez à l'atrocité des hérésies dont on chargeoit sa doctrine. M. D. L. C. me faisoit assés entendre qu'il me prenoit pour être cet Auteur même, & que pour peu que je fisse de mouvement, j'allois être poursuivi comme tel. Ces courageux combattans ont toujourns eu pour maxime, que pour vaincre à coup sûr, il falloit lier les piez & les mains à son Adversaire, & qu'on est assuré de gagner sa cause quand on parle seul, & qu'on n'est contredit par personne. Ils vouloient donc me mettre d'abord hors de combat, en me remplissant d'épouvante : afin que je n'osasse plus demander aucun éclaircissement à personne touchant ce Systême. Sur tout ils vouloient m'empêcher d'en prendre la défense, soit par écrit, soit en conversation. Pendant qu'ils le décrioient tous quatre dans toutes les compagnies, & qu'un grand nombre d'amis les secondoient dans ce pieux ouvrage, je devois me tenir immobile, & ne désabuser aucun de ceux à qui ils donnoient les idées les plus sinistres de mes sentimens. J'étois con-

nu pour être l'approbateur du Système. Je passois même dans l'esprit de bien des gens pour en être l'Auteur. N'importe. Je devois laisser flétrir la reputation de mon Orthodoxye, & souffrir, sans dire mot, que l'on me décriât par tout, comme le plus grand ennemi de la Religion. C'est à peu près comme si quatre hommes armez vouloient persuader à un autre homme de voir piller & emporter tout son bien, & de se laisser poignarder ensuite, sans se plaindre, & sans faire la moindre résistance.

Si les Lettres de M. D. L. C. étoient destinées à m'épouvanter, & à m'empêcher d'agir, elles devoient servir encore à un autre usage. Les Conducteurs de Rome ont un extrême soin d'empêcher que leur peuple ne lise les Ecrits de nos Docteurs. Ils ne connoissent point de plus sûr moyen d'arrêter les progrès de nôtre doctrine, que celui là. Ils croiroient perdre leur cause, si tout le monde avoit la liberté de comparer leurs raisons avec les nôtres. Nos quatre Pasteurs sont à peu près dans les mêmes idées par rapport à ce petit Livre. Pour empêcher qu'il n'ait des partisans, il faut, à quelque prix que ce soit, détourner tout le monde de le lire, en le faisant regarder comme un Livre très dangereux. Les Lettres de M. D. L. C. étoient très propres à cet éfet. On les avoit composees afin qu'elles fussent lûes en la place du Livre que l'on vouloit étouffer, & que l'on ne connût la doctrine du Livre que par la peinture que ces Lettres en faisoient.

Avant que j'eusse eu aucune communication du prémier de ces Ecrits, du moins en même tems, le bruit étoit déjà répandu dans la Haye, que M. D. L. C. écrivoit contre l'Auteur du Livre, & qu'il lui préparoit une refutation fulminante. Le monde étoit déjà dans l'attente de voir un semblable Ecrit, avant peut-être que j'en eusse aucune connoissance. On en fit faire deux Copies en même tems: l'une, qui étoit celle qui devoit m'être mise en main; l'autre, qui fut déposée chez un particulier, pour être lûe de quiconque en auroit la curiosité. Ces Réflexions offroient d'abord à la vûe du Lecteur ces idées odieuses. *Que le Système nouveau nioit la Trinité des Personnes Divines. Qu'il ne reconnoissoit en Dieu qu'une seule Personne, qui est le Père. Qu'il étoit un tissu de contradictions & d'inconsistences grossières. Qu'il bouleversoit tout dans le langage de l'Ecriture.* Il importoit peu au Lecteur que de telles propositions fussent prouvées, ou ne le fussent pas. On les tenoit pour prouvées, quand on les voyoit étalées avec cet air de confiance que M. D. L. C. a eu la politique de mettre en usage dans tout ce qu'il a fait & dit contre ce Système. Ceux qui lisoient ces *Réflexions*, & à qui de telles idées demeuroient dans l'esprit, les communiquoient à tout autant de personnes qu'ils en rencontroient dans leur chemin. Ces derniers, sans avoir lû, ni le *Livre*, ni les *Réflexions* sur le *Livre*, s'en rapportoient à ce que les premiers en disoient. Voilà qui court en peu de tems par toute la Société.

Voi-

Voilà un Livre digne d'être brulé avec son Auteur.

ARTICLE II.

Question difficile à résoudre. Si ceux qui avoient entrepris d'étouffer le Système, en avoient cette idée désavantageuse qu'ils en vouloient donner aux autres?

C'est une question fort problématique, si ces quatre Pasteurs, qui ont pris toutes les mesures que je viens de marquer, pour étouffer ce nouveau Système, ont été bien persuadés dans le fond de leur ame qu'il fût aussi hérétique & aussi impie qu'ils ont voulu le persuader au Public. Ce qui donne lieu à ce doute, c'est qu'il y a diverses circonstances dans la conduite de ces Messieurs, qui ne s'accordent pas avec une telle persuasion. Je suppose qu'ils sont des Chrétiens, & qu'ils savent quels sont les devoirs de Chrétiens & de Pasteurs. Je suppose qu'ils ne seroient pas capables de violer ces devoirs de gayeté de cœur, dans un point des plus capitaux. Je bâtis sur cette supposition, & je demande, que doit faire un Chrétien, que doit en particulier faire un Pasteur, de qui l'unique vocation, en qualité de Pasteur, est de veiller au salut des ames? Si ce Chrétien, si ce Pasteur connoit une personne qui soit engagée dans des erreurs pernicieuses, & qu'il soit à portée de pouvoir travailler à le ramener à la vérité, n'est ce pas sa fonction d'y travailler? Sur tout si

cette personne errante lui demande ses avis, s'engage à les examiner, & à donner à cet examen toute l'attention que l'amour de la vérité veut qu'on y apporte, n'est-ce pas une occasion que Dieu met devant les yeux à ce Pasteur, & dont il lui demandera compte, s'il la néglige? Or que l'on examine ce que M. D. L. C. agissant de concert avec ses Collègues a fait à mon égard. Il m'a crû infecté des plus mortelles hérésies, à ce qu'ils prétendent tous. Sans lui donner la peine de me chercher, je me suis présenté à lui, je lui ai exposé mes sentimens, je lui ai demandé ses instructions. Il me les a données, dira-t-on; & je n'en ai pas voulu profiter. Cela seroit bon à dire, si l'on n'étoit pas instruit du fait de toutes ses Lettres. Mais quand on les aura lûes avec mes réponses, & que l'on daignera faire attention à ce que j'ai remarqué sur ce sujet, on verra que M. D. L. C. a eu un but tout autre que celui de me persuader, & qu'il a tenu un chemin tout opposé à ce but. A-t-on jamais persuadé quelqu'un, en dédaignant d'écouter & d'examiner ses raisons? en ne répondant pas à ses difficultez? en lui refusant les éclaircissemens qu'il demande? en ne tenant pas compte d'être entendu de lui? enfin en quittant brusquement la dispute, quand il s'agit de répondre cathégoriquement à des questions qui doivent décider la controverse? Je lui marque les raisons qui m'empêchent d'être de son avis. Je le somme d'effectuër un engagement où il est entré de lui même, de montrer que mon sentiment est

est contraire à l'Écriture. Il ne me répond pas un seul mot sur aucun de ces sujets : & quand je le cherche, il me fuit. Est-ce là vouloir persuader un homme ? Or tous ses Collègues ont tenu, à peu près, la même conduite à mon égard. Je leur ai demandé des raisons à tous pour me faire départir de mon sentiment, & ils m'ont tous refusé ces raisons. Ils ont voulu me condamner, mais non pas me persuader. Ce qu'ils ont fait en cela pourroit souffrir quelque espèce d'excuse, s'ils ont eu la pensée que mes sentimens fussent indifférens d'eux mêmes, & qu'ils ne fussent pas d'une dangereuse conséquence. S'ils ont crû que mes sentimens ne fussent pas des hérésies, mais tout au plus des erreurs tolérables, ils ont pû se mettre dans l'esprit que ce n'étoit pas la peine de tâcher à m'en faire départir en raisonnant avec moi. Mais leur conduite est une Enigme incompréhensible pour moi, aussitôt que je tâche de la concilier avec ces deux suppositions ? L'une, qu'ils ont été persuadez dans le fond de leur ame, que ce sentiment renferme toutes les hérésies dont ils l'ont accusé. L'autre, qu'ils ont sù ce que c'est qu'être des Pasteurs, & qu'ils ont eu le moins du monde à cœur de remplir les engagemens de cette charge. De ces deux dernières suppositions il y en a une certainement qui est fausse. Quelle c'est des deux, c'est ce que je ne saurois décider.

ARTICLE III.

Injustice des moyens qu'ils ont employez pour parvenir à leur but.

Mais quel qu'ait été le but que ces quatre Pasteurs se sont proposé ; & en supposant que leurs intentions ayent été les meilleures du monde, ils savent qu'il y a de certains moyens qu'aucune bonne intention ne sauroit excuser. Tels sont les moyens essentiellement contraires aux Loix de Dieu, & par lesquels le droit naturel se trouve violé.

Or je demande I. à tous ceux qui ont quelque légère connoissance des Loix de Dieu, & de celles de l'équité, si ces Loix permettent que l'on accuse quelqu'un de quelque crime, & qu'on le fasse condamner par le jugement du Public, en empêchant cet homme de se défendre, & en obligeant au silence tous ceux qui voudroient parler pour lui ? C'est pourtant ce qu'on a entrepris de faire à l'égard de l'Auteur du Système. On a voulu faire condamner sa doctrine, comme renfermant tout ce qu'il y a de plus affreux parmi les hérésies que l'on déteste. On a en même tems voulu l'empêcher de se justifier, en tâchant par des menaces de l'engager à retirer un Livre qui pouvoit parler en sa faveur. J'ai voulu parler pour sa justification & pour la mienne, & au lieu de m'écouter, on a prétendu de m'imposer silence. On nous a fait condamner l'un & l'autre, sans que nous fussions entendus. Que l'on juge si
cette

cette conduite se peut accorder avec la Loi de Dieu, & avec l'équité naturelle.

II. Il n'est pas permis à un homme qui ne se veut pas mettre au dessus de toutes les Loix Divines & humaines, de prétendre que l'on n'écoute que lui, quand il plaide contre un autre, & qu'il veut combattre le sentiment d'un autre. Il doit permettre, il doit demander de lui même que l'on écoute aussi l'autre Partie intéressée, & que l'on fasse autant d'attention aux raisons de cette Partie, qu'aux siennes propres. Or le Livre est la Partie accusée. Les approbateurs du Livre sont les Parties intéressées. On ne peut point prononcer un jugement équitable, à moins que l'on ne lise l'un, & que l'on n'entende les autres. Vouloir empêcher cela, c'est faire une injustice criante.

III. Les Pasteurs de l'Eglise Reformée ont toujours enseigné au Peuple, qu'ils ne sont point des Directeurs dont il faille suivre aveuglément les Décisions. Que l'on doit véritablement les écouter, & les consulter; mais que chacun doit voir de ses propres yeux. Or je demande si les quatre dont je parle ont suivi ce principe. N'ont-ils pas violé toutes leurs maximes, qui sont celles de notre Religion, quand ils ont voulu que l'on n'écoutât pas d'autres raisons que les leurs, & que l'on ne jugeât d'un Livre, que par l'idée qu'il leur a plu d'en donner.

IV. Ce qui rend cette conduite plus insupportable, c'est que ce sont les Pasteurs d'une Eglise particulière qui se sont attribué cette

autorité, comme s'ils avoient réuni en leur personne toutes les lumières & toute l'autorité de tous les Pasteurs de nos Eglises. Qui leur a donné le droit de décider, & de conclurre de leur chef, si un sentiment proposé, non seulement à une Eglise particulière, mais à toutes les Eglises répandues par toute la Terre, doit être rejeté sans aucun autre examen, que celui qu'il leur a plu d'en faire? Faut-il que leur jugement soit celui de tous les Pasteurs, & de toutes les Eglises? Faut-il que, ni aucun Pasteur, ni aucun Particulier, ni aucune Assemblée Ecclésiastique, en quelque lieu que ce soit, ne se donne la peine d'examiner si un sentiment qui n'a pas l'approbation de ces quatre, doit être admis ou rejeté, ou s'il doit être regardé comme tolérable ou intolérable? N'est-ce pas s'arroger une prérogative pareille à celle que l'Evêque de Rome a injustement usurpée?

V. Enfin quelque bonne intention que l'on puisse avoir, elle ne sauroit excuser la mauvaise foi. Les Sophismes & les Equivoques, mais sur tout les fausses imputations n'ont jamais eu pour défenseurs que des gens selon les principes desquels tous moyens sont bons & honnêtes, pourvu l'on arrive à son but. On jugera si cette remarque vient à propos, si l'on fait attention à ce qui a été dit jusqu'ici, & à ce qui sera dit dans la suite de cet Ecrit, & si l'on compare le dernier Livre de M. D. L. C. avec celui qu'il prétend de refuter.

C H A P I T R E V.

Conduite que l'Auteur a tenuë, tant par rapport aux Lettres de M. D. L. C. qu'à d'autres égards.

A R T I C L E. I.

Conduite de l'Auteur exposée avec peu de Sincérité dans la Préface du Livre de M. D. L. C.

Après avoir tâché de mettre le Lecteur au fait touchant le but de mes Adversaires, & la conduite qu'ils ont tenuë pour y parvenir, l'ordre veut que je fasse mention de la conduite que j'ai moi même observée, pendant l'espace d'environ trois mois, qui se sont écoulés, à compter depuis le 25. Juin, que je reçûs le premier Ecrit de M. D. L. C. dont j'ai parlé ci-dessus, jusqu'à la visite de Mr. Chion, que je reçûs le 23. Septembre, & dont je ferai le recit au Chap. VI.

Je suis obligé en cet endroit de relever un endroit de la Préface du Livre que M. D. L. C. a fait imprimer depuis peu, pour refuter dans les formes le Systême en question. Il a plû à cet Auteur de me prendre à partie. Après m'avoir caractérisé d'une manière à n'être pas méconnu, il me dénonce au Public en qualité de Partizan, & de Fauteur zélé du susdit Systême. De sorte qu'il laisse en doute, si c'est contre l'Auteur anonyme qu'il a écrit son Livre, ou bien si c'est contre moi. Ce

qu'il y a de certain, c'est que nous ayant associé dans une cause commune, il ne sauroit attaquer l'un, sans attaquer l'autre. Non content de cela, il s'en prend à ma conduite. Il en dit des choses qui ne sont pas moins fausses, qu'elles me sont défavantageuses. Je dois me justifier contre ses fausses imputations, & par un recit véritable de sa conduite & de la mienne, dévoiler la vérité qu'il a tâché de rendre entièrement méconnoissable. Voici l'article dont il est question.

„ Mais je me suis vu comme forcé, par
 „ les circonstances, à tenir une conduite op-
 „ posée (*c'est-à-dire à refuter publiquement ce*
 „ *Système.*) Quelque anonyme, & par consé-
 „ quent quelque inconnu que soit l'Auteur
 „ de la *Lettre*, il a des amis qui paroissent...
 „ Il y a eu dans la même Ville (*de la Haye*)
 „ une Personne de caractère, qui s'est déclara-
 „ rée pour ce *Système*, avec beaucoup de cha-
 „ leur. Ce dernier m'ayant, en quelque ma-
 „ nière, défié au combat, sous le prétexte
 „ des éclaircissemens charitables que se doi-
 „ vent des Frères, il ne fut pas possible de re-
 „ culer, & presque aussi tôt que la *Lettre* d'un
 „ Théologien vit le jour, je me vis dans la
 „ nécessité d'écrire. Je me bornai pourtant à
 „ une seule objection, qui tendoit, non à
 „ refuter le *Système* en ses diverses parties,
 „ mais à montrer qu'il est moins une *solution*,
 „ qu'une *négation* du dogme reçu dans l'Egli-
 „ se. Comme la difficulté que je pouffai, é-
 „ toit purement d'Arithmétique, elle m'avoit
 „ paru la plus propre à dissiper, ou à prévenir
 „ l'illus-

l'illusion que la *Lettre* pourroit faire à certaines personnes.

Cependant cet Ecrit, qui fut suivi de plusieurs autres, ne produisit pas cet effet. Et le zélé Partizan du Théologien anonyme n'en fit usage que pour parvenir à ses fins, qui étoient de semer, à droit & à gauche, les nouvelles d'une dispute où je ne m'étois engagé que par un principe de charité, par rapport à lui seul. Mais il cherchoit l'éclat, & il en fit tant, qu'enfin la *Lettre* qui pourrissoit chez le Libraire, devint l'objet de la curiosité du public. Tout le monde voulut la voir, & la lire; & dans la fautive opinion, que le Disciple de l'Anonyme avoit répandue, que j'avois répondu dans les formes, à cette *Lettre*, quantité de gens me firent l'honneur de me demander la *Réponse*.

Cet Auteur s'est mis dans l'esprit, non sans sujet, que ses raisons seront trouvées d'autant meilleures, que ceux contre qui il dispute seront plus exposés au mépris & à la haine publique. Comme j'ai été, selon lui, l'un des plus zélés défenseurs du *Système*, il a crû me devoir punir de mon zèle en donnant de ma conduite une idée très-désavantageuse. Peut-on mal raisonner contre des gens d'un si indigne caractère? Tels que sont les Partizans du *Système*, tel est le *Système*. Mais fonder un semblable mépris sur un tissu de jugemens faux & téméraires, accompagnés de fausses imputations, c'est une conduite que je ne veux point caractériser. On va voir, dans les re-

marques qui suivent, si j'ai tort de m'être exprimé de la sorte.

A R T I C L E II.

Véritable recit des faits qui concernent les Lettres de M. D. L. C. & que celui ci a mal rapportez dans sa Préface.

I. Je l'ai prié de me dire quels étoient ses sentimens sur le Systême en question. Il veut faire passer une demande si raisonnable pour une espèce de *défi au combat*. Si on l'en croit, la vûe de m'éclaircir que je faisois paroître, n'étoit qu'un prétexte pour cacher mes véritables intentions, qui n'étoient rien moins que droites. C'est m'accuser assés ouvertement de mensonge & d'hypocrisie. Je lui déclare que c'est un jugement téméraire. Qui lui a appris de sonder le cœur de son prochain, & d'y démêler une mauvaise intention; lorsque ce qu'il fait est dans les règles? Demander à un Pasteur, ou à quelque autre personne éclairée, qu'il leve mes scrupules, qu'il éclaircisse mes doutes, qu'il me fasse part de ses lumières, est-ce une action mauvaise? Ne peut-on faire cette action par aucun bon principe? Toutes les fois qu'on la fait, est-ce une manière de défi au combat? D'où fait-il donc qu'une action bonne, juste, & nécessaire en elle même, & qui marque plus naturellement un bon principe qu'un mauvais, vient cependant d'un mauvais principe? Quelle révélation en a-t-il? C'est apparemment qu'il a
cets

cette maxime par devers lui , que pour ne se point tromper dans le jugement que l'on fait de quelqu'un , il faut en juger en mal. Mais je pense qu'il voudroit être excepté de cette règle là , si c'étoit de lui qu'il fallut juger. Selon sa maxime , j'aurois été jugé coupable , quoi que j'eusse fait. Si l'on me fait un crime d'avoir demandé des éclaircissemens , qu'auroit-on fait si je n'en eusse demandé aucun ? Ne m'auroit-on pas accusé d'orgueil , d'entêtement , de présomption ? N'auroit-on pas eu raison de me reprocher que je suis un homme attaché à mon propre sens , & qui ne compte pour rien les sentimens des autres hommes ? Vous doncqui voulez me condamner à tors & à travers , instruisez moi je vous prie. Quel parti devois-je prendre pour n'être pas coupable ? Devois-je demander des éclaircissemens ? N'en devois-je point demander ? En voilà plus qu'il n'en faut pour démontrer la témérité & l'injustice du jugement que ce nouveau Scrutateur des cœurs prononce contre moi , sans en donner autre preuve que sa décision. Je suis donc en droit , moi qui connois les intentions que j'ai eues , lesquelles il ne connoit pas , & ne peut pas connoitre , de lui dire que son jugement est téméraire & mal-fondé , & qu'il pêche contre la règle que Jésus Christ a prescrite , *Ne jugez point , afin que vous ne soyez point jugés.* Il est inutile à un homme de protester des vuës & des intentions de son cœur. Il est un témoin suspect , puis qu'il parle pour lui même. Mais aussi quel autre témoin peut-il produire ? D'un autre côté quel

témoin peut-on produire contre lui, si ce n'est ses actions ? J'abandonne au public celles que j'ai faites. Si elles sont conformes aux Loix de Dieu, qu'il les approuve. Si elles y sont contraires, qu'il les condamne. Mais pour les vuës & les intentions, qu'il les laisse au jugement de celui qui seul peut les connoître & en juger.

Je ne ferois quitter ce sujet, fans y faire trois observations.

1. J'ai dit ci-dessus que ces quatre Messieurs prétendoient m'obliger à garder un profond silence, pendant qu'ils travailleroient à étouffer ce Systeme. Ce silence devoit être poussé si loin, qu'il ne m'étoit permis, ni de donner des éclaircissimens à aucun sur cette matière, ni d'en demander à personne. Cet Article de la Préface de M. D. L. C. est une preuve décisive de ce que je viens de dire. Et l'on ne fera plus étonné de voir que ces Messieurs ont toujours reculé quand je leur ai demandé des raisons. Demander des éclaircissimens sur sa foi, c'est défier au combat ceux à qui on les demande. Toutes les fois que je les ai priés de me donner des raisons pourquoi ils vouloient que je me défilasse de mes sentimens, chaque prière étoit un défi. Dans quelle Eglise vivons nous, je vous prie ? Est-ce dans l'Eglise Romaine ? Quoi, il n'est pas permis à qui que ce soit parmi nous de chercher à s'instruire, & à s'éclairer ? Il faut croire aveuglément tout ce qui s'enseigne parmi nous, sans demander ni preuves, ni éclaircissimens ? C'étoit par de semblables moyens que deux ou
trois

trois Pasteurs avoient concerté entr'eux d'éteuffer ce Systême, en interdisant à chacun d'en ouvrir la bouche. C'est par là que l'on vouloit faire en sorte que ce Livre pourrit chez le Libraire.

2. Ces Messieurs ont-ils crû que personne n'appercevrait les conséquences, que ceux qui savent & qui veulent raisonner pourront tirer de leur conduite, par rapport au Systême en question? Ne leur est-il jamais venu dans l'esprit, qu'agir de la sorte c'étoit donner les plus favorables préjugés pour ce Livre & pour ce Systême? Je m'étois toujours mis dans l'esprit, avec quantité de gens qui passent pour savoir raisonner juste, que l'examen & la discussion sont toujours plus favorables à la vérité qu'à l'erreur: & que plus on expose l'une & l'autre au jour, plus la vérité s'établit, ou s'affermi; & plus l'erreur se détruit & se dissipe. Que penseront donc les personnes dont je viens de faire mention, quand elles sauront que ceux qui soutiennent la doctrine reçue n'évitent rien avec tant de soin, que la discussion & l'examen? Qu'il n'y-a rien qu'ils appréhendent si fort, & à quoi ils s'opposent avec des marques d'une passion si visible, que la confrontation de leur créance avec un Systême tout rempli, selon eux; non seulement de sentimens erronez, mais de contradictions, je dis de *contradictions grossières*. Encore si ce Systême eut été composé par quelque génie du premier ordre. Mais de quoi étoit capable un homme, qui, selon l'idée que M. D. L. C. en donne, est le plus pitoyable de tous les Auteurs?

Auteurs ? Et que craint-on d'un Livre qui n'est pas digne seulement que l'on s'occupe à le refuter ? Qu'on le lise, à la bonne heure. Plus on le lira, plus on en aura de mépris. Il n'a pas besoin d'autre refutation que celle là. La conduite de ces quatre Messieurs ne prouve pas trop qu'ils en ayent eu cette idée.

3. M. D. L. C. découvre dans cet endroit la bonne & louable disposition de son cœur. C'est une contrainte à un Pasteur, que d'écrire pour désabuser quelqu'un. Il ne s'y refout que par force. C'est une espèce de nécessité en laquelle il n'est pas possible de reculer. Il n'y a donc eu que mon importunité, qui ait arraché de lui quelques avis qu'un Chrétien ne doit refuser à personne. Je ne les aurois jamais obtenus de son bon gré. Mais je poursuis l'examen des faits qui se sont passez d'un toute autre manière que M. D. L. C. ne les rapporte.

II. Il veut persuader au Public, que je n'ai fait usage de ses *Ecrits*, que pour parvenir à ce qu'il prétend avoir été mes fins, qui étoient de semer à droit & à gauche les nouvelles de cette dispute. Et que ce fut pour chercher l'éclat. Voici ce qui en est. Pendant près de deux mois il n'est sorti pas un seul de ces *Ecrits* de chez moi. Et je ne les ai laissé lire en ma maison qu'à trois ou quatre de mes amis tout au plus. Voilà ce qui s'appelle chercher l'éclat, & n'avoir voulu avoir ces *Ecrits* que pour semer à droit & à gauche les nouvelles de cette dispute. Depuis ces deux mois, une personne que je n'avois jamais vue,

mais

mais qu'on m'avoit dit être un des amis de M. D. L. C. & extrêmement dans ses sentimens, & qui avoit vû ses Lettres depuis longtems, par le canal de M. D. L. C. mais qui n'avoit pas vû mes Réponses, m'envoya prier de lui envoyer ces dernières. Je satisfis à sa demande, & j'accompagnai mes Réponses d'une Copie des Lettres de M. D. L. C. afin que cette personne dont je parle fût en état de confronter les raisons des deux parties. Ce fut la première fois que ces Ecrits sont sortis de ma maison. Mais quoi que cette Personne me l'eut demandé, je ne lui permis pas d'en tirer copie, ni de les prêter à d'autres. Et j'exigeai de lui qu'il me les renvoyât incontinent après les avoir lûs. Depuis qu'il me les eut rendus, jusqu'aux premières procédures que ces Messieurs firent contre moi, je n'envoyai Copie des Ecrits susdits qu'à deux autres personnes, l'une à Leide, & l'autre à la Haye, qui me les avoient demandez. Je savois que les Ecrits de M. D. L. C. courroient par la Ville dès longtems auparavant, & que c'étoit lui & ses amis qui les faisoient courir. Je savois que ses Ecrits, secondez de ses conversations, & de celles de ses Collègues, avoient prévenu tous les esprits contre ce Systême, & qu'on n'en parloit qu'avec exécration; parce qu'on en parloit sans connoissance de cause. Je crûs qu'il étoit juste que mes Réponses courussent avec les Lettres de M. D. L. C. Si quelque personne équitable juge que j'ai eu tort, c'est d'avoir différé si longtems une défense si juste & si nécessaire.

C'est d'être demeuré presque dans l'inaction, pendant que mes Parties ne cessoient de soulever les esprits contre ma doctrine. M. D. L. C. s'en est très bien prévalu. Et maintenant il ose m'imputer d'avoir fait une chose que je n'ai pas faite, mais que j'aurois dû avoir faite, non pas pour chercher l'éclat, mais pour une juste défense.

III. Comme il m'accuse d'avoir fait de ses Lettres un usage que je n'ai pas fait, il veut faire passer dans le monde cette conduite qu'il me reproche, pour une espèce d'infidélité & de trahison. Pour donner quelque couleur à cette imputation, il dit dans sa Préface qu'il ne s'étoit engagé dans cette dispute que *par un principe de charité, par rapport à moi seul*. Je puis le convaincre du contraire, ou plutôt je l'en ai déjà convaincu par les observations que j'ai faites ci-dessus. Je veux croire que lorsque je le priai de me communiquer ses pensées sur ce Système, & qu'il me promit de le faire, il ne pensoit qu'à moi dans ce moment là. Cependant, de son propre aveu, ce n'étoit pas un principe de charité qui le portoit à faire cette démarche. C'étoit une espèce de contrainte, ou de bienfaisance. *Il ne pouvoit pas reculer*. Mais quand, pour exécuter sa promesse, il m'apporta son premier Ecrit, qui fut suivi des autres, cet Ecrit n'étoit-il destiné que *pour moi seul*? Que signifie donc ce qu'il a dit lui même quelques Lignes plus haut, que cet Ecrit devoit servir à *dissiper ou à prévenir l'illusion que la Lettre pouvoit faire à certaines personnes*? Etoit-ce en demeurant dans mon

cabinet que cet Ecrit devoit produire cet effet? Veut-on quelque chose de plus précis? Que M. D. L. C. ait la bonté de nous apprendre à quoi devoit être employée cette seconde Copie, déposée chez un particulier de la Haye, Chirurgien de sa profession; pour être lûe de plusieurs personnes; comme elle fut en effet? Cela ne regardoit-il que moi seul? Me niera-t-il le fait? Veut-il que je lui nomme le Copiste qui a écrit les deux Copies? Le particulier chez qui l'une des deux a été remise? Divers autres Particuliers qui l'ont lûe chez ce Particulier? Et cela dans l'espace de 8. ou 15. jours tout au plus, qui se sont écoulés depuis que j'ai eu l'une des Copies? Voilà de quelle manière M. D. L. C. instruit le Public de ce qui s'est passé:

IV. Si on l'en veut croire, c'est moi qui le premier ai divulgué ses Ecrits. De la manière qu'il parle, on diroit même qu'il n'y-a que moi qui aye commis cette action qu'il dépeint comme un acte d'infidélité, & comme une infraction de la Loi du secret, qui auroit dû être inviolable entre nous deux. Je ne l'ai fait, à ce qu'il prétend, que dans la vûe de tirer la *Lettre d'un Théologien* de l'obscurité où elle seroit demeurée sans cela. C'a été par le moyen de cette manœuvre que j'ai excité la curiosité de lire cette *Lettre* dans l'esprit de quantité de gens qui ne s'en seroient pas avisés. Autre preuve de sa bonne foi. Il m'accuse d'une action qu'il a faite lui même long-tems avant moi, comme je viens de le lui prouver. S'il y a du crime dans cette action,

c'est lui qui est le premier, & par conséquent le seul coupable : puisque si cet Ecrit ne devoit point être sorti de ma maison, il devoit encore moins être sorti de la sienne, & être mis par lui en d'autres mains que les miennes, puisque c'étoit *pour moi seul*, à ce qu'il dit, que cet Ecrit étoit destiné. La confiance doit être reciproque entre les deux Parties. La première des deux qui la rompt met l'autre partie dans une liberté entière. Ce seroit assurément une chose bien singulière, que M. D. L. C. me communiquant cet Ecrit, eut acquis par là le droit de le montrer à qui il lui plairoit, & de s'en servir à mon dommage, pendant que j'aurois eu les mains liées, & que je n'aurois pas eu la liberté de repousser le tort, en montrant à ceux que M. D. L. C. avoit prévenus contre moi par ses Sophismes la manière dont je les avois repoussés, & l'avois réduit lui même au silence. Si les Lettres de M. D. L. C. ont causé l'éclat qui a tiré le petit Livre de l'obscurité où il étoit, c'est M. D. L. C. qui a fait tout cet éclat là. C'est en sonnant le toczin par le moyen de son Ecrit répandu par lui même, qu'il a fait naître dans quelques personnes l'envie de voir si cette *Lettre* étoit aussi mauvaise & aussi impie qu'il vouloit qu'on la crût. Même avant que ce premier Ecrit de M. D. L. C. eut été lû par personne, le bruit étoit répandu dans la Ville, d'une refutation abîmante du Systeme. On en nommoit & l'Auteur, & la personne à qui cette refutation étoit destinée. C'est ainsi qu'il ose m'imputer

ce qu'il a fait lui même, & démentir le public de la Haye, aux yeux de qui ces choses viennent de s'être passées.

J'avouë qu'en commun quant la lecture de ses Ecrits à diverses Personnes, ses vûës étoient bien différentes des miennes. Il vouloit empêcher qu'on ne lût la *Lettre d'un Théologien*, je voulois faire en sorte qu'on la lût. Mais on auroit sujet de demander de qui de nous deux les vûës étoient les plus droites, & les plus honnêtes, en supposant que nous ayons communiqué ces Ecrits en même tems : ce qui n'est pas, comme je viens de le représenter. Il veut décrier un Livre, afin qu'on le condanne sans l'avoir lû. Je souhaite qu'on le lise, afin que si l'on a à le condanner, on sache au moins, ce que c'est que l'on condanne.

V. Mais pourquoi M. D. L. C. donne-t-il le change au Lecteur ? Que ne dit-il son véritable & son unique grief ? Puis qu'il n'ose pas le produire, qu'il souffre que je lui rende cèt office. Est-il fâché contre moi de ce que j'aye permis à quelques particuliers la lecture de ses productions ? De ce que j'ai contribué quelque chose de ma part à les répandre, & à les faire courir ? Il prend le monde pour dupe, s'il se flate de le lui persuader. Il les avoit communiqué le premier ; &, quoi qu'il vueille dire, il ne les avoit pas écrits dans la seule vûë que ses Ecrits *pourrissent* chez moi, & que personne autre ne les lût. C'étoit le servir, & seconder ses vûës, que de les répandre, & de les communiquer de mon côté. Jamais

mais il ne s'en feroit plaint, si je n'eusse communiqué que ses seuls Ecrits. Mais avec eux, j'ai communiqué mes Réponses. Voilà ce qu'il ne me pardonnera jamais. Il falloit que ces Réponses n'eussent jamais été écrites, afin que tout allât bien: Tout au moins, il falloit que ces Réponses fussent demeurées envelopées avec le Livre, & qu'il n'y eut eu que les seuls Ecrits de M. D. L. C. qui eussent paru dans le monde. Que l'on en juge. A-t-il donné à lire mes Réponses à ceux à qui il a donné à lire ses Lettres, comme la bonne foi l'exigeoit? D'où vient qu'un de ses amis, que je n'avois jamais vû, & que je sai qui se rencontroit souvent avec lui, à qui il avoit donné à lire ses Lettres depuis bien du tems, s'est adressé à moi plutôt qu'à lui, pour avoir la lecture de mes Réponses? Ma conduite a été bien différente de la sienne. Je n'ai jamais donné à lire mes Réponses, sans ses Lettres; afin que l'on n'entendit pas l'un sans l'autre. Voilà, comme je l'ai dit, le véritable principe de ma disgrâce. C'est là la vraie cause qui l'a forcé à publier son Livre; en tâchant, par toutes sortes de moyens, d'oter à l'Auteur qu'il attaque la liberté de se défendre. Et c'est là aussi ce qui l'a forcé, lui & ses Collègues; à jurer ma perte.

Par ce que je viens de dire, le Public pourra juger de la part que nous avons eu, lui & moi, à la publication de ses Ecrits, de laquelle il tire son grand sujet de plainte. Le Public saura discerner le vrai du faux; dans la relation qu'il donne dans sa préface, touchant

ce qui s'est passé à mon égard. Les faits étant placez dans leur vrai point de vûë, se reduisent à ceci. Après avoir souffert longtems qu'il ait dénigré ma doctrine, qu'il ait prévenu le monde contre moi, enfin j'ai tâché de me faire entendre à mon tour; & sans être allé chercher les occasions, je me suis servi de celles que la Providence m'a offertes. Si j'ai eu raison, ou si j'ai eu tort, que les gens équitables en jugent.

VI. Il m'accuse dans sa Préface d'avoir *répandu la fausse opinion* qu'il (M. D. L. C.) *avoit répondu dans les formes* à la *Lettre* en question. Cette nouvelle imputation est tout aussi vraie qu'aucune des autres, & il a été très mal informé. Si quelqu'un a fait courir le bruit que M. D. L. C. dans ses *Réflexions* ait répondu dans les formes à la *Lettre d'un Théologien*, je lui déclare que je n'ai eu aucune part à ce faux bruit; & que je n'ai jamais en la moindre pensée de le faire courir. Je savois bien, que *ce qu'il avoit fait ne méritoit nullement ce titre*, & que son Écrit, de quelque nom qu'il lui plaise de l'appeller, étoit quelque chose de trop défectueux, pour être appelé une *Réponse dans les formes*. Si j'ai dit quelque chose, c'a été tout le contraire de ce qu'il me fait dire. J'ai dit qu'il n'avoit touché l'essentiel de la question dans aucun de ses Écrits, quoi que je l'eusse sollicité de le faire. Qu'il ne s'étoit arrêté qu'à un point particulier, lequel même il avoit très mal prouvé: & que se voyant réduit, ou à donner des preuves qui ne fussent pas équivoques, ou à reconnoître

qu'il s'étoit mépris, il avoit mieux aimé abandonner la dispute, en disant pour toute raison, que nous ne nous entendions pas l'un l'autre. J'ai encore ajouté, que dans son premier *Ecrit* il s'étoit engagé de montrer que ce *Système* *bouleversoit toute l'Ecriture*. Mais que dans ses *Ecrits* d'ensuite, il ne s'étoit plus mis en souci de remplir son engagement, quoi que je l'en eusse pressé. Voilà ce que j'ai toujours dit, quand je me suis expliqué sur cette manière. C'est-à-dire, j'ai toujours exposé naïvement les faits, tels qu'ils se sont passés. Que l'on juge si c'est là avoir répandu le bruit que ses *Ecrits* fussent une *Réponse dans les formes*. Mais s'il vouloit dire ce qui en est, il nous apprendoit que plusieurs personnes, qui ont confronté ses *Ecrits* avec mes *Réponses*, ayant trouvé qu'il n'avoit pas trop bien soutenu sa cause, il s'est trouvé engagé à tâcher de faire quelque chose de mieux.

A R T I C L E III.

Comment l'Auteur s'est conduit à d'autres égards.

J'ai fait une relation sincère de la manière dont je me suis conduit à l'égard des *Lettres* de M. D. L. C. & des miennes, qui ont occupé le tapis si longtems. Je vai dire un mot du reste de ma conduite. A s'en tenir à ce que M. D. L. C. insinuë dans sa *Préface*, on croira sans doute que depuis que ce *Système*, a vû le jour, je n'ai point

ces-

cessé d'aller de maison, pour lesemmer en tous les endroits possibles. Je puis assurer, qu'acoustumé à mener une vie fort retirée, sans faire presque aucune visite, je n'ai rien changé dans ce train de vie, depuis que ce Système a paru. Les visites les plus fréquentes que j'ai faites depuis ce tems là jusqu'au commencement de ma dispute avec M. D. L. C. ont été celles des Pasteurs, de qui je me flatois de pouvoir tirer quelques lumières, comme je l'ai exposé ci dessus. Depuis cette dispute avec M. D. L. C. je me suis tenu plus renfermé que jamais. Dès ce tems, je n'ai eue presque plus de commerce de visites, moins encore de Lettres, avec aucun Théologien; n'ayant plus vû d'apparence de trouver aucune franchise parmi ceux de cette profession, Quant aux personnes du commun que j'ai en occasion de fréquenter (qui ont certainement été en fort petit nombre) je ne me puis souvenir que de quatre ou cinq personnes, tout au plus, auxquels j'en aye ouvert la bouche le premier. Si j'en ai parlé avec quelques autres, ils étoient venus me demander des éclaircissemens sur ce sujet; comme sur une chose déjà publique. Je me suis fait une loi de n'en point parler à ceux qui ne m'en parleroient pas. S'il y a eu des gens affectionnez à ce Système, qui en ont parlé à d'autres, c'est une chose singulière que l'on veuille mettre cela sur mon compte, comme si c'étoit moi qui leur eusse donné commission d'en parler, ou comme si j'eusse eu quelque pouvoir sur eux, soit

pour les faire parler, soit pour les obliger à se taire. Au reste je ne me défens pas de toutes ces actions que l'on a voulu m'imputer, comme si je me défendois de quelque crime : mais c'est pour dire les choses comme elles se sont passées. Je suis autorisé, en qualité & de Chrétien, & de Pasteur, d'enseigner la vérité à tous ceux qui veulent l'écouter. Mais ceux qui cherchoient des prétextes pour me perdre, m'ont chargé de tout ce qui pouvoit me rendre odieux, sans autrement se mettre en peine de la vérité des faits. Ils ont mis sur mon compte tous les troubles qu'ils ont excités eux mêmes, tous les mouvemens & tout l'éclat dont ils ont été la seule, ou la principale cause.

C H A P I T R E VI.

Démarches que les Pasteurs de l'Eglise Wallonne de la Haye ont faites auprès de l'Auteur. Esfet de ces démarches.

A R T I C L E I.

Raisons que ces Pasteurs ont eues de procéder contre l'Auteur.

Les zélés Antagonistes de ce Système étoient allés trop avant, pour demeurer dans un si beau chemin. S'ils se fussent contentés de ne pas donner leur approbation à cette doctrine, ou même de l'envisager comme une erreur, mais comme une erreur tolérable, qui n'inté-

ref-

ressoit pas les fondemens de nôtre Religion, rien ne les engageoit à rompre à mon égard les liens qui doivent unir les membres d'un même Chef dans une même communion, & à les faire vivre en paix les uns avec les autres, nonobstant quelque diversité de sentimens. Mais ils n'avoient pas crû pouvoir s'opposer à la propagation du nouveau sentiment, à moins que de le déguiser sous le masque d'une hérésie monstrueuse. Ayant pris la chose sur ce ton là, il ne leur étoit plus libre de souffrir dans leur Eglise & dans leur communion, beaucoup moins dans le Ministère, & dans l'exercice d'aucune des fonctions du Ministère, aucun de ceux qui seroient connus pour être Partizans de cette opinion. C'auroit été se mettre en contradiction avec eux mêmes, & nier par leur pratique ce qu'ils affirmoient par leurs discours, par leurs Ecrits, & par leurs Sermons.

Cependant je ne pouvois pas me mettre dans l'esprit, qu'ils pensassent effectivement ce qu'ils en disoient. Le contraire étoit si manifeste, que la seule Lecture du Livre suffisoit pour refuter leurs accusations. Il ne pouvoit donc pas me venir dans l'esprit, qu'on pût me susciter quelque affaire sur ce sujet. Aucun de ces Pasteurs n'avoit pû me donner des preuves suffisantes pour me convaincre que mes sentimens fussent faux, moins encore qu'ils renfermassent les hérésies qu'ils y avoient appercûes: mais que des Théologiens estimez habiles, mais qui n'avoient pas autant de pénétration d'esprit que M. D. L. C. n'y avoient pas re-

marquées. Mr. Huet avoit reculé à la demande que je lui avois faite de me dire ce qu'il en pensoit. Mr. Chaiz, depuis qu'il s'étoit mis dans le parti le plus fort, m'avoit pareillement refusé les raisons de son changement, lesquelles je lui avois demandées. M. D. L. C. avoit même pris une demande aussi juste que l'étoit celle que je lui avois faite, pour un *défi au combat*. Il s'en est expliqué dans son Livre, & on a vû de quelle manière il a répondu à ce prétendu défi. Que pouvoit donc me demander aucun d'eux? J'étois toujours prêt à écouter, & à recevoir avec reconnoissance tous les avis raisonnez qu'ils voudroient bien me donner. Je ne demandois pas mieux que d'entrer avec quelqu'un d'eux dans une discussion amiable & fraternelle, touchant la vérité ou la fausseté des sentimens que j'avois adoptez. D'ailleurs j'étois parfaitement convaincu, que tout que les Chrétiens Reformez ont fait possession jusqu'ici de regarder comme essentiel au salut dans le dogme de la Trinité, se trouve contenu dans le nouveau Système. Aussi ces Pasteurs, quoi qu'ils fussent très bien quels étoient mes sentimens, m'avoient fait assurer par une personne qui nous faisoit l'honneur d'être de nos amis, que je n'avois rien à appréhender de leur part, moyennant *que je me tinssse tranquile*. Ce mot signifioit dans leur style, que je ne m'opposasse ni par Ecrit, ni par parole, à aucune des fausses accusations qu'ils répandoient à droit & à gauche contre ce Système. Que je ne tâchasse de désabuser personne. Que je me

lais-

laiffasse noircir, & perdre de reputation dans la Société des Chrétiens, fans ouvrir la bouche pour me justifier. Moyennant cela, toutes mes hérésies n'auroient pas empêché que je n'eusse vécu dans leur Eglise, fans qu'on fit aucune recherche contre moi. C'est aussi ce dont M. D. L. C. m'avoit assuré positivement dans la fin de sa seconde Lettre, ou plutôt dont il avoit assuré l'Auteur de ce Système, qu'il prenoit pour être la même personne que moi.

Mais les choses changerent de face bientôt après. Dès que ces quatre Messieurs eurent appris que les Lettres de M. D. L. C. ACCOMPAGNEES DE MES REPONSES avoient été lûes à Leide, ils changerent de langage. Et pour me signifier que j'avois encouru leur haute indignation, la même personne qui m'avoit assuré que je n'avois rien à craindre de leur part, vint m'annoncer que, puisque j'avois violé la Loi de tranquillité qui m'avoit été enjointe, je devois m'attendre à être poursuivi à outrance.

ARTICLE II.

Visite de Mr. Chaiz.

L'effet de cette menace commença deux jours après à éclorre. La Visite que je reçus de Mr. Chaiz, le Vendredi 23. Septembre, fut le commencement de la procédure de ces Messieurs contre moi. Il débuta en me disant qu'il venoit, tant en son nom qu'en celui de
les

ses Collègues, à cause du Système en question. Que ce Système faisoit grand bruit, & que l'on m'accusoit même d'en être l'Auteur. Que pour faire cesser ce bruit, & entretenir la paix dans l'Eglise, ils avoient trouvé à propos, Mrs. ses Collègues & lui, de me demander au nom de tous quatre, si je m'avoüois l'Auteur du Système, & si je voulois bien m'engager à en maintenir, & à en défendre le contenu.

Ma réponse fut que j'étois fort surpris d'une députation pareille, & que je trouvois son interrogation captieuse, venant de la part d'un corps de Pasteurs, qui n'étoient pas autorisez à m'en faire une semblable. Je lui représentai que l'Auteur de la *Lettre* n'y ayant pas mis son nom, & personne ne s'en avoiant l'Auteur, il n'étoit pas autorisé à me faire cette question, vû qu'il n'y avoit aucune preuve que je fusse cet Auteur là. Qu'ainsi, comme il n'avoit nul droit de m'interroger, sur ce sujet, je ne m'estimois pas obligé de lui répondre.

Il me repliqua, que puisque je ne m'avoüois point l'Auteur de ce Système, on souhaitoit que je disse nettement que je n'en étois pas l'Auteur, & que j'en désapprouvois la doctrine. Je lui dis que je n'étois point obligé de lui répondre sur le premier chef. A l'égard du second, je lui dis que je ne pouvois pas répondre de la manière qu'on le souhaitoit, sans trahir mes sentimens. Que ceux que j'avois étoient les mêmes que ceux que lui (Mr. Chaz.) avoit eus, quand il m'a-

voit

voit fait connoître qu'il étoit entièrement du sentiment de ce Systême.

Comme il me nia de m'avoir jamais dit qu'il l'approuvoit entièrement, je lui répondis qu'à la vérité il ne me l'avoit pas déclaré en propres termes : mais que, dans ce même lieu, en présence de, il m'avoit fait cette déclaration en autant de mots ; *Qu'il trouvoit ceci d'avantageux dans ce Systême, qu'on n'y pouvoit objecter rien, ni par la Philosophie, ni par la Théologie* : paroles qui, par une conséquence nécessaire, emportoient une approbation pleine & entière de ce Systême.

J'ajoutai que si ces paroles, qu'il ne pouvoit pas me nier, n'étoient pas une preuve suffisante d'un entier acquiescement à ce Systême, on ne pouvoit pas s'empêcher de tirer une telle conséquence de tout le resultat de la conversation, dont les paroles que je viens de rapporter étoient la conclusion. Que sur la prière que je lui avois faite, de même qu'à plusieurs autres Théologiens, qu'il voulût bien me communiquer, pour mon propre éclaircissement, toutes les difficultez qui pourroient lui venir dans l'esprit contre ce Systême, & toutes celles que d'autres personnes d'étude lui pourroient proposer ; pour satisfaire à ma demande, il m'avoit produit trois objections uniques, qu'il avouoit lui même être de peu de conséquence, & qu'il disoit n'être pas toutes de lui. Que je lui avois répondu ce que je croyois pouvoir lui répondre sur chacune de ses Objections : & qu'après quelques repliques de part & d'autre, il s'étoit séparé de moi,

en me disant positivement que mes Réponses l'avoient satisfait, qu'il ne trouvoit point d'autres difficultez à opposer à ce Systême, & que s'il lui en survenoit quelqu'une dans la suite, il ne manqueroit pas de m'en faire part. Je lui représentai là dessus, que quand on reconnoit que l'on ne peut rien objecter contre un sentiment, ni contre les preuves sur lesquelles il s'appuye (puisque ma demande portoit également sur l'un & sur autre de ces deux chefs) c'étoit témoigner affés clairement que l'on est persuadé que ce sentiment là est vrai.

Il me dit que j'avois mal pris sa pensée, & qu'il n'avoit jamais prétendu que je l'eusse entièrement satisfait par rapport aux difficultez qu'il avoit toujours trouvées dans ce Systême, tant par rapport au *demi-Arrianisme* dont on l'accusoit, que par rapport à la *Génération éternelle* du Fils. Je lui repliquai que ce qu'il venoit de dire ne pouvoit pas, en aucune manière, s'accorder avec les faits que je venois de lui alléguer, & qui s'étoient passez devant un témoin. Que ces faits étant incontestables, & lui même ne les niant pas, il lui étoit impossible de soutenir, sans se contredire lui même, qu'il lui fût demeuré quelque difficulté dans l'esprit, de quelque ordre qu'elle fût, à laquelle je n'eusse pas satisfait en plein: puisque, de son propre aveu, j'avois satisfait à toutes celles qu'il m'avoit proposées, & qu'il m'avoit déclaré qu'il n'en avoit aucune autre dans l'esprit. A cela Mr. Chaiz n'eut rien à repartir.

Il se contenta de me dire, que puisque l'Auteur du Systême avoit été deux ans à penser

ser & à méditer sur ce sujet, avant que de se déterminer, il ne falloit pas trouver étrange que lui, qui n'avoit médité cette matière que depuis un petit nombre de jours, lorsqu'il me dit ce que je viens de rapporter, en eut formé un jugement peu solide, lequel il eut abandonné dans la suite, après de plus mûres réflexions.

Je lui dis que je ne trouvois pas surprenant, à la vérité, qu'il eut pû changer de sentiment: mais que je ne pouvois pas concevoir quelles raisons avoient pû produire en lui ce changement d'opinion. Que dans ma dernière visite l'ayant sollicité, en vertu de la promesse qu'il m'avoit faite auparavant, de me dire si, depuis ma dernière vûe, il avoit trouvé quelque nouvelle difficulté dans ce Système, qui l'eut pû engager à changer d'avis, il ne m'en avoit allégué aucune, si ce n'est les raisons contenuës dans les *Réflexions*, que M. D. L. C. m'avoit communiquées sur cette matière. Je lui représentai au sujet de ces *Réflexions*, que je ne comprenois pas qu'il en eut pû trouver les raisons bonnes & solides, puisque dans la conversation dont je lui parlois nous étions convenus lui & moi de deux choses. L'une, que M. D. L. C. dans ses Lettres s'étoit uniquement attaché à prouver que ce Système renfermoit des contradictions. L'autre, qu'il n'avoit pas prouvé qu'il y en eut aucune.

Mr. Chaiz ne me nia pas absolument le fait. Il se contenta de dire que j'étendois trop loin les conséquences que je tirois de ses expressions. Qu'il avoit évité, à la vérité, de se

servir du terme de *contradiction*, comme ayant quelque chose de trop dur. Mais qu'il n'étoit pas vrai qu'il fût convenu que les *suddites Reflexions* n'eussent pas prouvé qu'il y eut des *inconsistences* dans le Système. Je lui dis (sans disputer sur le fait) que le second terme emportoit autant que le premier; & qu'il lui est Synonyme: puisque, qui dit qu'il y a de l'*inconsistence* dans un Système, marque que ce Système est tissu de parties dont l'une ne peut pas *consister* avec l'autre, & par conséquent lui est contradictoire. De sorte que, puisqu'il est convenu que l'on n'a point montré qu'il y eut de la contradiction dans le Système, il n'avoit pas pû dire avec raison, que l'on y eut montré quelque *inconsistence*: Il s'est encore tû à cette instance.

Mais revenant à sa commission, après un si long écart, il me demanda quelle réponse il feroit à ses Collègues. Je ne me souviens pas de quelque question que je lui avois faite auparavant, à laquelle il m'avoit répondu qu'il n'étoit pas obligé de me découvrir quels étoient ses sentimens. De là je pris occasion de lui répondre, que je n'étois pas non plus obligé à lui découvrir mes sentimens, vû sur tout qu'il me parloit au nom de ses Collègues, qui n'étoient pas autorisez à m'interroger là dessus. Mais que si c'étoit lui qui me fit cette demande pour sa satisfaction particulière, je ne ferois pas difficulté de m'en ouvrir à lui, pourvû que ce que je lui dirois ne tirât pas à conséquence. Il me répondit qu'étant député par ses Collègues, il falloit qu'il leur fit rap-
port

port du succès de sa commission : mais (me dit-il) dites moi tout ce que vous consentirez que je leur dise, je ne leur dirai rien au delà. Et bien (lui répondis-je) dites leur que je m'en tiens à ce que j'ai marqué à M. D. L. C. dans une de mes Réponses à ses Lettres ; que les raisons du *Livre* m'ont fort ébranlé : mais ajoutez y que j'écouterai avec plaisir tout ce que lui & ses Collègues me pourront dire, pour me persuader que les susdites raisons sont fausses ; & qu'ils m'obligeront beaucoup s'ils me montrent ce qu'ils trouvent de défectueux dans ces raisons là. Affurez les que je me départirai de mon sentiment, & que j'embrasserai le leur, au cas qu'ils me prouvent par des raisons solides, que je dois prendre ce parti là. Je lui dis aussi que j'avois déjà pressé trois d'entr'eux sur ce sujet là, & qu'il étoit l'un de ces trois. Que je réitérois la même instance : que je la faisois & à lui & à tous ses Collègues ; & que souhaitois qu'il le leur déclarât de ma part.

Il répondit à cette instance, que, par rapport à lui, il s'en tenoit à la réponse qu'il m'avoit faite en une autre occasion que je lui avois demandé la même chose, *Qu'il ne s'estimoit pas assez fort pour entrer en dispute avec moi.* Pour ce qui regarde ma déclaration touchant mes sentimens, Je leur dirai donc, me dit-il, que les raisons du *Système* vous ont ébranlé, mais qu'elles ne vous ont pas entièrement persuadé. Je ne vous dis pas cela, lui dis je, vous ajoutez à mes paroles quelque chose qui n'y est pas contenu.

Mais cependant, me repliqua-t-il, vous avez avoué à deux d'entre nous, que vous trouvez une évidence Mathématique dans les Argumens qui appuyent le Systême. Je compris qu'il vouloit me parler de lui même, & de Mr. Huet; car il n'y avoit que ces deux d'entre tous les quatre à qui je pouvois avoir fait une pareille ouverture de mes sentimens, dans quelques conversations particulières que j'avois eues avec eux. Mr. Chaiz en me rappelant ce que j'avois pû dire à eux deux, quand je leur parlois avec ouverture de cœur comme à des amis de qui je ne me défisois pas, me faisoit assés entendre qu'ils étoient gens à servir de témoins contre moi, si je ne faisois pas le déclaration qu'ils vouloient que je fisse.

Je lui dis donc, que je ne me souvenois pas bien de m'être expliqué à eux d'une manière si forte: mais que, supposant que je l'eusse fait, je ne voulois pas me dédire. Que c'étoit là mon sentiment. Qu'il lui étoit libre de le découvrir à ses Collégués. Mais je lui répétois encore, que je changerois d'avis, pourvu qu'ils me pûssent donner des raisons assés fortes pour m'y engager. Je ne puis pas (lui dis je) agissant selon ma conscience, & me conformant aux principes des Réformez, me désister d'un sentiment, à moins que ceux qui veulent que je m'en désiste, n'employent pour m'y porter, non pas l'autorité & la décision, mais des preuves convainquantes.

Mr. Chaiz convint une fois que ce que je disois étoit raisonnable. Mais comme j'eus occasion de le réitérer dans le même entretien, & que je lui dis que je changerois d'avis; si

ses Collègues me donnoient des raisons qui me convainquissent , *Vous ne leur feriez pas une grande grace*, me dit il. Surpris de cette réponse, autant qu'on le peut être, je lui demandai ce qu'il vouloit dire, & ce que c'étoit que l'on pouvoit exiger d'un Réformé, au delà de ce que j'offrois.

Il ne me répondit rien de distinct, & je ne me faurois souvenir de sa réponse. Je me souviens seulement que, ni pour lors, ni dans tout le reste de la conversation, il ne me dit rien qui pût me faire juger que ses Collègues fussent disposez à me donner la satisfaction que je demandois.

Sur la fin de sa Visite, il insiste sur le soin que lui & ses Collègues devoient avoir d'entretenir la paix dans le troupeau. Je lui dis que ce soin étoit louable: mais qu'il falloit prendre garde, que pour vouloir entretenir la paix, on ne choquât pas la vérité ni la justice. Il se formaliza un peu de ces paroles, & nôtre conversation se termina de cette manière.

A R T I C L E III.

Remarques sur cette Visite de Mr. Chaiz.

J'ai trois remarques à faire sur cette conversation que je viens de rapporter.

I. On s'imaginera peut-être que c'étoit là une Visite Pastorale, destinée à ramener un errant à la voye de la vérité par la douceur des remontrances, & par la force des raisons. Ce n'est nullement celà. Car où sont ces raisons que l'on m'a données pour me convaincre? Je demande
que

que l'on m'en allégué quelques unes, & on me le refuse. Pour colorer le refus, on me dit que *je ne ferois pas une grande grace à ceux dont j'embrasserois le sentiment, s'ils me contraignoient à l'embrasser par l'évidence de leurs preuves.* Quel gré peut-on savoir à un homme qui ne se rend que parce qu'il ne se peut plus défendre, & qu'il se sent convaincu? Afin que l'action fût méritoire, il falloit que je me fusse rendu pour faire plaisir à ceux qui m'en prioient. Ils m'auroient eu obligation de cette soumission libre & volontaire de mes sentimens aux leurs. Que fait-on s'ils n'ont pas rencontré des gens dans leur chemin, qui ne se sont mis dans leur parti que par un pareil principe de générosité, sans y être contraints par aucune solide preuve? Apparemment qu'ils avoient crû de trouver en moi la même générosité qu'en d'autres.

II. Cette conversation, dont le début n'avoit rien que de pacifique & de fraternel, m'a souvent fait penser depuis à la conversation que les députés des Pharisiens eurent avec Jésus Christ, & aux questions captieuses qu'ils lui firent, pour tâcher de *l'enlacer en paroles*, & de tirer de sa propre bouche de quoi fonder une accusation contre lui. Sans parler de cette plaisante interrogation, si j'étois l'Auteur d'un Livre dont l'Auteur n'avoit point voulu se nommer, il y avoit deux vûes cachées dans l'autre interrogation qui me fût adressée au nom de ces quatre Pasteurs. Quelle que fût ma réponse, elle leur devoit servir

servir d'Acte , pour le faire valoir à mon préjudice. Il falloit que je me déclarasse authentiquement , ou pour être approbateur de ce Systême ; ou pour n'en être pas approbateur. Prenant le premier parti ; moi même je leur fournissois des preuves contre moi. Si j'eusse embrassé le second parti, ils auroient fait passer ma réponse pour un désaveu ; & une retractation formelle de mes sentimens précédens. Ils n'auroient pas manqué de faire valoir ce préjugé auprès des personnes dont ils vouloient confirmer l'erreur par de semblables moyens.

III. J'aurois pû prendre un troisiéme parti, c'est celui de ne pas répondre : puis que l'on n'avoit nul droit de m'interroger. Mais je craignois que l'on ne fit passer mon silence pour un désaveu , puisque les Inquisiteurs de ma foi , ayant l'oreille du peuple , étoient maitres de tourner la chose comme il leur auroit plu. Je crus aussi que ma réponse les engageroit à me proposer leurs raisons ; supposé qu'ils en eussent quelqu'une de solide. Ils me faisoient demander ; de leur propre mouvement , dans quels sentimens j'étois. Je ne comprenois pas qu'ils pussent , en honneur & en conscience, se dispenser de me donner les preuves qu'ils pouvoient alléguer contre ce Systême. Je ne voyois pas qu'ils pussent éviter d'entrer avec moi dans cette discussion que j'ai to. jours demandée , & toujours demandée inutilement. Je ne laissois pas de sentir à quoi leur interrogation tendoit. Je savois bien l'usage qu'ils vouloient faire de ma

réponse. Mais je ne pouvois pas croire qu'ils n'eussent aucun égard à ma sommation ; & qu'ils oubliassent jusqu'à tel point les bornes de l'autorité Ecclésiastique, aussi bien que les règles inviolables de la justice, que de me condamner sans examen & sans discussion. Il est pourtant certain que c'étoit là leur but. La conduite qu'ils ont tenuë dans la suite l'a assez fait voir.

A R T I C L E IV.

Visite de trois Pasteurs.

Cette visite de Mr. Chaiz, dont je viens de faire mention, fut suivie d'une seconde, que me firent trois Pasteurs ensemble, savoir Mr. Chion ; Mr. Huët, & Mr. Chaiz. Je m'attendois aussi peu à cette Visite ; qu'à la précédente. Le jour qu'ils prirent pour me la faire fût le Lundi au matin, 3. Octobre, immédiatement après la 2^e. communion. Mr. Chion parlant au nom de tous, commença par me dire, Que je ne devois pas être surpris de leur visite, ni soupçonner qu'ils fussent venus dans quelque mauvaise intention. Que je devois les considerer uniquement comme des Frères, qui, conformément au devoir de leur charge, n'avoient point d'autre but que de procurer la paix de l'Eglise dont ils étoient Pasteurs. Que la démarche qu'ils faisoient avoit pour occasion un Livre qui m'étoit assez connu. Que depuis plusieurs mois ce Livre faisoit un grand bruit parmi leur troupeau. Qu'ils

Qu'ils s'étoient tenus pendant tout ce tems là dans le silence, espérant que la chose s'assoûpiroit d'elle même: mais que, contre leur attente, le bruit & le trouble alloient toujours en augmentant. Que dans toute la Société de la Haye, on parloit hautement contre les erreurs contenues dans ce Livre, & QUE L'ON EN DISOIT MEME PLUS QU'IL N'Y EN AVOIT. Que tous ces bruits m'étoient fort désavantageux, parce que je passois dans l'esprit du peuple pour être l'Auteur de ce Livre. Que l'on trouvoit même fort étrange, qu'ayant de pareilles erreurs, les Conducteurs de l'Eglise souffrissent que j'exercasse un emploi qui étoit destiné à instruire de la jeunesse dans la Religion. Que pour remédier à tous ces désordres, leur devoir les obligeoit à venir me demander, non pas si j'étois l'Auteur d'un tel Livre, mais si j'en approuvois la doctrine, & si, à cet égard, je persistois dans la déclaration que j'avois faite en dernier lieu à Mr. Chaiz touchant mes sentimens.

Comment, lui répondis-je, ne persisterois je pas dans ce sentiment, puisque personne ne m'a donné aucune raison capable de m'en faire changer? Au contraire, tout a concouru jusqu'ici à m'y affermir. Ce n'a été qu'après un examen bien profond, que je me suis convaincu que cette doctrine étoit vraie. Je n'ai pas voulu m'en tenir à mon jugement particulier, mais j'ai consulté plusieurs Pasteurs très éclairés. Je les ai priés de me dire, ce qu'ils pourroient trouver à reprendre dans ce Système, après l'avoir bien médité, & tourné de tous

les côtez. Quelques uns m'ont paru approuver entièrement cette doctrine. D'autres m'ont proposé les difficultez qu'ils y trouvoient. Mais, après que j'ai eu répondu à leurs difficultez, ils m'ont dit qu'ils étoient contens de ma réponse, & qu'ils n'avoient plus d'autre difficulté à y faire. D'autres n'ont point voulu m'expliquer leur pensée: mais leur silence même a dû me faire juger qu'ils panchoient du côté de ce Système; puisque, supposé qu'ils eussent été d'un sentiment contraire à celui du Système, aucune raison ne les auroit pû engager à me cacher ce qu'ils en pensoient, & à ne pas tâcher de me convaincre que je m'étois écarté de la vérité. Depuis ce tems là, je n'ai point cessé de consulter les Théologiens qui ont voulu me communiquer leurs sentimens. Aucun d'eux ne m'a donné des raisons qui pûssent passer pour des raisons capables de convaincre quelqu'un. Dans la dernière visite de Mr. Chaiz, je l'ai prié de vous dire à tous, que vous me feriez plaisir de me faire part de toutes les raisons que vous pouvez avoir de condamner ce Système. Je persiste à vous faire la même demande, disposé à donner à vos raisons toute l'attention nécessaire, & à me déterminer du côté où je trouverai l'évidence.

Mr. Chion, après avoir récapitulé tout ce que je venois de dire, me dit, Je conclus de tout vôtre discours, que vous êtes toujours dans les mêmes sentimens par rapport à ce Système. Et se tournant du côté de ses deux Collègues, il les avertit de faire attention à ce-

cela. Oûi, lui dis-je, je suis dans les mêmes sentimens, & je ne puis pas m'empêcher d'y être, jusqu'à ce que quelqu'un me donne des raisons qui me fassent connoître que je me suis trompé. Mais, dit Mr. Chion, si l'on vous donnoit des raisons, & que ces raisons ne vous parûssent pas suffisantes. . . . En ce cas, lui dis-je, mettez vous en ma place, & dites moi quel parti je serois obligé de prendre. Et vous, me dit Mr. Chion, mettez vous dans la nôtre, & jugez ce que nous sommes obligez de faire pour maintenir nos Confessions de foi.

Je suis persuadé, lui dis-je, que cette doctrine n'a rien d'opposé aux Confessions de foi de nos Eglises, & que tout ce qu'on a fait profession, jusqu'à présent, de regarder comme essentiel au salut dans le dogme de la Trinité, se trouve dans ce Systême. Je puis appuyer ce que j'avance, sur le témoignage de plusieurs Théologiens fameux, reconnus pour très Orthodoxes, qui, dans leurs Ecrits, nous ont enseigné quel est le précis de ce que tous les Chrétiens sont obligez à croire sur cet Article de nôtre Religion. Mr. Chion ne me répondit rien à tout cela, si ce n'est, *Nous ne sommes pas venus ici pour disputer.*

Je lui dis que pour les convaincre de l'Orthodoxie de mes sentimens, au cas qu'ils le souhaitassent, j'étois prêt à leur donner une Confession de ma foi, conçûe en des termes non équivoques. Mr. Chion rebuta mon offre, il me dit que ce n'étoit pas là de quoi il étoit question.

A l'occasion de quelque chose qu'il me dit, & qui me fournit matière d'insister de nouveau sur la demande que j'avois faite que l'on me donnât des raisons, il me répondit que l'on m'en avoit donné, & que je ne m'y étois pas rendu. Je lui dis que personne ne m'en avoit donné, que je n'eusse suffisamment détruites; sans que ceux que les avoient avancées eussent pû les soutenir. Que les raisons de M. D. L. C. étoient les seules qui m'eussent été données par aucun d'eux quatre. Mais que ces raisons ne pouvoient pas passer pour des raisons capables de me faire changer de sentiment, puisque je les avois réfutées, jusqu'à obliger M. D. L. C. à abandonner la dispute, sur le point qu'il ne pouvoit pas se dispenser de répondre à des interrogations pressantes qui devoient terminer le différent. Que M. D. L. C. avoit déclaré lui même qu'il ne s'étoit pas proposé pour but de réfuter ce sentiment; & que dans sa dernière Lettre il avoit déclaré qu'il ne l'entendoit pas, qu'il n'y comprenoit rien, & que nous ne nous entendions pas l'un l'autre.

J'inférois de là que M. D. L. C. n'avoit pas pû réfuter un sentiment, que, de son propre aveu, il n'entendoit pas: & qu'il n'avoit pas pû convaincre par ses raisons un homme qui ne l'entendoit pas, à ce qu'il disoit, & auquel il n'avoit pas trouvé à propos de se faire entendre. Tout ce que je puis me souvenir que Mr. Chion m'ait répondu sur cet Article, c'est que M. D. L. C. n'avoit pas écrit ces

Let-

Lettres uniquement de son chef : mais qu'il l'avoit fait de concert avec ses Collègues.

A l'égard des raisons que je continuois de demander, Mr. Chion me dit, qu'il n'avoit pas besoin de m'en donner d'autres, que celles dont Mr. de la Place se sert dans le Livre où il prouve la Divinité éternelle du Fils. La Divinité éternelle du Fils? lui dis-je avec un fort grand étonnement. Sachez que je la crois aussi fortement que vous; & qu'aucun autre Orthodoxe la peut croire. Les preuves de Mr. de la Place sont les miennes. La Divinité du Fils est établie dans ce Systême d'une manière aussi formelle qu'elle peut l'être dans aucun de nos Auteurs. C'est même sur ce fondement que ce Systême est appuyé. Et pour moi je vous déclare que je n'admets la doctrine de ce Systême, que parce que je suis persuadé qu'elle n'a rien de contraire à ce dogme de nôtre Religion; & ce n'est que de cette manière là que j'entens ce Systême. Ensuite je le priai, puisqu'il accusoit ce Systême de nier la Divinité éternelle du Fils, qu'il me donnât des preuves de cette accusation. La réponse qu'il me fit, fut celle qu'il avoit faite sur d'autres demandes, c'est qu'ils n'étoient pas venus pour disputer. Il me dit en même tems, que si je voulois aller chez lui, il me donneroit, dans un entretien particulier, les raisons que j'avois demandées tant de fois. Je lui répondis qu'il me feroit un grand plaisir de me les donner; & ces Messieurs finirent leur visite. Mr. Chion me dit ces paroles en s'en

al-

allant ; Nous voudrions que vous vous laissassiez un peu ébranler.

ARTICLE V.

Remarques sur cette visite de trois Pasteurs.

I. Je viens de faire un recit sincère, & aussi exact que ma mémoire me l'a pû permettre, de cette Visite pastorale qui est le sujet de l'Article précédent. Ceux qui prendront la peine de le lire, découvriront sans peine le but de ces trois Messieurs. Ce but est trop marqué pour que l'on puisse s'y méprendre. Ce sont les intentions les plus Chrétiennes & les plus pacifiques, qui les meuvent à faire cette démarche. Il n'y a personne qui ne s'attende naturellement qu'ils sont venus dans le dessein d'employer les raisonnemens les plus forts pour me convaincre que j'étois dans une très grande erreur. Qui est-ce qui n'auroit crû qu'ils se feroient occupez uniquement à me montrer par des preuves palpables, que le sentiment que j'avois adopté étoit plein de toutes ces contradictions grossières, & tissu de toutes ces hérésies dont ils l'accusoient ouvertement dans toutes les assemblées où ils avoient beau champ de disputer tous seuls, sans que personne leur répondit ? Ils venoient sans doute essayer, si les mêmes argumens qui leur avoient si bien réüssi à désabuser tant d'autres personnes qui avoient été engagées dans la même illusion où j'étois, produiroient le même effet sur moi. On seroit bien loin de son compte;

compte, si l'on se formoit une telle idée du but de la Visite de ces trois Pasteurs. Ils viennent achever ce que Mr. Chaiz avoit si heureusement commencé. J'avois donné à ce dernier une déclaration de mes sentimens, laquelle ils avoient dessein de m'extorquer. Mais le témoignage d'un seul ne suffit pas pour condamner un homme. Voilà pourquoi ils ont voulu être trois témoins, pour m'entendre faire la même déclaration que j'avois faite à l'un d'entr'eux. Ils ont bien compté que celui à qui j'avois parlé avec une telle franchise étant présent, je n'étois pas capable de défavouër ce que je lui avois dit. Et l'avoiant en la présence d'eux trois, ils étoient fondez à dire, *Qu'avons nous plus besoin de témoignage? Nous mêmes nous l'avons entendu de sa bouche.*

II. A ce but principal de leur Visite, il s'en joignoit un autre, qui étoit un but accessoire. Ils ont voulu éviter le blâme d'avoir condamné quelqu'un, avant que d'avoir mis en usage tous les moyens de douceur & de persuasion, capables de le faire rentrer dans le bon chemin. Ces Visites qu'ils m'ont faites tantôt un seul Pasteur, tantôt plusieurs ensemble, leur fournissoient un beau sujet de se disculper dans l'esprit du Public, de ce qu'ils se voyoient contraints d'en venir aux voyes de rigueur & de sévérité, après avoir inutilement tenté la voye des remontrances, & des exhortations Pastorales. De cette façon tout le blâme tomboit sur moi, comme sur un hérétique obstiné & incorrigible. Pour leur part, ils s'attiroient toute l'estime & toutes les louanges qui

sont dûs à des Pasteurs zêlez & charitables. Ils ont bien sù se prévaloir de cet avantage. Quatre Pasteurs de concert, parlant de la manière que je viens de représenter, dans toutes les compagnies où ils étoient, n'avoient pas grand peine à donner à des esprits déjà prévenus en leur faveur, & disposez à me condamner, telles impressions contre moi qu'il leur plaisoit. Je ne voyois plus presque personne. Presque personne n'osoit prendre mon parti. Et quand, au lieu de demeurer plus renfermé que jamais en ma maison, j'aurois employé tout mon tems à aller dans toutes les assemblées pour tâcher de détruire ces fausses impressions, quelle apparence que l'on m'eut ajouté foi préférablement à eux tous? Ils n'avoient garde d'avertir le monde qu'ils ne m'avoient pas dit un seul mot qui fut propre à me faire changer d'opinion touchant ce Systeme. Ils n'avoient garde de publier qu'ils n'étoient venus que dans le dessein de m'interroger, mais non pas dans celui de disputer, c'est-à-dire de raisonner avec moi (comme ils me l'ont dit eux mêmes plus d'une fois.) Ils n'avoient garde d'instruire le public, que je n'avois fait que leur demander des preuves qui montraient que j'étois dans l'erreur, & qu'ils ne m'en avoient donné aucune.

III. Si ces Messieurs eussent eu une intention sincère de s'éclaircir avec moi touchant mes sentimens, je leur en fournissois une occasion à souhait, en leur offrant ma Confession de foi. Que risquoient-ils en acceptant mon offre? Que ne me prenoient-ils au mot?

Ayant

Ayant cette Confession de foi par écrit, ils pouvoient l'examiner mûrement entr'eux. S'ils y eussent apperçû quelque chose de contraire à la doctrine réformée, ils pouvoient le noter. S'ils eussent trouvé qu'il y manquât quelque article essentiel & fondamental; ils n'avoient qu'à me le faire remarquer. Il leur étoit libre de s'éclaircir avec moi touchant ma croyance au regard d'un tel Article. S'ils y eussent apperçû quelque expression équivoque, il leur eut été aisé de m'en demander explication. Selon que mon explication leur auroit paru satisfaisante; ou non, ils auroient agi selon leur prudence. Quelle étoit donc la pensée de ces Messieurs, lors qu'en rebutant mon offre, ils me dirent par la bouche de Mr. Chion, qu'il n'étoit pas question de cela? A-t-on jamais vû d'exemple, qu'une offre de cette nature ait été rejetée? N'étoit-il pas question de savoir quels étoient mes sentimens, quelle étoit ma doctrine? Et qui pouvoit mieux l'expliquer que moi même? Il faut être aveugle pour ne pas voir que leur but étoit tout opposé à celui de me trouver innocent. Ils n'auroient pas pû condamner la Confession de foi que je leur aurois donnée, sans condamner leurs propres principes. Et supposé qu'ils eussent trouvé quelque chose à reprendre dans cette Confession, ils auroient été obligés d'entrer dans quelque discussion avec moi, sans pouvoir s'en dispenser. Il auroit falu qu'ils me donnassent leurs raisons, qu'ils écoutassent les miennes; qu'ils recussent & qu'ils peussent mes réponses. Et c'est-là ce qu'ils ont

évité & qu'ils éviteront jusqu'au jour du jugement. Si après une exacte discussion, j'eusse été trouvé Orthodoxe, & pur dans mes sentimens, le Systême se seroit aussi trouvé être tel. Il n'eut plus été permis de le condamner & de l'interdire. Et que seroient devenues les accusations d'hérésie, que ces Messieurs avoient répandues dans la Société, au désavantage de ce Systême? Que seroient devenues toutes celles que Mr. de la Chapelle tenoit par devers lui, prêtes à éclore? Sans doute ma Confession de foi auroit rompu toutes ces mesures. Il auroit falu me reconnoître innocent, disculper le Systême, désavouër tout ce dont on l'avoit accusé, & convenir qu'il ne contenoit rien de contraire à la saine doctrine. Sans doute ce n'étoit pas là ce dont il étoit question. Il étoit question de me condamner, de me faire quitter le pais, & de condamner le Systême.

IV. Ces Messieurs, qui n'étoient pas venus pour me donner aucune lumiere, avec quelque instance que je les en aye requis, sont bien venus pour me charger de l'accusation la plus odieuse que l'on puisse intenter à un Chrétien: c'est de nier la Divinité du Fils de Dieu. Les Payens accusoient autrefois les Chrétiens d'être des athées. Les Catholiques Romains accusent les Réformez d'être ennemis de la bienheureuse Vierge, & des Saints, & de nier la nécessité des bonnes œuvres. Je puis mettre au même rang l'accusation que ces Messieurs m'ont faite, sans l'appuyer d'aucune preuve. Leur procédé est d'autant plus condamnable,

l'in-

l'injustice de cette fausse accusation est d'autant plus criante, que le contraire de ce dont ils m'ont accusé est affirmé en quantité d'endroits du Livre, de la manière du monde la plus formelle. Je défie qui que ce soit de s'expliquer plus clairement, & d'une manière moins équivoque, sur la Divinité du Fils, que l'Auteur du système l'a fait. Peut on croire l'Incarnation, peut on la croire de la manière que les Eglises Orthodoxes la croient, peut on faire de cette doctrine le fondement & la baze de son système, la clé & le dénoüement du Mystère de la Trinité, sans croire que Jesus Christ est vrai Dieu, aussi bien que vrai homme? Et puis que, selon le Système, aussi bien que selon la doctrine Orthodoxe, Jesus Christ est le Fils de Dieu devenu homme, peut on ne pas croire, dans l'une & dans l'autre doctrine, que le Fils de Dieu étoit vrai Dieu, avant que de s'être incarné, comme il est vrai Dieu depuis qu'il s'est incarné? Et quand on dit qu'avant l'Incarnation il étoit Dieu & Ange, & que depuis l'Incarnation il est Dieu & homme, n'est ce pas dire aussi nettement qu'on le puisse, que le Fils est Dieu, & Dieu souverain, avant & après l'Incarnation, de la même manière, & dans le même sens qu'il est reconnu pour tel parmi tous les Orthodoxes?

La déclaration que je fis en présence de ces Messieurs, en désavouant hautement le sentiment qu'ils m'imputoient, devoit seule me justifier dans leur esprit, ou du moins les engager à me donner des preuves de leur accu-

sation. S'ils disent, comme ils faisoient, qu'ils n'étoient pas là pour disputer, ils ne devoient pas aussi y être pour accuser quelqu'un sans preuves. S'ils n'étoient simplement venus que pour savoir quels étoient mes sentimens, & non pas pour entendre mes raisons, & me dire les leurs, ils devoient s'en tenir au but de leur Visite. Ils savent de quel nom on appelle une accusation de cet ordre, quand la personne accusée défavouë le fait, & qu'on ne se met pas en peine de le lui prouver.

ARTICLE VI:

Visite de Mr. Chion.

Dans la relation que je viens de faire de la Visite de ces trois Pasteurs, on a pu remarquer que Mr. Chion me promit de me donner, dans une conversation particulière, les éclaircissements que je lui avois demandez tant de fois. Pour profiter de cette offre, j'envoyai dès le soir même demander à Mr. Chion le jour & l'heure qu'il pourroit recevoir ma Visite. Il me fit faire réponse qu'il me feroit savoir l'heure de sa commodité.

Le Vendredi suivant il vint lui même chez moi. Il me dit en m'abordant, que je ne devois considerer sa Visite que comme celle d'un particulier & d'un Ami. Ensuite il me tint un long discours qui ne touchoit en quoi que ce soit la vérité ou la fausseté du Systeme dont il s'agissoit. Ce discours ne rouloit que sur des faits particuliers. Par exemple; il
me

me représentoit d'une manière fort pathétique les troubles que ce Livre avoit causez & caufoit dans la société. Il m'imputoit d'avoir tenu une conduite propre à entretenir ces troubles. Il mettoit sur mon compte de certaines démarches qu'il disoit que mes amis avoient faites à l'occasion de ce sentiment. Il tâchoit de me le faire paroître faux ou incertain, par cette considération, que ce sentiment étoit désapprouvé généralement. Enfin il me dit plusieurs autres choses de l'ordre de celles que je viens de toucher.

Je lui répondis sur chacun de ces points. Je tâchai de l'éclaircir sur plusieurs de ces faits, à l'égard desquels il avoit été mal informé. Je justifiai ma conduite à l'égard de quelques autres.

Il n'est pas nécessaire que j'arrête l'esprit du Lecteur sur un détail si peu utile. Je dirai seulement que la principale chose que Mr. Chion tendoit à me persuader, c'étoit de *demeurer tranquille*, c'est à dire, comme je l'ai déjà remarqué diverses fois, de ne rien dire, ni par moi même, ni par mes amis, qui tendit à expliquer, à défendre, & à disculper cette doctrine, & de laisser agir, sans aucune opposition, ceux qui travailloient à l'étouffer par les fausses idées qu'ils en donnoient,

Je lui représentai que ma conscience ne me permettoit pas de suivre un conseil de cette nature. Que pendant qu'on abusoit le peuple, en lui faisant accroire qu'une doctrine que j'estimois très vraie & très utile renfer-

moit

moit des erreurs qui n'y étoient pas contes-
nuës, je ne pouvois pas me dispenser de dé-
truire, autant qu'il étoit en mon pouvoir, ces
fausses impressions : & de porter au moins
ceux qui jugeoient si défavantageusement d'un
Livre qu'ils n'avoient pas lû, à en juger par
eux mêmes, & non pas par le rapport d'au-
trui.

Mr. Chion me dit à l'occasion de ce Li-
vre, que je ne devois pas douter qu'il ne fût
refuté publiquement, puisque c'étoit un Li-
vre public. Je lui répondis que ceux qui re-
gardoient ce Livre comme contenant des er-
reurs, ne pouvoient pas, à mon avis, se di-
spenser de le refuter publiquement, & qu'en
mon particulier, je serois bien aise de voir
une réfutation pareille.

Est-il donc possible, me dit-il, que vous
vous figuriez que ce Livre soit tel, que per-
sonne ne puisse y répondre ? Ce n'est pas là
ma pensée, lui dis-je. Je sai que mes vues
sont courtes & bornées ; & je ne doute pas
que des gens plus habiles que moi n'envisage-
nt les choses d'un autre côté que je ne les
envisage. C'est par cette considération que
je me suis adressé à plusieurs Théologiens
éclairés, & que je les ai priés de me faire
part de leurs pensées & de leurs lumières. Je
voulois essayer s'il s'en trouveroit quelqu'un
qui me fit envisager les choses autrement que
je ne les voyois. C'est là ce qui m'a porté à
vous prier en particulier, & vous & tous vos
Collègues, de me faire voir en quoi je puis
m'être trompé. Et puisque vous êtes venu
dans

dans ce dessein, je suis prêt, lui dis-je, d'écouter tout ce que vous avez à me dire.

Mais, poursuivis-je, pour ne pas embrasser un trop grand nombre de sujets, je borne toute cette dispute à un seul Article. Si vous me satisfaites à cet égard, tout le différent qu'il peut y avoir entre vous & moi sera terminé: Je vous demande donc que vous me prouviez une seule chose, c'est que ce Système nie la Divinité éternelle du Fils. Vous me le soutintes dernièrement en présence de Mrs. vos deux Collègues. Vous savez que je me recriai extrêmement contre cette imputation. Je vous soutins qu'elle étoit sans fondement, & je vous en demandai des preuves. Vous me les refusâtes pour lors. Je vous les demande à présent, à cause que cette accusation me tient extrêmement au cœur; & qu'elle m'est de la dernière conséquence. D'ailleurs je la tiens pour être évidemment fautive, puisque le Livre en question dit si formellement le contraire, & que la Divinité éternelle du Fils est le fondement sur lequel tout le Système est bâti.

Mr. Chion me répondit; Mais, ne seroit-il pas possible que vous vous fassiez quelque illusion en ceci? Ensuite, pour dissiper mon illusion, il ne me donna point d'autre raison, si ce n'est que le Fils, selon la doctrine reçue dans nos Eglises, étoit la Divinité même: au lieu que, selon le Système, c'étoit un Etre & une Intelligence finie.

Cela est vrai, lui dis-je. Mais selon la doctrine de l'Incarnation reçue parmi nous, ce

Jésus fils de Marie est un homme, par conséquent un Etre fini & créé. Mais c'est un homme qui est aussi Dieu : parce qu'il est uni personnellement avec Dieu. Donc, puisque le Systême établit une union personnelle de la Divinité avec cette Intelligence finie du Fils, laquelle union est précisément la même que celle qui (selon le sentiment de nos Eglises) existe entre la Divinité, & la nature humaine de Jésus Christ, il s'ensuit que cette union étant supposée la même ; produit le même effet dans ces deux cas : & qu'on peut dire avec autant de vérité, que la personne du Fils, composée de deux natures, est Dieu, selon le nouveau Systême, que l'on peut dire que la personne de Jésus Christ, composée pareillement de deux natures, est Dieu, selon le sentiment de nos Eglises.

Mr. Chion me répondit, que je ne devois pas insister sur cette comparaison. Que je ne devois pas presser la ressemblance que je mettois entre le nouveau Systême, & la doctrine de l'Incarnation. Mais que je devois répondre à son objection, comme si cette objection m'étoit faite par un Juif, par un Mahométan, ou par telle autre personne qui fût d'une Religion, ou d'une Secte, en laquelle on n'admit point la doctrine de l'Incarnation.

Je lui dis, que si je disputois avec quelqu'un qui niât l'Incarnation, avant toutes choses je soutiendrois contre lui cette doctrine de nos Eglises ; comme une doctrine dont je suis entièrement convaincu, & que, pour établir cette doctrine, je me servirois de tous les ar-
gu-

gumens dont nos Théologiens se servent en pareille occasion. Mais que si j'ai à faire à un Orthodoxe qui admet l'Incarnation, & que cet Orthodoxe prétendé argumenter contre le nouveau Systême sur des principes qui, s'ils étoient solides, seroient autant opposez à la doctrine de l'Incarnation reçûë dans nos Eglises, qu'ils le seroient à ce Systême, je suis fondé à me servir du dogme de l'Incarnation, comme d'un principe qui nous est commun à tous deux, pour lui montrer que son Argument est nul. Mr. Chion ne fit que me répéter ce qu'il m'avoit dit; & moi que lui répéter ma réponse.

Je le priai de me donner par écrit ses objections contre ce Systême, afin que je pûsse les mieux examiner, & y répondre ensuite avec plus d'exactitude. Je tâchai à le faire consentir à ma demande par une autre considération, en lui disant, que ce qui se dit dans une conversation de deux personnes, est sujet quelques fois à être rapporté de deux différentes manières, de sorte que l'on ne convient pas des faits, comme je l'avois expérimenté en d'autres occasions; & qu'un inconvénient pareil n'avoit pas lieu dans ce qui s'écrit. Mr. Chion me refusa ce que je lui demandois, en me disant que ce que nous disions ensemble devoit demeurer entre nous deux. Je lui dis que si cela lui faisoit de la peine que ce qu'il m'écrirait, & ce que je lui répondrais devint public, je lui donnois ma parole, qu'au cas qu'il voulût avoir cette condescendance pour moi, de me donner par écrit ses raisons contre ce Systême, personne n'auroit la communication

de ce que nous écrivions l'un à l'autre, à moins que ce ne fût d'un consentement mutuel. Mais quoi que je lui pûsse dire, il persista dans son refus, & il mit fin à la Visite; qui fut le dernier entretien que j'aye eu jusqu'ici avec quelqu'un de ces quatre Pasteurs.

ARTICLE VII.

Remarques sur cette Visite de Mr. Chion.

Voilà quels ont été les derniers efforts que ces Messieurs ont faits pour me gagner par la douceur. Voilà de quelle manière ils ont satisfait à la demande & à la sommation que je leur avois faite, & réitérée tant de fois, que s'ils jugeoient que je fusse dans l'erreur, ils tâchassent de me le montrer par des raisons. Mr. Chion s'y étoit enfin engagé. Il s'y étoit engagé & pour lui, & pour les Collègues; puisque c'étoit à tous que j'avois fait cette demande en la faisant à un Pasteur qui me parloit au nom de tous, & qui étoit actuellement accompagné de deux d'entr'eux, quand il me promit de me donner les raisons que je lui demandois, & que je leur demandois à tous. On vient de voir ce qu'il a fait pour remplir cet engagement. Car je proteste de nouveau avec toute la sincérité d'un Chrétien, que le seul Argument dont il se soit servi, tant pour refuter ce Système, que pour montrer que la Divinité du Fils y est niée, c'est celui que je viens de rapporter. Cependant c'est le même Argument que celui qui régné dans les Lettres
que

que M. D. L. C. m'avoit écrites; c'est aussi le même Argument, qui tourné en cent manières différentes, produit tous les faux raisonnemens du Livre que ce dernier a fait imprimer contre le nouveau Systême, comme il me seroit facile de le montrer. J'avois fait voir la fausseté de cet Argument dans mes Réponses à ses Lettres, sans que M. D. L. C. se soit mis en peine de refuter mes Réponses. Mr. Chion n'a pas mieux soutenu cet Argument (que n'avoit fait son Collègue. Pour prouver que la Divinité du Fils est niée dans ce Systême, Mr. Chion marchant sur les traces de son Collègue, s'appuyoit sur un principe, lequel, supposé qu'il eut été vrai, auroit renversé le dogme de l'Incarnation, dont je reconnois la vérité avec toutes nos Eglises. Donc il ne pouvoit pas me persuader que ce Systême fût faux, qu'il ne me persuadât en même tems que la doctrine de nos Eglises touchant l'Incarnation est fausse. La conséquence étoit la même pour toutes les deux doctrines. Je montrai à Mr. Chion cette conséquence. Au lieu d'y répondre, & de la refuter, il ne fit que la décliner, & que la mettre à quartier. C'est ainsi qu'il prétendit me convaincre que son Accusation étoit vraie, & que le Systême étoit faux. Il falloit que j'eusse une opiniâtreté invincible, pour ne me pas rendre à une raison si pressante. Ne méritois-je pas bien que l'on n'eut plus aucun support pour moi, & que l'on me traitât comme un hérétique incorrigible? Quant-à ces Pasteurs, ils avoient rempli tous les devoirs

de leur charge; ils n'avoient négligé aucun des moyens propres à me ramener. Que Dieu en soit le Juge.

A R T I C L E V I I I .

L'Auteur ayant reçu avis des desseins formez contre lui, se détermine à quitter le pais.

Il n'y avoit personne à la Haye, qui ne comprit bien à quoi toutes ces Visites devoient aboutir. Cependant le 8 Octobre, un Pasteur qui n'étoit pas des quatre susdits, ni habitant de la Haye, mais qui devoit être parfaitement instruit de leurs intentions, & avoir même leur parole & leur aveu, me fit avertir par le canal d'un de mes Amis, que l'on n'agiroit point contre moi, & que l'on me laisseroit paisible dans mes fonctions, au cas que je voulusse, non pas me désister de mon sentiment, mais m'engager à ne point écrire & à ne point parler pour me défendre. Ce Pasteur, selon que me disoit cet Ami, me conseilloit extrêmement de prendre ce parti là, & les pressans motifs sur lesquels il appuyoit son conseil étoient ceux que la chair & le sang ont accoutumé de suggérer. Je rejettai cette offre & ce conseil avec indignation. Dès lors les quatre Collègues, voyant qu'ils ne pouvoient pas me gagner, ni m'empêcher de m'opposer à leurs vûes autant que je le pourrois, ne penserent plus qu'à m'oter de leur chemin, sans user d'un plus long délai.

La chose leur étoit fort aisée. Ils n'avoient qu'à

qu'à me dénoncer à leur Consistoire, en qualité d'Approbateur d'un Système qui nioit la Trinité, & ne reconnoissoit pas la Divinité du Fils & du St. Esprit. Je leur avois donné des armes contre moi, par la déclaration que j'avois faite de mes sentimens en présence de trois d'entr'eux. Ils étoient bien persuadés que je ne défavoüerois, ni ne retracterois ma déclaration. Et il étoit aisé de prévoir le jugement que rendroit une Compagnie, dont les quatre Passeurs, qui s'étoient déjà déclarés mes parties, devoient être mes principaux Juges.

J'aurois pû compter sur mon innocence, & sur mes raisons. J'étois sûr d'être en état de justifier parfaitement ma doctrine, non seulement comme une doctrine vraie, fondée sur la parole de Dieu: mais encore comme une doctrine orthodoxe, exempte de toutes les hérésies dont on l'accuse, conforme aux sentimens reçus, conforme à nos Confessions de foi, dans toutes les choses essentielles. Pour ce dernier Article, j'aurois produit les raisons contenuës dans la 2^e. partie de mon Apologie.

Mais il me falloit des Juges, qui voulussent entrer dans une discussion exacte; qui me permissent de déduire & de développer mes raisons. Il me falloit des Juges de qui je pûsse être assuré qu'il n'y auroit rien que la vérité & que l'évidence, qui déterminât leur jugement, & que la faveur ou la politique ne les feroit pancher d'aucun côté. En un mot, il me falloit des Juges, capables de prononcer

contre

contre eux mêmes, & de condamner leurs anciens sentimens, si on leur montrait qu'il y-eut quelque chose dans ces sentimens là, qui ne s'accordât pas avec l'Écriture. En ce cas, il n'y auroit rien que j'eusse souhaité avec tant de passion, que de défendre ma cause devant un Consistoire, ou devant un Synode, composé de semblables Juges. Les raisons pour & contre ce Systême auroient été débattuës; tout auroit été bien pesé; & la vérité auroit paru; qui est tout ce que je souhaitois.

Mais des gens qui savent sur quel pié on se gouverne dans ces Assemblées, m'avoient averti depuis longtems, que toute doctrine qui a quelque chose de nouveau, ne pouvoit pas manquer d'y être condamnée, de quelques raisons qu'une telle doctrine fût appuyée. Ils me disoient tout d'une voix, que je ne serois pas admis à défendre une telle doctrine par des raisons. Que l'on opposeroit les Confessions de foi à tous mes Argumens. Et que les Juges expliqueroient les Confessions de foi à leur gré. On me soutenoit, que c'étoit une Loi fondamentale de la jurisprudence Ecclésiastique, que les Compagnies n'entrent jamais en dispute avec ceux qui dependent d'elles, & que ceux ci ne sont jamais admis à produire des objections contre des sentimens déjà établis.

On me disoit de plus, qu'il ne dépendoit pas de nos Consistoires, ni de nos Synodes, de ne pas condamner ces sentimens; à moins qu'ils ne voulüssent se susciter des affaires très fâcheuses avec les Pasteurs Flamands,
qui,

qui, à ce qu'on a dit & répété en plus d'une occasion, avoient fait demander à nos Synodes la condamnation de ce Livre. On me représentoit, qu'en des conjonctures pareilles, il n'étoit pas question de savoir qui a raison ou qui a tort. Qu'il est uniquement question de ce que la politique veut que l'on fasse. On me citoit des exemples où l'on s'étoit conduit suivant cette règle. C'étoit cette considération que les quatre Pasteurs faisoient valoir par dessus toutes les autres. C'étoit principalement par là qu'ils tâchoient de se disculper par rapport à la conduite qu'ils tenoient à mon égard. J'atteste toute la Société de la Haye, de témoigner, si ce n'étoit pas là la grande raison qu'ils alléguoient pour justifier toutes leurs démarches.

J'avois assez d'expérience par devers moi pour sentir que ce qu'on me disoit étoit vrai, du moins en grande partie. Je considérois de plus, que mes quatre Parties avoient pris la chose sur un tel ton, qu'il falloit nécessairement qu'ils pouffassent leur pointe. Ils n'étoient pas gens à se retracter de leurs accusations. Ils avoient trop d'ascendant, non seulement sur leur Consistoire, mais aussi sur les autres, & par conséquent sur le Synode, pour n'être pas assurés d'avoir gain de cause. Sur tout ayant à faire à une personne, destituée absolument de tout appui, & abandonnée à leur merci.

Je reçûs donc avis de la part d'une personne qui en étoit bien instruite, qu'il étoit résolu dans le Conseil des quatre, de porter incessam-

cessamment l'affaire à leur Consistoire. Sur cet avis, je n'avois que l'un de ces trois partis à prendre. Le premier étoit d'attendre tranquillement toutes leurs procédures; c'est-à-dire de me laisser citer, juger, & condamner; car par les raisons que je viens d'alléguer, cette suite étoit immanquable. Le second étoit de leur déclarer, dès la première citation, que je ne les reconnoissois point pour mes Juges, vû qu'ils étoient notoirement mes Parties. Le troisième étoit de quitter ce País, & d'aller habiter dans un autre. Je préférai ce troisième parti aux deux autres. Après donc avoir demandé la démission de mon emploi à Mrs. les Directeurs de la Société de qui je le tenois, j'écrivis un billet à l'un des quatre Pasteurs susdits, pour lui notifier mon départ. Cette démarche faite avant qu'il y ait eu encore aucune accusation intentée contre moi devant quelque Assemblée Ecclésiastique de ce País, me mit hors de la juridiction & du Consistoire, & du Synode, encore que divers obstacles, qui me sont survenus depuis, m'aient arrêté dans ce País plus longtems que je n'avois projeté.

Voilà de quelle manière je me suis conduit, depuis la publication du Livre à l'occasion duquel j'ai vû le Public si déchaîné contre moi. Si en examinant cette conduite, on y trouve quelque chose d'opposé aux devoirs d'un Chrétien Réformé, on n'a qu'à me montrer en quoi j'ai violé ces devoirs, & je reconnoîtrai ma faute. Si je n'ai rien fait que suivre les engagemens de tout Chrétien Réformé, qui

se seroit trouvé dans un cas pareil au mien, & que je ne laisse pas d'être exposé à des jugemens téméraires & injustes; s'il faut que ma réputation demeure noircie par des calomnies, qui n'ont pour fondement que la haine ou la politique des uns, & la crédulité des autres, je souffrirai tous ces opprobres, & toutes ces amertumes comme étant des épreuves que Dieu veut que j'endure pour le maintien de sa vérité, & pour la défense de la Réformation. Je remettrai ma cause entre les mains de celui qui juge justement. L'espère de sa grâce, que ce que j'ai souffert, & ce que je puis encore m'attendre de souffrir de la part des hommes me tournera à salut; comme je le prie aussi de le faire servir à l'édification de son Eglise, & de tous ceux qui aiment & qui cherchent d'un cœur sincère la gloire de son nom, & l'avancement de sa vérité. Amen.

The text on this page is extremely faded and illegible. It appears to be a dense block of text, possibly a list or a series of entries, but the individual characters and words cannot be discerned. The page is heavily speckled and lacks contrast, making any original content nearly impossible to read.

A P O L O G I E

D U

St. PAUL MATY.

S E C O N D E P A R T I E.

Orthodoxie de la Doctrine de l'Auteur.

INTRODUCTION A CETTE SECONDE PARTIE.

Je n'ai exécuté qu'une partie de mon dessein en justifiant ma Conduite. Pour me justifier à tous égards, il faut faire voir que ma Doctrine est aussi pure, que ma Conduite à l'égard du nouveau Systême a été irréprochable. C'est ce qui me reste à faire.

Pour remplir ce projet dans toute son étendue, il faudroit 1. établir par des preuves directes & solides que ce Systême est fondé sur l'Ecriture. 2. Il faudroit réfuter toutes les Objections que l'on a faites contre cette Doctrine. Pour la première de ces choses elle est déjà faite. On n'a qu'à lire la *Lettre d'un Théologien* &c. on y découvrira les preuves qui établissent ce Systême. Ces preuves n'ont point été réfutées : personne n'en a fait voir la fausseté. J'ose dire qu'on ne le fera jamais. Donc elles subsistent dans toute leur

force. Quand à la réfutation des objections, la plus grande partie de celles qui composent le Livre que Mr. de la Chapelle a mis au jour depuis peu, a été réfutée d'avance dans mes Réponses à ses Lettres. En donnant ces Réponses au Public, comme je me propose de le faire, je compte d'avoir réfuté ce qu'il y a de plus séduisant dans tout son Livre. D'ailleurs, selon toutes les apparences, l'Auteur du Système ne manquera pas de défendre sa propre cause. Ainsi ce Livre ne demeurera pas sans réponse.

Le but auquel je me borne, c'est de montrer que ce Système est Orthodoxe; par où j'entens qu'il est conforme à la doctrine reçue en tout ce que cette doctrine renferme d'essentiel à la Religion. Pour exécuter mon dessein je rapporterai toutes mes pensées à ces 3. Chefs.

I. Je montrerai, en confrontant ce Système avec celui des Orthodoxes, en quoi ces deux Systèmes conviennent, & en quoi ils diffèrent. Il paroîtra par le moyen de cette confrontation, combien la différence qu'il y a entre les deux Systèmes est peu essentielle.

II. Je donnerai au Public ma Confession de foi selon ce nouveau Système. Chacun qui lira cette Confession, pourra juger si elle est Orthodoxe, & si elle est complète: je veux dire, si elle ne renferme pas tout ce qui est essentiel au salut dans la doctrine de la Trinité, selon le témoignage même des Auteurs les plus distinguez.

III. Je marquerai, de quelle manière en me
te-

tenant attaché au sentiment du nouveau Système, je puis cependant admettre & signer, sincèrement & sans équivoque, la Confession de foi de nos Eglises.

C H A P I T R E I.

Première preuve de l'Orthodoxie du nouveau Système.

A R T I C L E I.

Comparaison de la Doctrine Orthodoxe avec celle du nouveau Système.

Si l'on examine de près en quoi les deux Systèmes conviennent, & en quoi ils diffèrent, on verra par cette comparaison, si la différence qu'il y a entre les deux Systèmes est telle, qu'il faille rompre l'unité, & se traiter d'hérétiques à cause de cette différence.

On convient de part & d'autre, que la *Divinité* ou l'*Essence Divine*, accompagnée de tous les *Attributs* & de toutes les *Perfections* de la Divinité est dans chacune des trois Personnes; & que c'est-là ce qu'elles ont de commun, & qui les fait être un seul & même Dieu.

On convient de part & d'autre, qu'outre cette Essence Divine, qui est *commune* aux trois Personnes; il-y-a quelque chose qui leur est *propre*: c'est-à-dire, qui est dans l'une, & n'est pas dans l'autre. C'est là ce qui les dis-

stin-

stingue, & qui les fait être trois. C'est là ce qu'on appelle des *Personnalitez*, des *Propriétez personnelles*, par où l'on entend simplement ce qui distingue une personne d'une autre personne. Toute la différence du Système commun au Système nouveau consiste à déterminer ce que c'est que ces *Personnalitez*.

Ceux qui suivent le Système commun, font consister ces *Personnalitez* en des *Etres* qui ne sont pas des *substances*. Ce sont des choses qui sont *en Dieu*, ou *dans l'Essence Divine*, comme ils parlent; mais qui cependant ne sont pas *attachées à cette Essence*, comme le sont les *Attributs* de Dieu ou ses *Perfections*. Car l'Essence de Dieu n'est pas dans aucune des trois Personnes; sans y être accompagnée de tous ses *Attributs* & de toutes ses *Perfections*: au lieu que l'Essence Divine est dans le Père, sans les *Personnalitez* du Fils & du St. Esprit qu'elle est dans le Fils, sans les *Personnalitez* du Père & du St. Esprit, qu'elle est dans le St. Esprit, sans les *Personnalitez* du Père & du Fils. Selon la doctrine reçue; ces *Personnalitez* ne consistent donc en aucun de ces *Attributs* ou de ces *Perfections*. Ce n'est rien de fini, cependant on ne dit pas que ce soit quelque chose d'infini. On les appelle quelquefois des *Modes*; & des *Rélations* que les Personnes ont entr'elles. Mais de quelque nom qu'on les nomme, on convient parmi les Orthodoxes que ce sont des choses dont nous n'avons aucune idée, & qu'il seroit bon de ne les point définir; & qu'il faudroit s'en tenir simplement à dire; qu'il y-a quelque distinction

entre

entre le Père, le Fils, & le St. Esprit : mais qu'on ignore quelle est cette distinction, & en quoi ces Personnalitez consistent.

Le Systême nouveau fait consister cette Personnalité par rapport au Fils & au St. Esprit; en quelque chose qui est *hors de Dieu*; en quelque chose qui est fini & dépendant; & qui ne peut être qu'une substance intelligente, distincte de Dieu, mais *unie personnellement* avec Dieu.

Ainsi au lieu que le Systême commun ne définit pas ces *Personnalitez*, ou qu'il les définit par des termes dont on avouë que l'on n'a point d'idée; le Systême nouveau définit ces *Personnalitez*; il marque en des termes intelligibles en quoi il les fait consister. Au lieu que le Systême commun fait regarder ces *Personnalitez* comme quelque chose qui est *en Dieu même* (encore que l'Écriture ne nous dise rien d'où nous puissions tirer légitimement cette conclusion) le Systême nouveau fait envisager ces *Personnalitez* comme quelque chose qui est *hors de Dieu*. Le premier ne permet pas de dire que ce sont des *substances*, par cette seule & unique raison que ceux qui tiennent pour cet ancien Systême se persuadent qu'il s'enfuivroit inévitablement de là, ou que ce seroit trois Dieux, ou qu'il y auroit deux Personnes parmi ces trois qui seroient des Êtres *purement finis*, & non pas des *Personnes Divines*. Le Systême nouveau nous les fait regarder comme des substances, sans qu'il en résulte aucun de ces deux inconvéniens que je viens d'exprimer.

Au reste, le Systême nouveau n'attribuë pas au Père, outre son *Essence*, quelque *Personnalité* qui lui soit particulière: parce que les Personnalitez du Fils & du St. Esprit distinguent ces deux autres Personnes de celle du Père, comme elles les distinguent l'une de l'autre.

ARTICLE II.

L'une & l'autre Doctrine ne diffèrent en rien d'essentiel. Il est aisé de se tromper dans ce que l'on reconnoit pour être très obscur.

Je laisse à présent aux Théologiens Réformez à considérer sérieusement & sans passion, si ce qu'il-y-a de différence entre ces deux sentimens doit être regardé comme quelque chose de fondamental, & si cela doit être un sujet de Schisme entre ceux qui seroient Partizans soit de l'un, soit de l'autre de ces deux sentimens. Je leur laisse à réfléchir, si des Personnes qui prennent aussi bien qu'eux l'Écriture pour la règle unique de leur foi, & qui ont ce respect pour l'Écriture de l'étudier avec soin, afin de croire tout ce qu'elle nous enseigne, si dis-je de telles Personnes doivent être traitées sur le pié d'*Hérétiques* uniquement à cause qu'elles n'expliquent pas entièrement comme eux, une doctrine révélée, laquelle ils regardent eux-même comme étant un Mystère obscur & impénétrable? Seroit-ce quelque chose de surprenant, si en voulant tâcher de pénétrer le sens de ce que l'Écriture nous

dit

dit sur ce sujet, de peur de croire quelque erreur, on donnât à gauche dans l'explication des Textes qui contiennent un pareil Mystère?

A R T I C L E III.

Il est permis d'examiner si ce qui nous est proposé à croire, est fondé sur l'Écriture.

Mais c'est ce qu'il y a de criminel, si l'on en croit bien des gens, d'entreprendre de sonder ce qui est si fort hors de nôtre portée. Ceux qui tiennent un pareil langage s'éloignent eux mêmes de l'état de la question, ou en veulent éloigner les autres. Avant que de décider si ce que Dieu nous révèle peut ou doit être fondé jusques à un certain point, il est non seulement permis, mais c'est un devoir indispensable, non seulement aux Théologiens, mais à tout véritable Chrétien & à tout véritable Réformé, de s'assurer si ce qu'on nous enseigne comme étant révélé l'est véritablement. Cette précaution est très nécessaire sur tout, quand il est question d'un dogme que l'on nous dit être capital, & essentiel au salut. Par exemple, si l'on veut mettre au rang des doctrines révélées qui doivent passer pour fondamentales, le dogme que voici, *Ce qui distingue les trois Personnes Divines l'une de l'autre, c'est quelque chose qui est dans la Divinité même, & non pas hors de la Divinité*, avant que de se déterminer à croire ce dogme là, comme un article de foi, & à le recevoir avec soumission sans vouloir tâcher à le comprendre,

dre, n'est ce pas le devoir de chaque Chrétien d'examiner par lui même avec tout le soin dont il est capable, si c'est là effectivement un dogme qui est contenu dans l'Écriture, ou si ce ne seroit pas une erreur, qui seroit procédée de ce qu'on auroit mal compris le sens de l'Écriture? Et si quelqu'un, après l'avoir examiné avec toute l'attention dont il est capable, trouve en éfet que c'est une erreur, doit-on l'accuser de témérité d'avoir voulu tâcher à n'être pas séduit par les hommes?

A R T I C L E I V.

Deux fausses imputations refutées, 1. Que dans le nouveau Systême l'on nie la Divinité du Fils & du St. Esprit, 2. Que l'on n'y établit qu'une seule Personne Divine.

Cette comparaison que je viens de faire entre le Systême des Orthodoxes, & le nouveau Systême me fournit une preuve évidente que la Divinité du Fils & du St. Esprit est établie aussi formellement dans ce Systême que dans celui des Orthodoxes. La Divinité, ou l'Essence Divine avec toutes ses perfections se rencontre de la même manière dans ces deux Personnes selon ce Systême que selon le Systême ordinaire: puis que dans l'un & dans l'autre Systême cette Essence Divine se trouve unie précisément de la même manière aux *Personnalitez* du Fils & du St. Esprit, soit que ces Personnalitez soient conçûes comme quelque chose d'extérieur à la Divinité, ou comme

me quelque chose d'intérieur, cette différence n'empêche pas que la Divinité ne puisse être également unie à ces Personnalitez dans l'une & dans l'autre supposition, comme nous supposons dans ce Systême nouveau qu'elle l'est. Donc puisque ce sont les Personnalitez qui distinguent les Personnes, & que l'Essence Divine jointe à ces Personnalitez fait que ce sont des Personnes Divines; ces Personnes sont également Divines dans les deux Systêmes, puisqu'elles participent également à la même Divinité ou à la même Essence Divine. Rien n'est donc plus opposé à la vérité & à la justice, que de soutenir que ce Systême nie la Divinité du Fils & celle du St. Esprit.

On doit faire le même jugement de cette accusation, que dans le nouveau Systême on n'admet qu'une Personne Divine. Car ce n'est pas l'Essence Divine, commune aux trois dont l'Ecriture fait mention, qui les fait être trois Personnes distinctes, ni dans le Systême reçu dans l'Eglise, ni dans celui dont nous parlons. Mais dans l'un & dans l'autre Systême c'est cette Essence Divine, à laquelle chacune de ces trois Personnes participe, qui les fait être Divines. Mais comme disent les Théologiens Orthodoxes, & comme le bon sens le dicte, ce qui les fait être trois Personnes distinctes, ce sont les *Personnalitez* (comme parlent ces Théologiens) qui sont particulières à chacun de ces trois. Or je demande à tout homme de bonne foi, si les Personnalitez que le Systême nouveau attache à ces Personnes, ne les

distinguent pas davantage, qu'elles ne sont distinguées en cette qualité par les Personnalitez que le Systême ordinaire fait concevoir entr'elles.

Il est donc évident, par les deux considérations que je viens de faire, que le Systême nouveau est accusé contre toute sorte de fondement de ne faire qu'une seule Personne Divine, & de nier la Divinité du Fils & du St. Esprit. Ces mêmes considérations suffisent pour détruire tout ce que l'Accusateur du Systême a avancé dans son Livre; pour prouver par plusieurs Sophismes, que ce nouveau Systême est en même tems Arien & Sabellien. Sans répondre à aucun de ses argumens il suffiroit de lui dire, que ce Systême n'est pas Arien, puisqu'il établit la Divinité du Fils & celle du St. Esprit; & qu'il n'est pas Sabellien, puisqu'il fait du Père, du Fils, & du St. Esprit trois Personnes Divines distinctes.

CHAPITRE II.

Seconde preuve de l'Orthodoxie du nouveau Systême: Confession de foi Orthodoxe, qui renferme tout ce qu'il y-a d'essentiel au salut dans la doctrine de la Trinité; & qui cependant s'accorde avec le nouveau Systême.

Pour établir l'Orthodoxie de ce nouveau Systême par une seconde preuve, je donnerai au Public ma Confession de foi touchant
la

la Trinité. Chacun pourra juger si cette Confession de foi renferme ce qu'il y a d'essentiel au salut dans cette Doctrine. Cette Confession de foi que je donnerai n'aura rien qui ne s'accorde avec ce nouveau Systême. Et il paroîtra par là, si un Systême auquel on peut appliquer une telle Confession de foi ne doit pas être regardé comme Orthodoxe. Voici donc quelle est ma dite Confession.

I. Je crois qu'il y a un seul Dieu en nombre, & qu'il y a trois Personnes, le Père, le Fils, & le St. Esprit.

II. Je crois que ces trois Personnes sont réellement distinctes l'une de l'autre, en sorte que le Père n'est pas le Fils, & que le Fils n'est pas le St. Esprit.

III. Je crois que ces trois Personnes sont véritablement Divines; je veux dire qu'elles participent à l'Essence Divine. Que cette Essence Divine est dans chacune de ces Personnes, avec tous les Attributs & avec toutes les Perfections de la Divinité. Je crois que chacune de ces Personnes est véritablement Dieu, je dis Dieu éternel, indépendant, indivisible, infini, *Autotheos*. Et comme elle sont Dieu à cet égard, elles sont toutes trois un seul & même Dieu. En ce sens elles sont *un*; non par ressemblance; mais par communication d'Essence: quoiqu'elles soient trois Personnes distinctes à l'égard de ce qui leur est propre & particulier.

IV. Je crois que la seconde Personne, qui est le Fils de Dieu, Dieu béni éternellement, étant

étant devenu Homme dans l'accomplissement des tems, est vrai Dieu & vrai Homme : que la Divinité s'est jointe personnellement en lui avec la Nature humaine ; de la même manière que les Chrétiens font profession de le croire. La Divinité & l'Humanité forment en lui, par leur union, une seule Personne, chacune de ces deux Natures demeurant distinctes, & conservant chacune leurs propriétés sans mélange & sans confusion. J'entens au reste ici par *Personne*, quand ce terme est employé pour dénoter l'union des deux Natures, Jésus Christ Dieu & Homme ; ce que tous les Chrétiens Orthodoxes admettent aussi bien moi ; c'est-à-dire que ces deux Natures qui sont en Jésus Christ, ne sont pas devenues par cette union un seul Esprit, un seul Être qui pense. Elles sont & demeurent deux Êtres qui pensent ; mais qui sont unis très étroitement ; & aussi étroitement qu'il est possible de le concevoir.

Voilà en abrégé quelle est ma foi touchant la Trinité & l'Incarnation. Pour justifier ce que j'ai avancé, que cette Confession renferme tout ce que nos Églises ont fait profession jusques ici de regarder comme le précis & l'essence de ce qu'il faut croire sur ce sujet, je pourrais citer plusieurs de nos Théologiens autorisez que se sont déclarés être de ce sentiment. Mais je me contenterai d'en citer un seul, dont j'espère que l'on ne recusera pas le témoignage. C'est Calvin dont je parle, lequel s'explique de cette manière dans son In-

stitu-

stitution * Plût à Dieu que les termes de personnes fussent ensevelis, pourvu que cette foi fût embrassée par tous les hommes; Que le Père, le Fils, & le St. Esprit sont un seul Dieu. Quo cependant le Fils n'est pas le Père, & que le St. Esprit n'est pas le Fils: mais qu'ils sont distingués par quelque propriété. Il est clair que cet illustre Réformateur a voulu exprimer dans ce peu de paroles, ce qui, selon lui, fait l'essence de la foi des Chrétiens par rapport à la Trinité. Aucun Théologien Réformé, que je sache, ne l'a désavoué en cela, ni ne l'a accusé d'avoir renfermé la foi des Chrétiens dans des bornes trop étroites. Je suis de son avis, & je crois, aussi bien que lui, que c'est là touchant la Trinité, l'essentiel de ce qu'il faut croire pour être Chrétien. Ma Confession de foi que je viens d'exposer, renferme celle de cet excellent Docteur, & elle est même beaucoup plus étendue que la sienne; car on pourroit croire que la Divinité du Fils & celle du St. Esprit ne sont pas comprises dans cette dernière bien que ce ne fût assurément pas sa pensée d'exclure de sa Confession ces Dogmes là. Je puis dire aussi que ma Confession de foi renferme tout ce qui est contenu touchant la Trinité dans cette Con-
P fef-

* Calv. Instit. L. 1. C. 13. §. 5. *Usinam nomina Personarum sepulta essent, constaret modo hæc inter omnes fides: Patrem, Filium, & Spiritum esse unum Deum: nec tamen aut Filium esse Patrem, aut Spiritum Filium: sed proprietate quadam distinctos.*

ffession de foi qu'on nomme *Symbole des Apôtres*, qui étoit la Confession de foi de l'Eglise primitive, & de laquelle nous disons encore dans nos Eglises que tout ce qui est nécessaire au salut s'y trouve *sommairement contenu*. Or il me seroit aisé de prouver qu'il n'y a rien dans aucune de ces Confessions de foi que je viens d'exposer, qui ne s'accorde avec le nouveau Système: ce qui est encore une nouvelle preuve de l'Orthodoxie du dit Système.

C H A P I T R E III.

Avec quelles restrictions un homme qui est dans les sentimens du Nouveau Système peut souscrire aux Confessions de foi qui sont en usage dans les Eglises Réformées.

A R T I C L E I.

Deux Observations sur nos Confessions de foi. I. Tous les Dogmes qui y sont renfermez ne sont pas fondamentaux. II. Trois différentes vûes que l'on s'est proposées en dressant ces Confessions là.

Il-y-a une chose qui je ne veux pas dissimuler. On me dira que la Confession de foi que je viens de donner conformément à ce Système n'est pas complète, & qu'il y manque des Dogmes qui sont contenus dans les Confessions de foi de nos Eglises. On ne trouve point, dira-t-on, que la Confession de
foi

foi que je viens de donner comme étant la mienne & celle du Systême, renferme les Dogmes suivans. 1. Que les Personnes Divines aient été distinguées de toute éternité de la manière qu'elles le sont. Et 2. (ce qui suit nécessairement du dogme précédent) que la Génération du Fils, & la Procession du St. Esprit aient été éternelles, selon l'usage commun & ordinaire à présent du mot *éternel*. On me dira que ces Dogmes sont tenus dans nos Eglises comme des Dogmes fondamentaux. Que les opinions contraires sont envisagées sur le pié d'hérésies. Et que puisque dans le Systême nouveau on laisse ces dogmes en suspens, ce Systême là ne sauroit être regardé que comme un Systême hérétique. Or pour être reconnu membre de nôtre Eglise, il faut, dira-t-on, être en état de signer nos Confessions de foi. Et on ne voit pas que quelqu'un les puisse signer en conscience, s'il est du sentiment de ce nouveau Systême.

Voilà sans doute la plus forte des Objections que l'on pourroit faire contre l'Orthodoxie de ma Doctrine, qui est celle de nouveau Systême. Je crois pourtant être en état de la lever, & de montrer que les Confessions de foi de nos Eglises, ce Systême, & ma doctrine, s'accordent très bien ensemble. Mais avant que de montrer cet accord, il est nécessaire que je fasse trois observations sur la nature de nos Confessions de foi. Ces Observations me serviront de Principes d'où je déduirai mes conséquences.

I. OBSERVATION. Je ne sai s'il y a quelqu'un de tous les Théologiens, qui ont signé nos Confessions de foi, qui ait prétendu, que tous les points renfermez dans les dites Confessions, soient des Articles de foi, des points fondamentaux de la Religion: Je ne parle pas de divers endroits de ces Confessions, qui ne contiennent que des faits historiques, de la vérité desquels faits la Religion ne dépend en aucune manière. Je mets aussi à l'écart divers points de Discipline, à l'égard desquels tout ce à quoi on s'engage en signant ces points-là, c'est que l'on les observera dans l'Eglise particulière dont on est membre, & dont on a signé la Confession de foi. Je parle seulement de ce qui concerne les Dogmes. A-t-on jamais prétendu que tous ceux de ces Dogmes qui sont contenus dans nos Confessions de foi, sont essentiels au salut? Je doute qu'il y eut un seul de nos Théologiens (je parle de ceux qui ont de la conscience & de la Religion) qui voulût jurer, sans aucune équivoque, qu'il n'y a pas un de tous ces Dogmes, dont il ne soit parfaitement convaincu, & à l'égard de la vérité duquel il ne sente pas le moindre suspens dans son ame. Je suis même fort peu sûr que ces premiers Théologiens Réformez qui ont dressé les Confessions dont je parle, aient prétendu n'y faire entrer que les seuls Articles qu'ils jugeoient être fondamentaux; & qu'ils aient eu cette pensée; qu'il n'y a pas un seul de ces Articles dont on puisse douter, sans perdre par ce simple doute la qualité de Chrétien.

Je ne nie pas que parmi ces Articles il n'y en ait quelques uns qui doivent être regardez comme étant fondamentaux. Mais il y en a aussi quelques autres desquels on peut raisonnablement douter, s'ils passent effectivement pour tels dans le corps de la Société Ecclésiastique dans laquelle on vit; & si c'est l'intention de cette Société de ne regarder pour ses Membres que ceux qui croient positivement ces Dogmes.

II. OBSERVATION. Autant que j'en puis juger, cet assemblage de Dogmes, dont les uns sont fondamentaux, les autres ne le sont pas, réunis dans nos Confessions de foi, doit son origine aux vûes différentes que l'on s'est proposées, quand on a dressé ces Confessions. D'entre ces vûes il y en a trois que je crois pouvoir démêler, chacune desquelles demandoit un pareil assemblage.

I. Quand les premiers Réformez, qui vivoient sous la domination de Princes de la Religion Romaine, s'unirent ensemble, pour composer un corps d'Eglise séparé, ils trouverent à propos de présenter à leurs Souverains de contraire Religion, un Abrégé de celle qu'ils avoient embrassée. Ils avoient pour but de s'attirer, s'il étoit possible, la protection de ces Princes; en exposant à leurs yeux la pureté de leur croyance, & en se purgant des fausses Accusations, par où leurs ennemis & leurs persécuteurs s'attachoient à les noircir. Car c'a été de tout tems le sort de la vérité; que ceux qui se sont efforcez de la combattre, se sont servis de la calomnie.

comme de la plus efficace de toutes les armées qu'ils ont mises en œuvre pour la détruire. L'usage que je viens de marquer étoit un de ceux auxquels étoient destinées ces Confessions de foi, dressées dans les commencemens de la Réformation. C'est ce qu'on peut dire en particulier touchant la Confession de foi des Eglises Réformées des Pays-bas, & touchant celle des Eglises de France. Ainsi, puisque ces Confessions de foi devoient témoigner la pureté de la foi des Eglises Réformées, il falloit qu'il parût par ces Confessions, que la Religion que ces Eglises professoient étoit non seulement exempte d'erreurs fondamentales, mais même d'autres erreurs qui n'intéressoient point les fondemens de la Religion. Ces Confessions de foi devoient donc renfermer, outre les points capitaux sans lesquels il n'y auroit point de Christianisme, d'autres points non capitaux : mais que l'on estimoit être des vérités qui servoient à rendre la Religion plus pure : sans lesquels pourtant elle ne laisseroit pas de pouvoir subsister.

2. Une seconde destination de ces mêmes Confessions de foi, étoit de servir comme de corps abrégé de la Religion, pour l'instruction des fidèles. Elles devoient avoir, à peu près, le même usage que les Catéchismes. Or ce second usage, de même que le premier, demandoit que nos Confessions de foi contiussent, outre les Dogmes nécessaires, divers Dogmes utiles.

3. Une troisième vue qu'il nous paroît que l'on a eue, en dressant ces Confessions de

de foi, c'est qu'elles servissent comme de Livre pour distinguer la Religion des Eglises Réformées, des Religions des Sectes séparées de cette Eglise, & que l'on regardoit comme des Sectes hérétiques. Or il ne faut pas penser que tous les Dogmes d'une Secte hérétique, je parle de tous les Dogmes qui sont des erreurs, soient des hérésies, des erreurs fondamentales. Il y en a parmi ces Dogmes qui ne sont regardez que sur le pié de simples erreurs, parmi les Sociétez Orthodoxes. Ce n'est pas pour des Dogmes de cette seconde espèce que l'on s'est séparé de ces Sectes là : c'est pour ceux de la première espèce ; je veux dire pour des Dogmes qui sont estimez être des erreurs fondamentales. Mais la séparation ayant été une fois faite, lorsque dans la suite on a voulu exprimer dans les Confessions de foi la différence de la vraie doctrine d'avec la fausse, on ne s'est pas contenté de mettre dans ces Confessions de foi les points essentiels en quoi l'on diffère, on a voulu y faire entrer en même tems divers points de différence qui ne sont pas essentiels. Les deux Observations précédentes montrent, ce me semble, qu'il faut user de beaucoup de discernement, quand il s'agit de proscrire un Dogme, comme si c'étoit une Hérésie. On n'est pas assez fondé, pour en venir à cette extrémité, quand on peut dire, Un tel Dogme est contraire à quelqu'un des points de nos Confessions de foi. Il faut examiner avec soin si ce point de nos Confessions de foi auquel un tel Dogme est opposé est fondamental. Et je ne connois point

point d'autre règle que l'Écriture, sur laquelle un pareil examen se puisse faire. En agir autrement, c'est vouloir multiplier le nombre des Sectes séparées de l'Église Chrétienne. Il vaudroit infiniment mieux que l'on pensât aux moyens de diminuer ce nombre, qu'à ceux de l'augmenter.

ARTICLE II.

Troisième Observation. Les mêmes dogmes, considerez dans une certaine vûë sont des hérésies, & considerez dans une autre vûë ne sont pas des hérésies.

III. **O**BSERVATION. Voici encore une Observation que je souhaiterois que l'on fit, & qui demande d'être pesée avec attention. Il-y-a de certains Dogmes que l'on condanne comme des erreurs fondamentales, ou comme des hérésies, à cause de ces Dogmes même, & de leur opposition à des vérités que l'Écriture nous a révélées comme des vérités fondamentales. Il-y-a d'autres Dogmes que l'on condanne comme des hérésies, non à cause de ces Dogmes même, mais à cause de la liaison que ces Dogmes condannez ont, ou que l'on croit qu'ils ont avec d'autres Dogmes que l'on regarde avec raison comme des erreurs fondamentales. Quand on est dans la persuasion (bien ou mal fondée, cela n'importe) que l'on ne sauroit admettre de certains Dogmes, sans en admettre d'autres qui sont de véritables hérésies, on ne distingue plus

plus les uns des autres, on les condamne tous indifféremment. On les fait tous passer pour être des hérésies. On a raison dans la supposition que je viens de faire, que la liaison que ces Dogmes ont entr'eux est si indissoluble, que les uns ne sauroient être séparés des autres. Un exemple justifiera mon Observation.

ARTICLE III.

Exemple qui confirme l'Observation précédente. Certaine proposition justement condamnée comme hérétique, & comme Arienne, avant le Nouveau Système, & qui dans ce Système n'a rien qui soit condamnable.

On condamne avec raison les Ariens, à cause qu'ils nient la Divinité du Fils, & celle du St. Esprit. On regarde cette négation comme une hérésie, comme une doctrine opposée à une vérité fondamentale de la Religion. On a raison de condamner en eux cette négation. C'est une véritable erreur, c'est une erreur qui a une grande influence sur quantité de points de la Religion. Elle choque de front un grand nombre de Textes de l'Ecriture. Aussi les Ariens ne sauroient soutenir leur sentiment sans donner à ces Textes des explications très forcées.

Ceux qui condamnent ce sentiment dans les Ariens, condamnent en même tems en eux cet autre sentiment qu'ils ont, qui est que le Fils & le St. Esprit sont deux Etres intelligens finis. Ce second sentiment paroît aussi hérétique que

le premier, parce que jusques ici l'on n'a mis aucune différence entre les deux. On se les représente comme étant absolument le même sentiment, exprimé en deux manières différentes, l'une affirmative, l'autre négative. C'est ainsi que l'on regarderoit les deux propositions suivantes comme étant absolument les mêmes, *Notre Ame est un Esprit, & notre Ame n'est pas un corps.*

A envisager la chose selon l'idée que l'on en a eue jusques à présent, j'avouë que l'on a eu raison d'en agir de la sorte. Je n'ai pas eu occasion d'examiner toutes les Confessions de foi des Eglises Réformées, mais dans aucune de celles que j'ai vûës je n'ai trouvé cette proposition, *Le Fils & le St. Esprit ne sont pas des Intelligences finies.* Au lieu que dans toutes les Confessions de foi que j'ai vûës j'ai trouvé des propositions expresses & formelles, qui établissent la Divinité du Fils, & du St. Esprit. Sans doute que ceux qui ont dressé ces Confessions de foi ont crû que cette première proposition, que je viens d'indiquer, étoit suffisamment renfermée dans les autres. Mais s'ils eussent fait de cette première proposition un Article exprès de leurs Confessions de foi, je n'en serois pas surpris; puisqu'ils ont inséré dans ces Confessions d'autres Articles, qui ne sont pas moins des conséquences de la Divinité du Fils & de celle de St. Esprit, que cette première proposition dont j'ai parlé ci-dessus leur paroît en être une.

Si donc cette première proposition, *Le Fils & le St. Esprit ne sont pas des Intelligences finies,*

nies, étoit couchée en propres termes dans toutes nos Confessions de foi, cela ne m'empêcheroit pas de dire & de soutenir qu'un pareil Article ne toucheroit en rien le Systême nouveau. Je dirois que ce Systême quoique opposé en apparence à un pareil Article, n'y seroit point opposé en éfet. Ma raison seroit, qu'il faut faire attention non pas aux simples paroles d'un Article, mais aux vûs & aux intentions de ceux qui l'ont dressé. Or il m'est permis de juger que ceux qu'ont dressé nos Confessions de foi avant que le Systême nouveau eut été connu, supposé qu'ils eussent fait quelque Article qui condannât cette proposition, *Le Fils & le St. Esprit sont deux Intelligences finies*, ne peuvent avoir eu en vû de la condanner qu'en conséquence de la persuasion où ils étoient, que cette proposition étoit la même que celle-ci : *Le Fils & le St. Esprit ne sont pas Dieu, ou ne sont pas deux Personnes Divines*. En éfet jusqu'à ce que ce nouveau Systême a vû le jour, on a eu sujet de se persuader que toute personne qui admettoit la première proposition admettoit la seconde.

Quand je dis que l'on n'a pas pû avoir d'autre vûe que celle que je viens de marquer, je ne me fonde pas sur une supposition arbitraire, mais sur des preuves évidentes. Si l'on eut regardé ces deux propositions, *Le Fils & le St. Esprit sont deux Intelligences finies*, & *Le Fils & le St. Esprit ne sont pas Dieu*, si dis-je on les eut regardées comme deux erreurs indépendantes l'une de l'autre, & dont on peut

admettre la première sans admettre la seconde; on les auroit combattus séparément; & les Arguments dont on se seroit servi pour réfuter la première de ces deux propositions, auroient été différens de ceux que l'on auroit employez pour réfuter la seconde. Cependant c'est ce qu'on n'a jamais fait jusqu'ici, du moins je n'en ai trouvé aucune trace dans tous les Ecrits de Controverse que j'ai lûs. Toutes les fois que l'on a voulu réfuter cette première proposition, *Le Fils & le St. Esprit sont deux Intelligences finies, ou deux Etres intelligens créez*, on n'a jamais, que je sache, mis en usage d'autres preuves, que celles qui montrent que l'Ecriture établit *la Divinité du Fils & du St. Esprit*. Or raisonner de cette manière; c'auroit été prouver ce qui n'est pas en question; & l'on auroit pu répondre à ceux qui se seroient voulu servir de cette sorte d'Arguments, *CONCEDO TOTUM, Je vous accorde tout ce que vous venez de conclurre; mais cela ne fait rien contre moi; ce n'est pas ce dont il s'agit*. Mais cette réponse ne pouvoit pas avoir lieu; parce que c'étoit un principe supposé de part & d'autre, & qui n'avoit pas été contesté, que prouver *la Divinité du Fils & du St. Esprit*, c'étoit la même chose que de prouver que *le Fils & le S. Esprit ne sont pas deux Etres intelligens finis*. Cependant il est certain que ce principe sur quoi on bâtissoit étoit faux. La doctrine de l'Union personnelle de deux Natures distinctes, accorde ces deux propositions qui avoient paru contradictoires, *Le Fils & le St. Esprit sont Dieu; Le Fils & le St. Esprit sont*

Sont deux Intelligences finies. La doctrine de l'Union personnelle de deux Natures accorde, dis-jé, ces deux propositions, de la même manière qu'elle accorde ces deux, *Jésus Christ est Dieu, Jésus Christ est Homme.* J'ai donc raison de dire, que jusqu'à cette explication, jusqu'à ce dénouement de l'énigme, les deux propositions dont j'ai fait mention plusieurs fois, *Le Fils & le St. Esprit sont deux Intelligences finies; & Le Fils & le St. Esprit ne sont pas Dieu,* n'ont pas été envisagées jusqu'ici comme deux propositions différentes; ni comme deux erreurs, comme deux hérésies différentes: mais comme la même proposition, & par conséquent comme la même erreur, comme la même hérésie.

S'il se trouve que ce n'est plus cela, & que ce sont deux sentimens très distincts, dont on peut embrasser l'un sans embrasser l'autre, certainement cela change l'état de la question. Il ne faudra plus insister sur certains Articles d'une Confession de foi qui auroit été dressée dans la supposition, que ces deux propositions ne sont que la même, & qu'elles ne peuvent pas être soutenues l'une sans l'autre. On sera obligé d'examiner la chose tout de nouveau, sur cette nouvelle supposition, que des deux propositions indiquées la première ne dépend pas de la seconde, & n'emporte pas la seconde. Il faudra s'appliquer à savoir, si en considérant cette première proposition à part, & sans la lier à la seconde, on peut prouver que ce soit une erreur, & que ce soit une hérésie. Ainsi nous pouvons avancer cette maxime pa-

radoxe, & qui est pourtant très vraie, *Une certaine proposition, prise dans un Système (par exemple dans celui des Ariens) est une proposition fausse, & contraire à nos Confessions de foi, & à la doctrine de nos Eglises; & cette même proposition prise dans un autre Système (tel qu'est le Système nouveau) est une proposition vraie, & n'est pas contraire à nos Confessions de foi, ni à la doctrine de nos Eglises.*

ARTICLE IV.

Resultat des Observations précédentes. Pour savoir si quelque proposition contenue dans nos Confessions de foi est fondamentale ou non, il faut examiner dans quelle vue & par quelle raison une telle Proposition a pû être regardée comme fondamentale.

Voici à présent l'usage que j'ai dessein de faire des Observations que l'on a vûës ci-dessus, & en particulier du dernier exemple. On trouve dans quelque Sytème une proposition que l'on veut faire passer pour hérétique. Ceux qui ont ce dessein prétendent que sans aucun autre examen, il n'y a qu'à voir si dans nos Confessions de foi on trouve quelque Article contraire à la proposition dont il s'agit. On trouve un Article pareil, & voilà, selon eux, ce qui décide la question, sans qu'il faille se donner la peine d'examiner par l'Ecriture, si la proposition que l'on prétend de condamner est vraie ou si elle est fausse. Tout homme qui admet, dit-on, une proposition sem-

semblable n'est plus de nôtre Société ni de nôtre Communion: car les Articles contenus dans nos Confessions de foi sont la règle par laquelle on est convenu de discerner ceux qui doivent être admis dans la communion de nos Eglises, comme en étant Membres, d'avec ceux qui n'y doivent pas être admis. Voilà la règle qui décide, dit-on; il n'en faut pas davantage.

Je dis que cette règle, laquelle on fait si fort valoir, est une règle équivoque. On ne peut en faire usage qu'en distinguant avec soin ce qui dans nos Confessions de foi doit être regardé comme un Article fondamental, d'avec ce qui ne doit pas être regardé comme tel. Mais de plus il faut considérer qu'il peut y avoir tel dogme qui paroît opposé à quelqu'un des Articles de nos Confessions de foi, si l'on s'arrête à la lettre de l'Article; & qui n'y est pas opposé si l'on a l'égard au but pour lequel l'Article a été dressé. Qu'il y ait un dogme condamné dans nos Confessions de foi, non à cause de ce dogme même, mais à cause que ceux qui ont fait ces Confessions ont cru que ce dogme étoit essentiellement lié avec un sentiment hérétique. Supposons qu'après une recherche exacte, il paroisse que ce dogme n'est pas lié avec un tel sentiment hérétique. Il est clair qu'un pareil dogme, détaché d'un tel sentiment hérétique, ne doit plus être regardé comme étant condamné dans une telle Confession de foi; puisque si ceux qui l'ont dressée eussent envisagé le dogme dont nous parlons comme n'étant pas lié avec une doctrine hérétique,

que, ils ne l'auroient point condamné. Appliquons ces Observations aux points que l'on peut mettre en avant contre l'Orthodoxie du nouveau Système.

ARTICLE V.

1. Application de cette Règle au point qui regarde l'Eternité de la Distinction des Personnes Divines. 2. Le Système met cette Eternité en doute, & ne la nie pas. 3. Citation peu fidèle des paroles de la Lettre d'un Théologien. 4. Raison de ce doute. 5. On auroit pu prendre l'affirmative sans inconvénient pour le Système. 6. L'Auteur souscrit aux Confessions de foi avec une Restriction spécifiée.

I. Toute l'opposition que l'on peut trouver entre ce Système & nos Confessions de foi, consiste proprement dans un seul Article, lequel est affirmé dans les dites Confessions, & n'est ni affirmé ni nié dans le Système. L'Article dont je parle est celui qui détermine l'Eternité de la Distinction des trois Personnes Divines. Il faut observer en effet, que l'Eternité des Personnes, & l'Eternité de la distinction des Personnes sont deux choses différentes. On ne sauroit nier la première, sans nier la Divinité des Personnes; puisqu'une Divinité qui n'est pas éternelle n'est pas une Divinité. Mais en admettant la Divinité des Personnes, & par conséquent leur Eternité, on peut admettre ou ne pas admettre l'Eternité de leur Distinction. L'Eternité de la Gé-
néra-

nération du Fils, & de la Proceſſion du St. Eſprit, ſont des conféquences néceſſaires de l'Eternité de la Diſtinction des Perſonnes. Ainſi qui affirme l'Eternité de la Diſtinction, affirme en même tems l'Eternité de la Génération & de la Proceſſion. Qui nie la première, nie les deux autres. Qui laiſſe la première en ſuſpens, laiſſe en ſuſpens les deux autres.

2. Au lieu donc que nos Confeſſions de foi prennent l'affirmative, au ſujet des Articles ſpécifiez qui ſe reduiſent à un ſeul Article, le Syſtème en queſtion laiſſe ces Articles en ſuſpens, ſans les affirmer & ſans les nier. Il ne faut que lire ces paroles qui ſont expreſſes. * *Mais ſans prendre parti ſur aucun de ces deux cas, parce que je n'ai pas de raiſon ſuffiſante de me déterminer ni pour l'un, ni pour l'autre, je diſ que l'on ne ſauroit démontrer ou que l'un, ou que l'autre ſoit faux.* Les deux cas dont il eſt queſtion ſont celui qui poſe que la Génération du Fils eſt éternelle, & celui qui poſe qu'elle ne l'eſt pas.

3. D'où vient donc que Mr. D. L. C. a oſé avancer dans ſon Livre, ſans avoir égard au jugement de ceux qui liront celui qu'il réfute; que l'Auteur du Syſtème † *nie formellement la Génération éternelle du Fils?* Il répète ce qu'il venoit de dire quelques lignes plus haut, que cet Auteur tranche le mot, en niant que la Génération du Fils ſoit éternelle. Eſt-ce l'Auteur du Syſtème qui tranche ce mot là,
R ou

* *Lettre d'un Théol. pag. 28.*

† *Reſt. en for. de Lettr. pag. 23.*

ou si c'est son Antagoniste, qui retranchant de la phrase de cet Auteur ce qui l'incommode, change ses paroles en d'autres qui ont un sens tout différent? Que l'on en juge en confrontant le Texte avec la citation. Voici les paroles de l'Auteur. * *En ce second cas (cas que l'Auteur ne détermine pas) le Fils seroit éternel en qualité de Dieu, mais non pas en qualité de Fils de Dieu.* Et voici de quelle manière M. D. L. C. cite ses paroles, † *Le Fils, dit-il, n'est pas éternel en qualité de Fils de Dieu.* Dans l'Auteur la proposition est conditionnelle; dans la citation, elle devient absolue. Voilà une méthode infallible pour trouver dans un Livre tel sentiment erroné que l'on voudra. Par exemple on trouve dans l'Écriture cette proposition de St. Paul, ‡ *Si les morts ne ressuscitent point, Christ aussi n'est pas ressuscité.* Que l'on retranche la première partie, la seconde formera ce sens, *Christ n'est point ressuscité:* & l'on pourra soutenir que St. Paul nie la résurrection de Jesus Christ, avec autant de vérité que M. D. L. C. a soutenu que l'Auteur du Systême nie la Génération éternelle du Fils. C'est une chose affligeante que M. D. L. C. n'a pas été plus religieux Observateur des Loix de la vérité en plusieurs autres endroits de son Livre que je pourrois marquer, qu'il ne l'a été dans l'endroit qui se présente sous ma plume. Tant il est vrai que la bonne

toi

* *Lettre d'un Théol. pag. 28.*

† *Resl. en for. de Lettre pag. 23.*

‡ *1 Cor. 15, 16.*

foi & le zèle ne vont pas toujours ensemble.

4. Ce n'est pas l'intérêt du Système (comme le prétend ce Critique) qui a obligé celui qui en est l'Auteur de laisser indécis cet Article qui regarde l'Éternité de la Génération du Fils. La seule raison de son doute, c'est qu'il ne lui a pas paru que l'Écriture s'explique sur ce sujet d'une manière assez positive. Il a craint de se tromper en décidant de son chef, ou sur des fondemens incertains, ce que l'Écriture ne décide pas elle même.

5. S'il n'eut pas été retenu par une crainte si juste, il auroit pû affirmer la Distinction éternelle des Personnes Divines, la Génération éternelle du Fils, & la Procession éternelle du St. Esprit. Cette décision n'auroit apporté aucun préjudice à sa cause; son Système n'auroit point été opposé à la raison. M. D. L. C. a beau se * recrier. Il ne persuadera jamais à personne qui voudra raisonner, qu'il est impossible qu'un Etre fini ait été créé de toute éternité. Et si c'étoit ici le lieu, on lui démontreroit la fausseté de son principe qu'il nous veut faire recevoir sans preuve; que *La cause doit nécessairement précéder l'effet* DANS L'ORDRE DU TEMS.

6. Voilà donc ce qui empêche que nos Confessions de foi ne soient parfaitement d'accord avec ce Système. Cela est si vrai, que sans me départir du Système en aucun de ses principes, je suis prêt à souscrire de bonne foi & sans

R 2

équi-

* *Rest. en for. de Lettre pag. 82.*

équivoque à vos Confessions de foi : j'entens à celle des Eglises Réformées des Pais-bas, aussi bien qu'à celle des Eglises Réformées de France. J'y joins encore la Confession de foi de l'Eglise Anglicane. Je soufcrirai dis-je à toutes ces Confessions de foi, toutes les fois que j'en ferai requis ; mais avec cette seule restriction ; Que pour ce qui regarde la Distinction *éternelle* des Personnes Divines, l'*Eternité* de la Génération du Fils, & de la Procession du St. Esprit, je ne détermine rien à l'égard de ces dogmes là, je ne les affirme ni ne les nie. Je les affirmerai même, si l'on me peut montrer par des preuves non équivoques, tirées de l'Écriture, que ces dogmes y sont véritablement contenus.

ARTICLE VI.

Question à examiner, si la Restriction Spécifiée ci-dessus forme une différence fondamentale ?

1. *Ambiguité ôtée. En quel sens les points mis en doute dans le Système peuvent avoir été regardés comme fondamentaux ?* 2. *Ce n'est qu'en tant qu'on les a supposez être des suites de la Divinité des trois Personnes.* 3. *Il n'y a point de raison qui obligé à croire que c'ait été à cause des dogmes mêmes.*

Mais douter de ces dogmes là, dira-t-on, c'est toujours n'être pas d'accord avec nos Confessions de foi, qui veulent que l'on affirme ces dogmes & qu'on les admette comme des vérités certaines. Je conviens de cette dif-

différence. Il est seulement question de juger si elle est assez capitale pour être un sujet légitime de former deux Eglises, deux communions différentes & opposées, au cas qu'il se trouvât plusieurs autres personnes qui eussent les mêmes sentimens que j'ai. Ce jugement dépend de l'examen de cette question, si les susdits dogmes doivent passer dans l'Eglise Réformée pour des dogmes fondamentaux : Si ceux qui douteroient simplement de ces dogmes là, comme ne leur paroissant pas assez appuyez sur l'Écriture, devroient passer dans l'Esprit des Réformez pour n'être pas Chrétiens.

1. Avant que de former quelque jugement sur la question que je viens de proposer, il faut en ôter l'ambiguïté. Ceux qui tiennent pour fondamentaux les dogmes dont je viens de parler, peuvent les tenir pour tels pour deux considérations. La première, que ces dogmes sont tellement liez avec la Divinité du Fils, & du St. Esprit, selon la pensée de ceux qui en forment un pareil jugement, qu'on ne sauroit douter de ces dogmes, sans douter de la Divinité de ces deux Personnes, ou même sans la nier. La seconde, c'est que quand même en doutant de ces dogmes, on ne laisseroit pas de croire fermement la Divinité du Fils & du St. Esprit, & qu'en admettant cette Divinité qu'ils ont, on seroit seulement en suspens si ce qui distingue ces trois Personnes l'une de l'autre a existé aussi de toute éternité, ces dogmes que l'on mettroit en doute, ne laisseroient pas en ce sens d'être regar-

dez comme des vérités fondamentales, dont on ne sauroit douter sans perdre la qualité de Chrétiens.

2. Ceux qui ont mis ces Dogmes dans les Confessions de foi que nous avons, supposé qu'il les y aient mis sur le pié de vérités fondamentales, ne peuvent guère l'avoir fait que dans la première des vûes que nous venons de marquer. Ils ont considéré ces dogmes, comme étant des suites nécessaires de la Divinité des trois Personnes, supposant comme ils le faisoient, & comme tous les Orthodoxes l'ont fait jusqu'ici, qu'il n'y a rien que de Divin, soit dans l'Essence de ces trois Personnes, soit même dans ce qui distingue l'une de l'autre, ils ont conclu de ce principe, que tout ce qui est Divin est éternel, & que nier, ou révoquer en doute l'éternité, c'étoit nier ou révoquer en doute la Divinité. Si c'est dans ce sens qu'ils ont inséré ces dogmes dans leurs Confessions de foi, & si c'est dans ce sens que ces dogmes ont été regardez communément jusqu'ici comme des dogmes fondamentaux, cela ne fait rien contre l'Orthodoxie du Système nouveau, vû que ce Système laissant en suspens les susdits dogmes, n'intéresse par là en aucune manière la Divinité du Fils, ni celle du St. Esprit. Donc en vertu de la troisième observation que nous avons faite ci-dessus, & conformément à l'exemple par lequel nous avons appuyé la dite observation, quand même dans le Système nouveau on auroit nié formellement les dogmes sur lesquels on s'est contenté de ne rien décider, on n'auroit pas
sujet

sujet de dire qu'un pareille négation fut opposée à nos Confessions de foi, qui établissent ces dogmes: vû que ces dogmes sont considerez dans les dites Confessions & dans le dit Systême sous différens points de vûë.

3. On me dira peut-être que ces dogmes sont regardez dans nos Confessions de foi comme des dogmes fondamentaux considerez en eux-mêmes, & indépendamment de la liaison qu'ils peuvent avoir ou ne pas avoir avec la Divinité du Fils & du St. Esprit. Mais ceux qui diront cela sont obligez de le prouver; & jusqu'à ce qu'ils l'ayent prouvé je suis en droit de supposer le contraire. Il faut, non de simples suppositions, mais des preuves, & des preuves de la dernière évidence, pour s'autotizer à établir des règles, en conséquence desquelles, on excluë de la Communion de l'Eglise quelqu'un de ceux qui en sont Membres; ou en vertu desquelles l'on refuse d'y admettre ceux qui souhaitent d'y être admis. Est-il permis aux Conducteurs de l'Eglise d'interdire la communion de leur Eglise à des gens touchant lesquels ils ne peuvent point décider, sans porter un jugement téméraire, que ces gens n'ont aucune communion avec Jésus Christ? Et est-ce sur de simples présomptions qu'il est permis de former un tel jugement? Ne faut-il pas au moins en avoir des preuves très fortes? Et où sont-elles ces preuves? Est ce que ces dogmes là se trouvent dans nos Confessions de foi? Mais nous avons remarqué qu'il s'y en trouve aussi d'autres qui ne sont pas regardez comme fondamentaux, & dont

dont on pourroit n'être pas persuadé sans être par là exclus de la Société des fidèles. Est ce que ceux ci ont passé de tout tems dans cette Société comme des dogmes fondamentaux ? Supposons que cela soit , il faudroit examiner s'ils auroient passé pour tels , au cas que l'on eut vû , que soit qu'on admette ces dogmes , soit qu'on ne les admette pas , la Divinité du Fils & celle du St. Esprit demeure sans aucune diminution. Est-ce que ces dogmes ont une influence nécessaire dans l'économie de nôtre Redemption , & que l'on trouve que nôtre Redemption n'auroit pas pû être opérée , si ces dogmes n'étoient pas reçûs comme vrais ? Mais que l'on montre (mettant à part la Divinité du Fils & celle du St. Esprit) ce que peut contribuer à nôtre Rédemption l'Eternité de la Distinction qui a lieu entre les trois Personnes. Est-ce enfin que ces dogmes sont contenus clairement dans l'Ecriture ? Mais où trouve-t-on dans toute l'Ecriture que le St. Esprit soit procédé de toute éternité du Père & du Fils ? Et puisque l'Ecriture a gardé le silence au regard de cette Personne là , quand il est question de nous apprendre si cette Personne a été de toute éternité une Personne distincte des deux autres , quel droit a-t-on pû avoir de décider pour l'affirmative dans une matière que l'on reconnoit qui passe nôtre raison , & dont on ne peut rien savoir que ce que l'Ecriture nous enseigne ? Sur tout quel droit a-t-on pû avoir de faire d'un dogme incertain une vérité fondamentale ? Quant-à la Génération éternelle du Fils,

on

on prétend qu'elle est prouvée par l'Écriture. Mais peut-on dire de bonne foi, que les preuves par où l'on tâche de l'établir sont d'une telle évidence, qu'il faille être infidèle pour n'en être pas convaincu? Faut-il donc n'être pas Chrétien pour douter seulement si les Textes de l'Écriture que l'on allégué pour prouver l'Éternité de cette Génération, ne pourroient point avoir un autre sens que celui qu'on donne à ces Textes? N'y a-t-il point d'autres vérités que l'Écriture nous enseigne d'une manière plus claire, outre celles qui sont contenues dans nos Confessions de foi? Il faudra donc mettre toutes ces vérités dans le catalogue des vérités fondamentales. A quoi donc ont pensé ceux qui ont dressé ces Confessions d'avoir omis une si grande quantité d'Articles qui auroient dû y entrer, avec autant ou plus de droit que plusieurs de ceux qui y sont contenus?

C H A P I T R E IV.

Conclusion de cette seconde Partie. I. Cette Doctrine est exempte des hérésies dont on l'a accusée. II. Elle renferme tout ce qui a été jugé essentiel au salut. III. Les points en quoi elle diffère de la doctrine reçue ne sont points fondamentaux. IV. Tout ce qui a été dit tend à la paix de l'Église.

De tout ce que j'ai dit dans cette seconde partie de mon Apologie, pour justifier la doctrine du nouveau Système & la mienne, je tire les conséquences qui suivent.

S

I. Cet-

I. Cette doctrine ne renferme aucune des hérésies dont on a pris à tâche de la charger pour la rendre odieuse, & pour empêcher, non seulement quelle soit reçue, mais même qu'elle soit examinée. Cette doctrine ne nie, ni la Trinité des Personnes Divines, ni la Divinité du Fils & du St. Esprit. Elle n'est ni Arienne ni Sabellienne. C'est contre la vérité que l'on impute à cette doctrine de *divinizer des Créatures*, & de leur rendre un *culte* soit direct soit *relatif*. Je proteste hautement que, par rapport à mes sentimens, je désavoué & je déteste toutes ces opinions erronées; & que je ne les reconnois point dans ce Système, sans cela je n'aurois jamais pensé à l'approuver. Mais je soutiens que toutes ces accusations, & d'autres pareilles, intentées contre cette doctrine, sont réfutées par la Lettre même de l'Auteur anonyme, qui a mis cette doctrine là au jour.

II Cette doctrine renferme tout ce qui a été regardé jusqu'ici comme essentiel au salut dans la doctrine de la Trinité. Par conséquent elle doit être regardée comme *très Orthodoxe*. On n'a aucun sujet légitime d'exclure de la communion de nos Eglises ceux qui tiennent pour cette doctrine; à moins que l'on ne veuille causer de nouveaux Schismes, sans aucune nécessité, & contre les principes sur lesquels on s'est toujours appuyé.

III. Les points en quoi cette doctrine peut paroître différer de la doctrine reçue jusqu'à présent, ne doivent point être regardez comme des points fondamentaux. Il n'y a rien

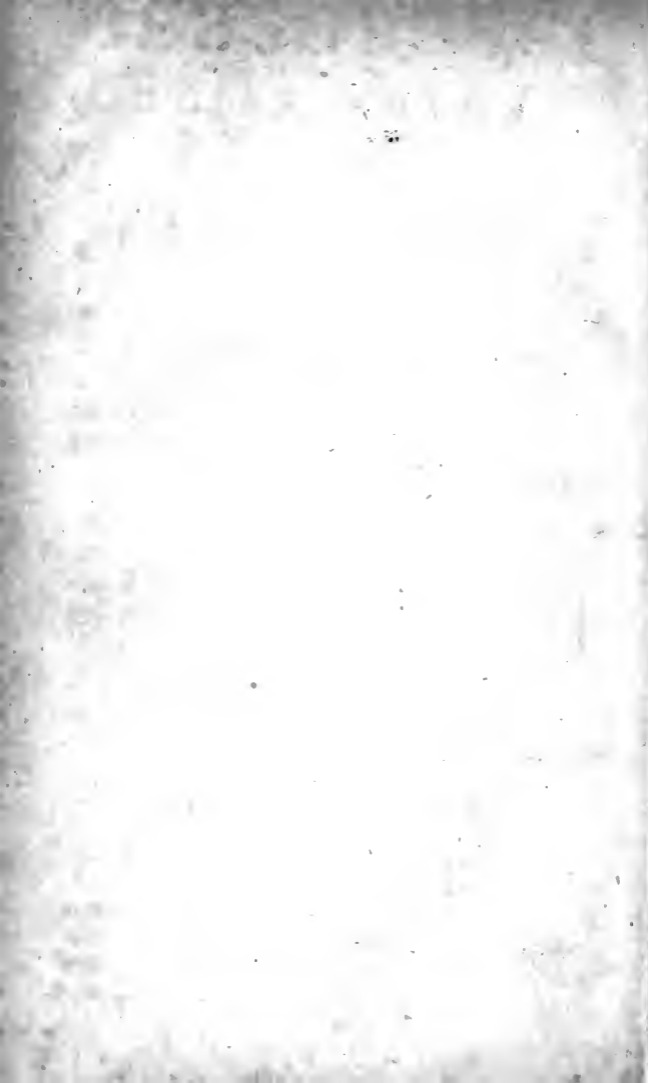
dans ces points, considérez en eux-mêmes, qui puisse leur faire donner justement ce titre. On ne peut point aussi se fonder sur les jugemens que l'Eglise a pu former autrefois, & par lesquels on pourroit prétendre que ce sujet a été déjà décidé. Il ne l'a jamais été, & il ne l'a pas pu être, à cause que le Système de l'Auteur anonyme a fait envisager ces points sous une face toute nouvelle. Ce qui n'a pas été connu, ne peut point avoir été condamné. Il faut donc qu'on l'examine avant que d'en pouvoir porter aucun jugement définitif. Et il faut que l'examen se fasse avec beaucoup de circonspection, après avoir pris toutes les mesures possibles pour ne s'y pas tromper. Il ne faut consulter ni les préjugés, ni la politique, ni aucune passion. Un jugement prématuré seroit capable, & pour le présent, & encore plus pour l'avenir, de causer à l'Eglise des maux auxquels on ne seroit plus en état de remédier. Il est aisé de faire des décisions: mais il est presque impossible de revenir d'une décision trop précipitée. Que tous ceux qui aiment la paix & la prospérité de l'Eglise veuillent réfléchir sérieusement sur toutes ces considérations.

IV. Toute cette partie de mon Apologie ne tend qu'à procurer cette paix & cette prospérité, autant que je suis capable d'y contribuer. La vérité d'une doctrine ne dépend pas de sa conformité avec les sentimens reçus & autorisez dans quelque Eglise que ce puisse être. C'est par la conformité avec l'Écriture qu'on peut uniquement décider si une doctrine est
vraie

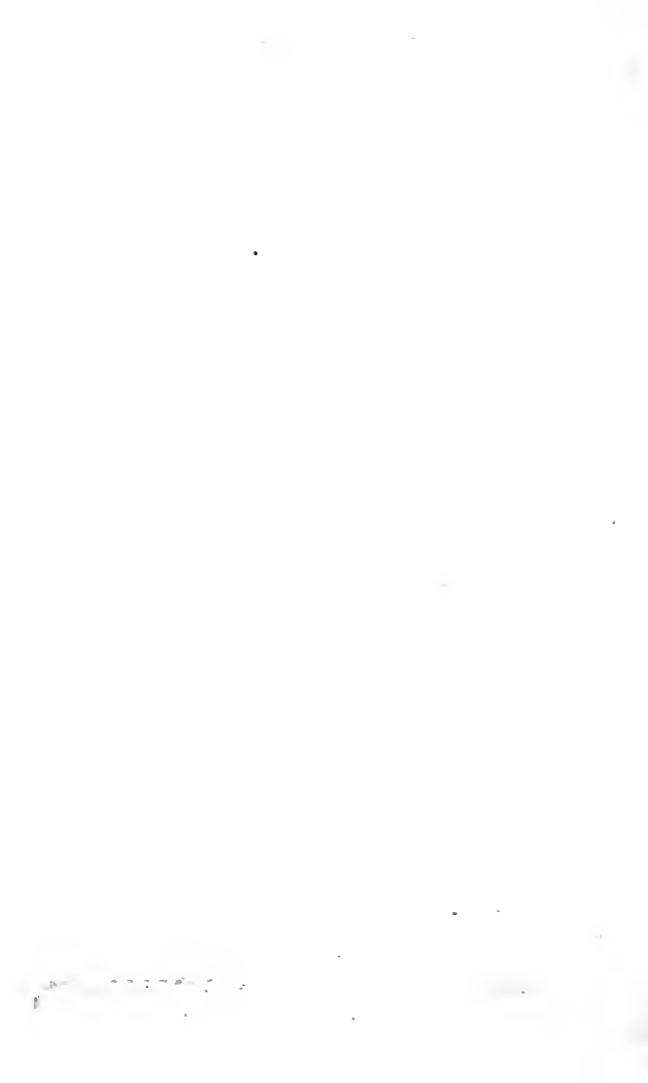
vraye, ou si elle est fausse. Pour moi si je trouvois que ce Systême ne fut autant ou plus contraire à la doctrine que l'on enseigne parmi nous, que les Adversaires de ce Systême ont tâché de le persuader au monde, convaincu de la vérité du Systême par des preuves de la dernière évidence, je ne balancerois pas de me déclarer contre la doctrine de nos Eglises pour ce Systême. Mais ce m'est un sujet d'une très grande satisfaction, de pouvoir tenir le parti de la vérité, sans me séparer de ceux qui j'ai jusqu'ici considérez comme mes Frères; de pouvoir accorder cette doctrine avec la leur. Le lien extérieur qui doit unir tous ceux qui composent l'Eglise de Jésus Christ sur la Terre ne sera pas rompu par moi; & si ce lien vient à se rompre, je proteste que j'aurai fait tout ce que le devoir me permet de faire pour empêcher que ce malheur n'arrive. Mes actions, aussi bien que mes vœux les plus ardens tendront toujours à l'Union, & à la véritable édification de tous ceux avec qui je souhaite de pouvoir glorifier Dieu sur la Terre, & avec qui j'espère de le glorifier dans le Ciel. Amen.

F I N.









22-

